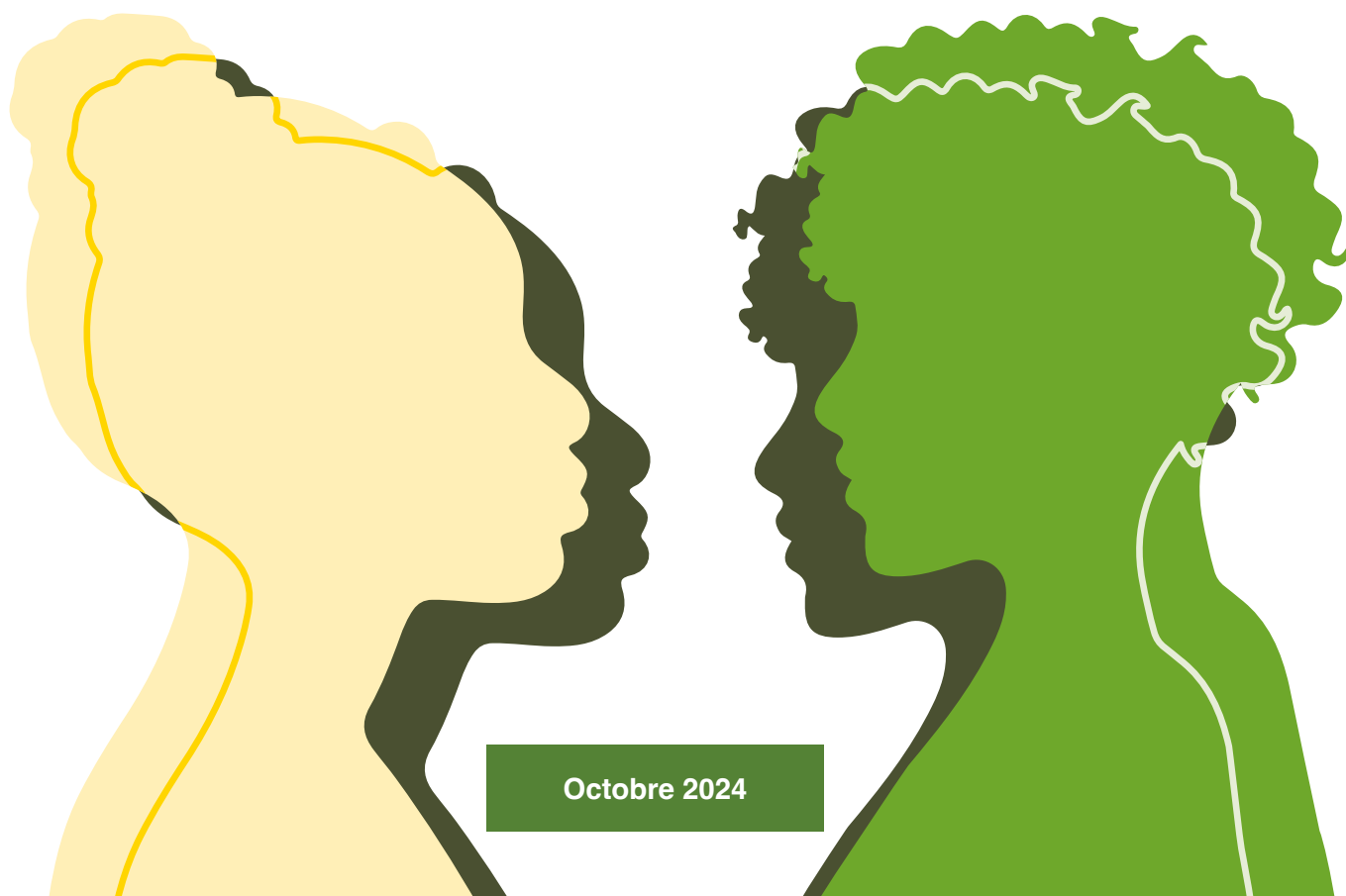




Femmes et Hommes au Burkina Faso en 2023



Octobre 2024

Avant-Propos

La promotion de l'égalité de genre n'est pas seulement une exigence de justice sociale, mais également un impératif pour le développement durable et inclusif de notre nation. Le **Livret Genre 2023** du Burkina Faso que vous tenez entre vos mains constitue un outil essentiel dans notre quête d'une société plus équitable, où chaque individu, homme ou femme, peut contribuer pleinement à la construction d'un avenir prospère.

Au fil des années, le Burkina Faso a pris des mesures significatives pour intégrer la dimension genre dans ses politiques publiques, ses programmes de développement, et ses stratégies économiques. Le chemin parcouru témoigne de notre engagement collectif à garantir les mêmes opportunités pour tous, indépendamment du genre. Toutefois, de nombreux défis persistent, et il est crucial de disposer de données fiables et actualisées pour éclairer nos décisions et orienter nos actions.

Ce livret offre une analyse détaillée des avancées réalisées en matière d'égalité de genre, tout en mettant en lumière les domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires. Il repose sur une approche rigoureuse et méthodique, fondée sur des données statistiques précises et une analyse approfondie des réalités sociales, économiques et culturelles qui façonnent la vie des femmes et des hommes au Burkina Faso.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes et institutions qui ont contribué à l'élaboration

de ce livret, en particulier le Ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille et l'équipe du projet de renforcement des statistiques sur le genre de la Banque Mondiale, dont l'expertise et le dévouement ont permis la production de ce document d'une grande valeur.

Ce livret est destiné à être un guide pour les décideurs politiques, les partenaires au développement, les organisations de la société civile, ainsi que tous les acteurs engagés dans la promotion de l'égalité de genre au Burkina Faso. Il est également un appel à l'action, pour que chacun, à son niveau, puisse œuvrer à la réalisation de notre objectif commun : une société juste, inclusive et égalitaire.

Nous espérons que les données et les analyses présentées dans ce livret seront largement diffusées et utilisées pour renforcer les politiques et les programmes visant à réduire les inégalités de genre dans notre pays. C'est à travers de tels efforts concertés que nous pourrions faire progresser notre nation vers une véritable égalité de genre, gage de paix, de stabilité et de développement.

Ripama TOUBOU

Directeur Général

Institut National de la Statistique
et de la Démographie (INSD)

Ministère de l'économie, des
finances et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



Femmes et Hommes au Burkina Faso en 2023

MINISTÈRE DE L'ACTION HUMANITAIRE
ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE



Réalisée avec l'appui technique et financier du projet de renforcement des statistiques sur le genre de la Banque mondiale.

Équipe de Coordination : **Ripama TOUBOU** (Directeur Général de l'INSD), **Boureima OUEDRAOGO** (ex-Directeur Général de l'INSD), **Ousmane BELEM** (Directeur Général des études et des statistiques sectorielles du ministère de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale), **Bernard BERE** (Directeur Général adjoint de l'INSD).

Équipe de direction : **Guisso SIBI** (Directeur des statistiques sur les conditions de vie des ménages), **Moumouni KY** (Directeur des statistiques sectorielles du ministère de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale), **Rodrigue MARE** (Chef de service des statistiques sociales de l'INSD).

Équipe technique : **Rodrigue MARE** (responsable de la production du livret genre), **Edmond Y. TAMINI** (membre), **Kadsongo SAWADOGO** (membre), **Jérémie Y. BATIONO** (membre), **Souleymane Bandaogo** (membre), **Moussa PARE** (membre), **Oumarou DIALLO** (membre), **Abdou Karim SAM** (membre), **Charlotte KIEMA** (membre).

Octobre 2024

CONTENU

Cadre légal, politique et institutionnel de l'égalité des genres au Burkina Faso 12

Le cadre légal.13

Les avancées en matière de lois14

Les manquements dans les lois, sources de persistance des inégalités entre hommes et femmes14

Le cadre politique.....15

Les mécanismes institutionnels de la promotion de l'égalité des genres au Burkina Faso17

Chapitre 1. Population et démographie 19

Structure de la population et des chefs de ménage 20

Caractéristiques de la population23

Identification des populations27

Migrations. 28

Chapitre 2. Santé30

Problèmes généraux de santé31

Méthodes contraceptives32

Mortalité adulte, maternelle et infantile33

Maladies et infections sexuellement transmissibles35

Tabagisme et alcoolisme 40

Chapitre 3. Scolarisation..... 42

Enseignement préscolaire..... 44

Inscription en première année du primaire.... 44

Transition effective du primaire au secondaire45

Transition effective du secondaire au supérieur..... 46

Taux brut de scolarisation.....47

Taux net de scolarisation 49

Parité des sexes.....51

Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire52

Absence de scolarisation.....53

Abandon/décrochage scolaire54

Taux d'achèvement au primaire et au post-primaire.....55

Alphabétisation et niveau instruction..... 56

Niveau d'instruction.....57

Personnel de recherche59

Les femmes parmi les entrants et les sortants des institutions publiques de formation professionnelle61

Chapitre 4. Emploi. 62

Allocation du temps63

Participation au marché du travail 64

Raisons de la non-participation
au marché du travail..... 66

Taux de chômage67

Personnes ni en emploi, ni en études,
ni en formation 69

Caractéristiques de l'emploi70

Travail des enfants73

Branche d'activité.....74

Ecart de salaire75

Taux d'emploi76

Les femmes parmi les demandeurs
d'emploi77

Candidature à la fonction publique78

Responsabilité et protection
dans l'emploi.....78

Protection sociale.....79

Les femmes parmi les retraités 80

Risques professionnels81

Activités de tontines.....81

Chapitre 5. Violences basées sur le genre 84

Définitions 85

Typologie globale des violences
subies par les femmes..... 85

Recherche d'aide face aux
violences conjugales 94

Chapitre 6. Pauvreté et Actifs 97

Pauvreté 98

Actifs 100

Accès aux médias (Radio, TV, Internet)102

Accès aux parcelles agricoles103

Détention d'entreprises non agricoles106

Chapitre 7. Justice et prise de décisions..... 108

Justice109

Prise de décisions.....112

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Evolution de la structure de la population de 1975 à 2019, par sexe	20
Graphique 1.2. Structure de la population par sexe et par âge	21
Graphique 1.3. Répartition des chefs de ménage par sexe et lieu de résidence.....	22
Graphique 1.4. Répartition des chefs de ménage par sexe et statut matrimonial	22
Graphique 1.5. Evolution de l'Indice synthétique de fécondité.....	23
Graphique 1.6. Evolution de l'espérance de vie à la naissance, par sexe.....	24
Graphique 1.7. Répartition en pourcentage de la population, par sexe et statut matrimonial ...	24
Graphique 1.8. Prévalence du handicap majeur par sexe et lieu de résidence	25
Graphique 1.9. Prévalence du handicap à tout niveau, par sexe et le lieu de résidence	26
Graphique 1.10. Prévalence du handicap par domaine et par sexe.....	26
Graphique 1.11. Proportion de la population détenant un acte de naissance, par sexe et par région.....	27
Graphique 1.12. Evolution du nombre de CNIB établies, par sexe.....	28
Graphique 1.13. Répartition de la population résidente par sexe et par type de migration.....	29
Graphique 1.14. Évolution du nombre de demandeurs d'asile, par sexe	29
Graphique 2.1. Proportion de la population malade au cours des 30 derniers jours mais qui n'ont pas eu recours aux soins, par sexe et lieu de résidence	32
Graphique 2.2. Connaissance des méthodes contraceptives par type de méthode et par sexe ...	32
Graphique 2.3. Taux de mortalité adulte, par âge et par sexe	33
Graphique 2.4. Mortalité maternelle, par tranche d'âge et par type.....	34
Graphique 2.5. Quotient de mortalité des enfants par sexe	35

Graphique 2.6. Prévalence autodéclarée des infections sexuellement transmissibles, par sexe et par âge.....	36	Graphique 3.11. Indice de parité entre les sexes, par cycle d'enseignement et lieu de résidence	52
Graphique 2.7. Pourcentage d'hommes et de femmes ayant fait un test de dépistage du VIH au cours des 12 mois, par sexe.	37	Graphique 3.12. Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire, par sexe et lieu de résidence.....	53
Graphique 2.8. Evolution des nouveaux cas d'infection au VIH, par sexe.....	38	Graphique 3.13. Raisons de l'absence de scolarisation, par sexe	53
Graphique 2.9. Connaissance des moyens de prévention du VIH, par sexe.....	39	Graphique 3.14. Raisons de l'abandon ou du décrochage scolaire, par sexe.....	54
Graphique 2.10. Consommation du tabac, par sexe ..	40	Graphique 3.15. Taux d'achèvement au primaire et au post-primaire, par sexe et lieu de résidence.....	55
Graphique 2.11. Consommation d'alcool, par sexe...	41	Graphique 3.16. Taux d'achèvement au primaire et au post-primaire, par sexe et par quintile de bien-être économique	56
Graphique 3.1. Pourcentage d'enfants en âge préscolaire (3-6 ans), par sexe et le lieu de résidence.....	44	Graphique 3.17. Taux d'alphabétisation chez les personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et le lieu de résidence.....	56
Graphique 3.2. Taux d'inscription en première année du primaire, par sexe et lieu de résidence.....	45	Graphique 3.18. Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe et lieu de résidence.....	57
Graphique 3.3. Taux de transition effectif du primaire au secondaire (programmes généraux), par sexe et le lieu de résidence	46	Graphique 3.19. Niveau d'instruction des personnes âgées 15 ans et plus, par sexe et lieu de résidence.....	57
Graphique 3.4. Taux de transition effectif du secondaire au supérieur, par sexe	46	Graphique 3.20. Niveau d'instruction des personnes âgées de 25 ans et plus, par sexe et lieu de résidence	58
Graphique 3.5. Taux brut de scolarisation au primaire, par sexe, lieu de résidence, et région ..	47	Graphique 3.21. Répartition des enseignants du supérieur, par sexe et type d'institution universitaire	60
Graphique 3.6. Taux brut de scolarisation au secondaire, par sexe, lieu de résidence, et région	48	Graphique 3.22. Répartition des enseignants du supérieur, par sexe et type d'institution universitaire	60
Graphique 3.7. Taux brut de scolarisation au supérieur, par sexe, lieu de résidence, et région....	49	Graphique 3.23. Proportion de femmes parmi des apprenants et sortants des centres de formation professionnelle par type de formation et par sexe, entre 2018 et 2022 ..	61
Graphique 3.8. Taux net de scolarisation au primaire, par sexe, lieu de résidence, et région....	50		
Graphique 3.9. Taux net de scolarisation au secondaire, par sexe, lieu de résidence, et région ..	50		
Graphique 3.10. Taux net de scolarisation au supérieur, par sexe, lieu de résidence, et région	51		

Graphique 4.1. Temps consacrés au travail domestique non rémunéré, par sexe et lieu de résidence.63

Graphique 4.2. Nombre moyen d'heures consacrées au travail, par sexe, type de travail et lieu de résidence64

Graphique 4.3. Taux d'activité des personnes de 16 ans et plus, par sexe, lieu de résidence, région, et niveau d'instruction.65

Graphique 4.4. Taux d'activité des personnes âgées de 16 à 24 ans, par sexe, et par région.66

Graphique 4.5. Raisons d'absence sur le marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe67

Graphique 4.6. Taux de chômage des personnes âgées de 16 ans et plus par sexe, lieu de résidence, l'âge et situation de handicap.68

Graphique 4.7. Taux de chômage des personnes âgées de 16 à 24 ans et plus par sexe, lieu de résidence, âge et situation de handicap.69

Graphique 4.8. Proportion de jeunes (15-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, par sexe, lieu de résidence, et région70

Graphique 4.9. Proportion de personnes employées qui sont des travailleurs familiaux et qui travaillent à leur propre compte, par sexe et lieu de résidence.71

Graphique 4.10. Proportion d'employeurs parmi les travailleurs, par sexe et lieu de résidence 71

Graphique 4.11. Proportion de travailleurs à temps partiel, par sexe, lieu de résidence, et région 72

Graphique 4.12. Proportion d'emplois informels dans les emplois non agricoles, par sexe et lieu de résidence73

Graphique 4.13. Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et lieu de résidence.73

Graphique 4.14. Proportion de travailleurs, par sexe et secteur d'activité74

Graphique 4.15. Salaires moyens, par sexe et secteur et branche d'activité, tranche d'âge, statut de handicap et le milieu de résidence 75

Graphique 4.16. Taux d'emploi, par sexes, lieu de résidence et région chez les 16 ans et plus. .76

Graphique 4.17. Taux d'emploi, par sexe, présence d'enfants et type de ménage77

Graphique 4.18. Effectif des demandeurs d'emploi par diplôme/titre de qualification et sexe en 202277

Graphique 4.19. Nombre de candidatures aux concours directs par diplôme utilisé et par sexe en 202278

Graphique 4.20. Proportion de femmes parmi des agents de la fonction publique et dans la police78

Graphique 4.21. Proportion d'hommes et de femmes aux postes de cadres supérieurs79

Graphique 4.22. Proportion des 15 ans et plus affiliés à une structure d'assurance maladie, par sexe, lieu de résidence, région et tranche d'âge.79

Graphique 4.23. Proportion des 15 ans et plus affiliés à une structure d'assurance maladie, par sexe et par type80

Graphique 4.24. Proportion de travailleurs immatriculés à la CNSS et à la CARFO81

Graphique 4.25. Nombre de risques professionnels déclarés à la CNSS en 2022 selon la qualification professionnelle et le sexe de la victime81

Graphique 4.26. Participation des personnes âgées de 15 ans et plus aux tontines, par sexe	82
Graphique 4.27. Montant annuel alloué aux tontines, par sexe	83
Graphique 4.28. Raisons de la participation aux tontines, par sexe	83
Graphique 5.1. Evolution des victimes de Mutilations génitales féminines	85
Graphique 5.2. Connaissance de la pratique de l'excision, selon les caractéristiques socio-économiques et démographiques	86
Graphique 5.3. Prévalence de l'excision, selon les caractéristiques socio démographiques ..	87
Graphique 5.4. Opinions des femmes et des hommes sur la pratique de l'excision comme une exigence religieuse	88
Graphique 5.5. Proportion de femmes et d'hommes qui pensent que l'excision ne devrait pas être poursuivie	89
Graphique 5.6. Expérience de violences physiques ..	90
Graphique 5.7. Auteurs de violences physiques.	90
Graphique 5.8. Expérience de violences sexuelles ..	91
Graphique 5.9. Auteurs de violences sexuelles	92
Graphique 5.10. Violences sous différentes formes, par tranche d'âge	92
Graphique 5.11. Comportement de contrôle et de violence exercé par le partenaire intime	93
Graphique 5.12. Dommages corporels liés causés par les violences conjugales, par type	94
Graphique 5.13. Recherche d'aide pour arrêter la violence.	95
Graphique 5.14. Sources ou personnes auprès desquelles l'aide pour arrêter la violence est recherchée	96

Graphique 6.1. Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national, par sexe, lieu de résidence et région.	98
Graphique 6.2. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté national, par sexe et par groupe d'âge.	99
Graphique 6.3. Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national par composition du ménage	100
Graphique 6.4. Possession d'un compte auprès d'une institution financière ou d'un prestataire d'argent mobile, par sexe	101
Graphique 6.5. Proportion d'individus (âgés de 15 ans et plus) possédant un téléphone portable, par sexe	102
Graphique 6.6. Proportion de ménages ayant accès aux médias, par sexe	102
Graphique 6.7. Proportion des adultes dans la population agricole	103
Graphique 6.8. Proportion de la population agricole totale ayant la propriété ou des droits sûrs sur des terres agricoles	104
Graphique 6.9. Répartition de la population agricole totale ayant une propriété ou des droits sûrs sur des terres agricoles, par sexe	105
Graphique 6.10. Mode d'acquisition des parcelles de terre agricole selon le sexe du propriétaire ou du détenteur des droits	105
Graphique 6.11. Documents justifiant la propriété des parcelles de terre agricole par sexe du propriétaire ou du détenteur des droits	106
Graphique 6.12. Proportion des propriétaires d'entreprises non agricoles, par sexe et par lieu de résidence.	106
Graphique 6.13. Répartition des propriétaires d'entreprises non agricoles par sexe et lieu de résidence	107

Graphique 7.1. Evolution des acteurs de la justice, par catégorie et sexe109

Graphique 7.2. Evolution de la population carcérale, par sexe 110

Graphique 7.3. Evolution de la population carcérale, par âge et par sexe 111

Graphique 7.4. Evolution de la population carcérale, par statut et par sexe..... 111

Graphique 7.5. Evolution de la représentativité dans le gouvernement, par sexe. . 112

Graphique 7.6. Evolution de la représentativité dans la Fonction publique, par sexe. 113

Graphique 7.7. Evolution de la représentativité dans la Fonction publique, par sexe et niveau de responsabilité. 113

Graphique 7.8. Evolution de la représentativité à l'Assemblée nationale, par sexe 114

Graphique 7.9. Evolution du nombre de conseillers municipaux, par sexe 114

Graphique 7.10. Évolution du nombre de Burkinabè participant aux opérations de maintien de la paix par corps et par sexe en 2021 . 115

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1. De la Politique nationale genre
2009 à la stratégie nationale genre 2020-2024.16

Encadré 2. Le chef de ménage.21

Encadré 3. L'Indice synthétique de fécondité (ISF) . .23

Encadré 4. Les personnes en situation
de handicap25

Encadré 5. Les migrations selon le RGPH-5.28

Encadré 6. Les indicateurs de mortalité
des enfants.34

Encadré 7. Définition des indicateurs
globaux d'éducation.43

Encadré 8. L'excision.86

Cadre légal, politique et institutionnel de l'égalité des genres au Burkina Faso



L'égalité des genres et notamment l'intégration transversale du genre dans les programmes de développement constitue un des principes directeurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre à l'horizon 2030. Le Burkina Faso s'est engagé dans la réalisation de l'Agenda 2030 en souscrivant aux ODD, principalement aux ODD 5 et 16, à savoir, parvenir au respect de l'égalité des genres et contribuer à l'autonomisation des femmes et des filles. Depuis plusieurs décennies, la prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes dans le processus de développement, et particulièrement la valorisation du rôle actif de la femme dans ce processus, a toujours constitué au Burkina Faso, une préoccupation pour les autorités nationales et les partenaires au développement.

Le présent chapitre présente les cadres juridique, politique et institutionnel qui régissent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au Burkina Faso.

Le cadre légal

Au niveau international, le Burkina Faso a ratifié la plupart des instruments juridiques qui accordent des droits et des obligations égaux aux femmes et aux hommes et interdisent toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Le pays a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)¹ et à son Protocole facultatif, à la Convention relative aux Droits de l'Enfant² (CDE) et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo³). En 1999, le pays a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, des accords qui interdisent la discrimination et incluent des dispositions visant à protéger les femmes. L'article 3 du Pacte oblige les États parties à garantir l'égalité des droits aux hommes et aux femmes

afin qu'ils puissent jouir de tous les droits civils et politiques y énoncés. Par exemple, L'article 23 stipule que "la famille est la cellule de base de la société, l'État lui doit protection. Le mariage est fondé sur le libre consentement de l'homme et de la femme. Toute discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, l'ethnie, l'origine sociale, la fortune est interdite. Les enfants sont égaux en droits et en devoirs dans leurs relations familiales. Les parents ont le droit naturel et le devoir d'élever et d'éduquer leurs enfants. Ceux-ci leur doivent respect et assistance". Toutefois, le défi majeur est de faciliter la vulgarisation des instruments de promotion de l'égalité des genres et de mettre la législation nationale en conformité avec les instruments internationaux ratifiés. A titre illustratif, la CDE définit l'enfant comme « tout être humain âgé de moins de 18 ans » et dans le protocole additif à la CEDEF, « l'âge minimum du mariage pour la fille est de 18 ans ». Au vu des dispositions du Code des personnes et de la famille (CPF) au Burkina, l'âge matrimonial pour la fille est fixé à 17 ans au moins et celui du garçon à 20 ans. La législation du Burkina Faso selon son CPF n'est pas

- 1 La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) est un traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 1979. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 et a été ratifiée par 189 États. C'est le premier traité international à définir la discrimination à l'égard des femmes et à établir un cadre juridique pour son élimination.
- 2 La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) est un traité international qui reconnaît les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants de moins de 18 ans. La Convention a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989 et est entrée en vigueur le 2 septembre 1990. Elle a été ratifiée par 196 pays, ce qui en fait l'un des traités les plus largement ratifiés au monde.
- 3 Le Protocole de Maputo, également connu sous le nom de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, est un instrument juridique international qui vise à promouvoir et à protéger les droits des femmes en Afrique. Il a été adopté par l'Union africaine (UA) à Maputo, au Mozambique, le 11 juillet 2003 et est entré en vigueur le 25 novembre 2005.

alignée sur ces cadres internationaux car elle autorise le mariage des enfants pour les filles (17 ans) tout en fixant l'âge du mariage pour les garçons à 20 ans.

Sur le plan national, le cadre formel de l'égalité des genres est encadré par la Constitution du 2 juin 1991, révisée en novembre 2015. Elle prône la promotion de l'égalité des droits entre hommes et femmes. Son premier article dispose que tous les Burkinabés naissent libres et égaux. Le pays a également voté des lois qui reconnaissent pour l'essentiel, aux hommes et aux femmes, les mêmes droits en matière d'accès aux services et aux ressources.

Les avancées en matière de lois

Depuis les années 50, le Burkina Faso s'est doté d'une législation en faveur de l'égalité des genres. De nombreux textes fondamentaux ainsi que des lois ont été mis en place pour guider les actions du ministère en charge de la femme et de ses partenaires en matière de promotion de l'égalité des genres. De manière chronologique, on peut citer les quelques textes importants suivants :

- La loi d'orientation de l'éducation qui prône le droit pour tous, sans discrimination de genre, à l'éducation ;
- La loi n° 034-2012/AN sur la réorganisation agraire et foncière qui prône l'égalité d'accès à la terre pour tous;
- La loi n° 034-2009/AN sur le régime foncier rural qui prône l'accès équitable de tous les acteurs ruraux aux terres rurales sans distinction, etc.
- Les dispositions du Code du travail qui interdisent et sanctionnent toute discrimination en matière d'emploi et de profession, notamment celle fondée sur le genre (articles 4 et 38). La loi consacre l'égalité salariale pour les emplois de même niveau (article 182) et prévoit des conditions de travail adaptées à la situation de maternité de la femme. Elle interdit le harcèlement sexuel dans le cadre du travail (article 37).

- La nouvelle loi (loi n°2009-008) sur les violences faites aux femmes prévoit une répression pour le harcèlement sexuel de façon générale.
- Le CPF marque le progrès du statut de la femme burkinabé à travers la consécration de l'égalité entre l'homme et la femme dans les rapports familiaux ainsi que dans les autres domaines en rapport avec le statut personnel. Bien que le CPF soit favorable à la femme, ses conditions d'application demeurent difficiles en raison entre autres de la dualité du droit moderne et du droit coutumier (la non-considération des unions libres par le CPF).
- Le régime de sécurité sociale, à travers la loi n° 015-2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés, prévoit une branche de prestations familiales qui comprend des allocations prénatales, des allocations familiales et des prestations de maternité. Bien que le régime de sécurité sociale soit favorable à la femme, l'impôt unique sur le traitement des salaires (IUTS) reste plus lourd pour la femme, car les charges sont automatiquement imputées au mari ; les femmes étant considérées comme sans charge sauf à elles en accord avec leur mari d'en solliciter le report sur leur salaire.
- Le code électoral de 2001 a été modifié à plusieurs reprises. La présente version qui est la quatrième après celles de juillet 2010, de septembre 2015 et Aout 2018, intègre les modifications opérées par la loi n°004-2020/AN du 23 janvier 2020. Ce code prône l'égalité entre l'homme et la femme dans la jouissance des droits civils et politiques en fixant les conditions d'éligibilité aux élections sans distinction de genre.

Les manquements dans les lois, sources de persistance des inégalités entre hommes et femmes

Les limites du cadre juridique pour l'égalité des genres se situent à plusieurs niveaux. Nous pouvons citer entre autres, l'existence de textes de loi toujours dis-

criminatoires à l'égard des femmes, l'existence de vides juridiques⁴ relatifs par exemple aux violences faites aux femmes, y compris les mutilations génitales féminines, la pratique du droit coutumier souvent défavorable aux femmes sur des aspects variés tels que les rites de veuvage, les unions forcées ou précoces, l'accès à la terre, etc. Même si des avancées notables sont enregistrées au niveau de l'égalité de droit, l'égalité de fait reste encore un défi. Les nombreux blocages juridiques se situent au niveau de la pratique sur le terrain. Nous pouvons citer ici deux exemples : premièrement la loi n° 010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et municipales ; et deuxièmement la loi 061- 2015 CNT du 6 septembre 2015, portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et la prise en charge des victimes.

Le cadre politique

Si d'importantes dispositions légales ont été prises jusqu'ici, une attention particulière doit être portée sur la coordination d'une part, des engagements pris par le Burkina Faso en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et d'autre part, de la volonté politique de les mettre en œuvre.

Les engagements politiques en faveur de la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes ont été annoncés dans les grandes politiques et réformes nationales du Burkina Faso. Il s'agit notamment i) du Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020), ii) de la politique nationale genre (2009-2019) et ses plans quinquennaux iii) du Programme du gouvernement du Burkina Faso qui place le « rehaussement du rôle des femmes » et « le renforcement de leur place dans les instances de prise de décisions » au centre de sa stratégie d'intervention pour assurer un développement équitable. Nous pouvons citer entre autres la politique sectorielle travail, emploi et protection sociale (TEPS 2018-2027), la stratégie nationale genre (SNG 2020-2024) et le Plan d'Action

National Intégré (PANI 2023-2025). iv) de la Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA) pour la promotion du secteur privé (2018-2027), v) de la Politique sectorielle de l'économie et des finances (POSEF) pour la promotion de la microfinance et du financement bancaire (2011-2020), vi) de la Politique nationale de l'emploi (PNE) adoptée en 2008 pour la création d'emplois en faveur des hommes et des femmes et spécifiquement le soutien à la micro et petite entreprise, vii) de la Politique de gratuité des soins aux enfants de moins de 5 ans effective depuis Avril 2016, viii) de la Politique de gratuité de la planification familiale, ix) du Plan national d'accélération de la planification familiale 2017-2020, x) de la Politique nationale d'enseignement, de la formation technique et professionnelle (PN/EFTP) 2019-2025, xi) de la Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin 2018-2025, xii) de la Stratégie de développement rural (SDR) 2016-2025, et xiii) de la Stratégie nationale de la finance inclusive au Burkina Faso 2016-2020.

Cet engagement politique de haut niveau a également été soutenu par la mise en place de programmes de développement en faveur des femmes tels que le Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes (PAE/JF), le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), le Fonds d'appui au secteur informel (FASI), le Projet d'appui à la transformation des économies des femmes.

La création du Réseau des femmes anciennes ministres et parlementaires du Burkina et la mise en place d'un caucus genre à l'Assemblée nationale traduisent la volonté des femmes leaders politiques de donner un coup de pouce au leadership féminin. La tenue en début 2019 du Forum sur l'autonomisation économique et la responsabilisation de la femme par l'Assemblée nationale participe de la même ambition.

Le Burkina Faso est engagé dans le processus du budget-programme qui est une opportunité pour le développement de la budgétisation sensible au genre. De nos jours, l'ensemble des ministères ont basculé dans la budgétisation sensible au genre.

⁴ Les vides juridiques dans le contexte de l'égalité des genres font référence aux lacunes ou insuffisances dans les lois, réglementations et politiques qui empêchent la pleine réalisation des droits des femmes et leur participation équitable à la société.

Les limites du cadre politique et stratégique du genre concernent essentiellement la faible compréhension de l'approche genre et la maîtrise insuffisante des outils d'intégration du genre dans les politiques, plans, programmes de développement et budgets, aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé. Une autre

problématique demeure l'existence de stéréotypes de genre dans les manuels scolaires, d'où l'urgence de la relecture des curricula et l'inscription dans les curricula des écoles de formation professionnelle, de la thématique genre et budgétisation sensible au genre.

Encadré 1. De la Politique nationale genre 2009 à la stratégie nationale genre 2020-2024

La Politique nationale Genre (PNG) du Burkina Faso a été adoptée en 2009. En 2019, après dix années de mise en œuvre, la PNG a pris fin avec des résultats satisfaisants mais les défis demeurent et les enjeux énormes. C'est en cela que la stratégie nationale genre (SNG 2020-2024) vient succéder à la politique en vue de répondre de manière plus opérationnelle à la prise en compte du genre dans le processus de développement.

Elle a pour vision de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et s'articule autour des principes directeurs ci-dessous :

- Le leadership national ;
- La participation et la responsabilisation ;
- L'équité et l'inclusion ;
- La cohérence et la synergie d'action ;
- La redevabilité ;
- La décentralisation et la déconcentration des actions genres ;
- Et la transversalité du genre.

Elle comporte cinq axes stratégiques qui sont :

AXE 1 : PROMOTION DE L'EQUITE D'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET A LA PROTECTION SOCIALE

Pour cet axe, cinq objectifs stratégiques sont définis à savoir l'objectif stratégique 1.1: renforcer l'égalité et l'équité d'accès, de maintien et de réussite de la jeune fille et du jeune garçon dans tous les ordres d'enseignement, l'objectif stratégique 1.2 : améliorer la santé sexuelle et reproductive de la femme et de la jeune fille, l'objectif stratégique 1.3: améliorer la prise en charge et la protection des femmes et des filles dans le contexte de l'insécurité et des changements climatiques, l'objectif stratégique 1.4 : promouvoir l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes et l'objectif stratégique 1.5 : Améliorer l'accès aux infrastructures hydrauliques, à l'eau potable et à l'assainissement.

AXE 2 : ACCES EGAL A LA JUSTICE ET A LA PROTECTION JURIDIQUE

Pour cet axe, deux (02) objectifs stratégiques sont définis à savoir l'objectif stratégique 2.1: pourcentage de textes adoptés pour conformer la législation nationale aux conventions internationales en matière de droits humains et l'objectif stratégique 2.2: proportion de textes à caractère juridiques nationaux dans les droits de la femme et des enfants recensés et opérationnels

AXE 3 : AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

Pour cet axe, trois (03) objectifs stratégiques sont définis à savoir l'objectif stratégique 3.1 : améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à la terre et aux technologies de production, de transformation et de conservation ainsi qu'aux financements ; l'objectif stratégique 3.2: Promouvoir l'entrepreneuriat féminin et l'objectif stratégique 3.3 : renforcer l'accès des femmes aux financements et aux emplois décents et durables.

AXE 4 : PARTICIPATION, REPRESENTATION ET INFLUENCE POLITIQUE EGALE

Pour cet axe, deux (02) objectifs stratégiques sont définis à savoir l'objectif stratégique 4.1 : développer le mouvement féminin et le leadership des femmes à tous les niveaux en incluant les jeunes filles et l'objectif stratégique 4.2: promouvoir la participation des femmes et des jeunes filles aux sphères de décisions à tous les niveaux.

AXE 5 : PILOTAGE ET SOUTIEN

Pour cet axe, deux (02) objectifs stratégiques sont définis à savoir l'objectif stratégique 5. 1 : promouvoir l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux et l'objectif stratégique 5.2 : mettre en place des mécanismes institutionnels et techniques adéquats de coordination, de pilotage et de suivi-évaluation des initiatives relatives au genre.

Les mécanismes institutionnels de la promotion de l'égalité des genres au Burkina Faso

Le dispositif institutionnel de promotion du genre au Burkina Faso relève en premier lieu du ressort du ministère, de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille, et aussi des cellules de la promotion du genre au sein des différents ministères techniques et des institutions.

Le ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille

Il s'agit de la principale institution responsable de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Il a pour mission principale d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique gouvernementale en matière de promotion socioéconomique de la femme et est chargé de la mise en œuvre de la SNG. Il coordonne et capitalise les actions mises en œuvre par les différents ministères sectoriels et les structures non étatiques en matière de promotion du genre et d'autonomisation des femmes. Dans ce ministère se

trouvent la Direction générale de la promotion de la femme et du genre (DGPFG), qui assure la promotion socio-économique, politique, de la paix et de la sécurité de la femme et de la jeune fille, la Commission nationale de suivi de la mise en œuvre des engagements du Burkina Faso en faveur de la femme (CNSEF). Le ministère abrite également des structures rattachées parmi lesquelles le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF).

Par le décret n° 2008-482/PRES/PM/MPF/MEF du 28 juillet 2008, la CNSEF a été mis en place par le gouvernement burkinabè, avec pour attributions entre autres de i) répertorier les actes tenant lieu d'engagement du Burkina Faso dans tous les domaines et favorables à la femme et veiller à la mise en œuvre effective des différents engagements ; ii) impulser des initiatives pour faire connaître aux décideurs et à la population ces différents engagements et ; iii) veiller à la mise en œuvre effective des différents engagements.

Les cellules pour la promotion de l'égalité des genres

Pour la promotion de l'institutionnalisation et de l'intégration du genre au sein des ministères et institutions publiques, une cellule Genre a été mise en place au niveau de chaque département ministériel/institution publique. La mise en place des cellules Genre s'est faite sous l'impulsion du ministère de la Femme, de différentes manières selon les départements ministériels et les institutions. C'est dans cette perspective que des cellules Genre ont été implantées dans les ministères et institutions par arrêté ou lettre, et souvent sans référence ni acte officiel. En guise d'exemple, l'arrêté n° 2010/087/MRP/ SG/DEP du 24 novembre 2010 portant création de la cellule Genre du ministère chargé des Relations avec le Parlement (MRP) ou de la lettre n° 2011/0014/MHU/ SG du 19/01/2011 portant création de la cellule Genre du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU).

CHAPITRE 1.

Population et démographie



Le présent chapitre s'appuie sur les projections démographiques issues des recensements réalisés par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), avec le soutien du Fonds des Nations unies pour la Population (FNUAP) et d'autres partenaires internationaux. Les calculs et projections ont été faits à partir du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5) réalisé par l'INSD en 2019.

Structure de la population et des chefs de ménage

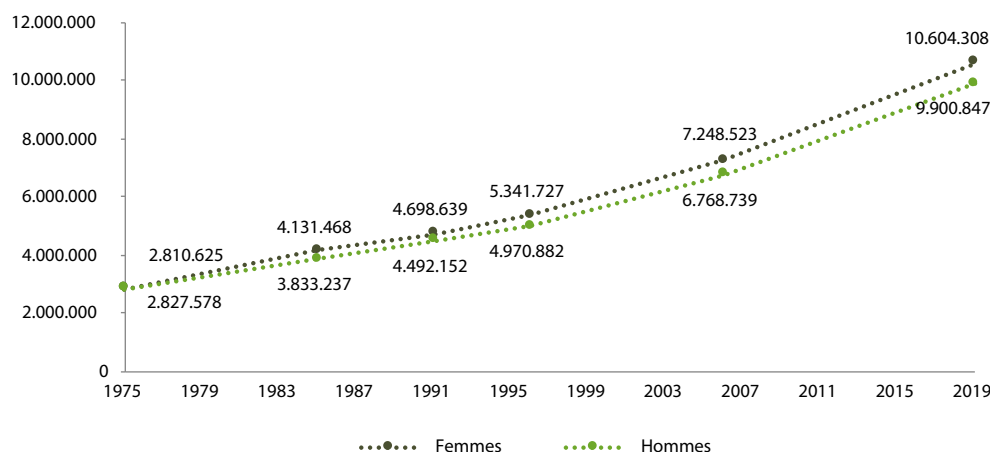
Cette section présente un bref aperçu de la population burkinabè, en mettant l'accent sur les disparités entre les sexes.

Evolution de la structure de la population par sexe

Les résultats des différentes enquêtes démographiques et recensements de la population, jusqu'au RGPH-5 ré-

alisé par l'INSD en 2019, présentent l'évolution de la population du Burkina Faso selon les sexes entre 1975 et 2019. Il en ressort qu'en, 1975 le Burkina Faso comptait plus d'hommes que de femmes, puis la tendance s'est inversée depuis 1985 jusqu'à l'enquête récente de 2019 où la population burkinabè est devenue majoritairement féminine. Elle est passée de 2827578 hommes (51 % de la population totale) et 2810625 femmes (49 % de la population totale) en 1975, à 9900847 hommes (48 % de la population totale) et 10604308 femmes (52 % de la population totale).

Graphique 1.1. Evolution de la structure de la population de 1975 à 2019, par sexe



Source : INSD, Enquêtes démographiques et recensements

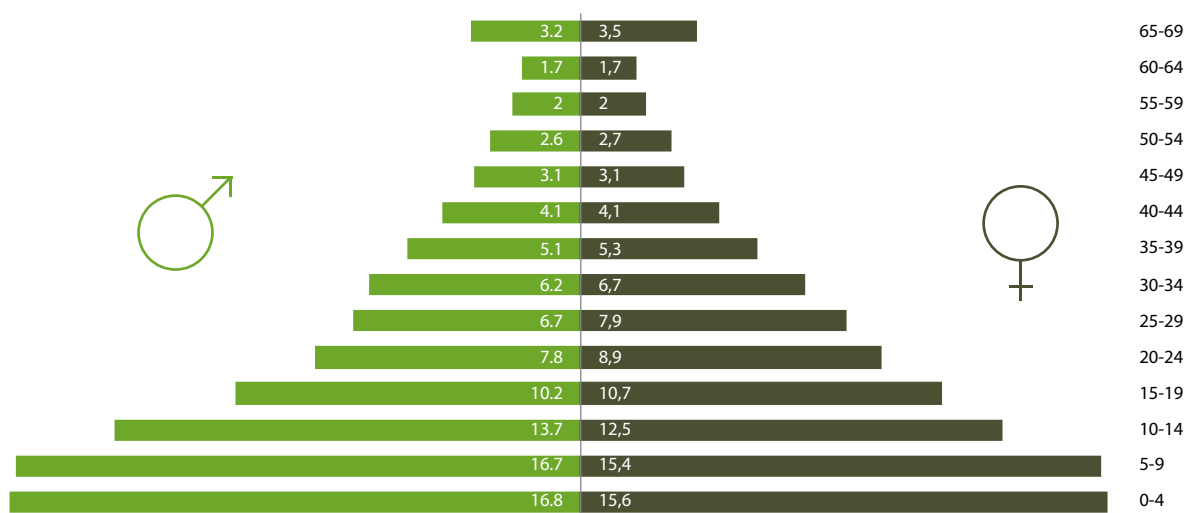
Par ailleurs, la structure de la population selon les tranches d'âges représentée par la pyramide des âges présente, comme pour la plupart des pays africains, une base élargie qui se rétrécit rapidement au fur et à mesure que l'on avance vers les âges élevés. Cela montre la jeunesse de la population. Globalement, les données du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5) 2019 du Burkina

Faso montrent que la structure de la population par âge et par sexe est régulière et révèle une certaine asymétrie. Spécifiquement, les personnes âgées de 0 à 14 ans représentent près de 43,5 % de la population féminine, contre environ 47,2 % de la population masculine. Dans la tranche des personnes âgées de 15 à 65 ans qui constituent la population active, les femmes ont la plus grande proportion (53,1 % contre 49,5 % pour les

hommes). Enfin, chez les personnes âgées de plus de 65 ans, la population féminine est légèrement plus importante, avec une proportion de 3,5 % contre 3,2 % pour

les hommes, ce qui confirme une fois de plus la tendance globalement observée en Afrique selon laquelle les femmes vivent plus longtemps que les hommes.

Graphique 1.2. Structure de la population par sexe et par âge



Source : RGPH-2019

Répartition des chefs de ménages

Encadré 2. Le chef de ménage

Chef de Ménage

Dans l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2021 du Burkina Faso, le chef de ménage est défini comme la personne :

- Habituellement responsable des décisions concernant le ménage
- Qui assume la responsabilité financière du ménage
- Avec qui les autres membres du ménage vivent et management habituellement

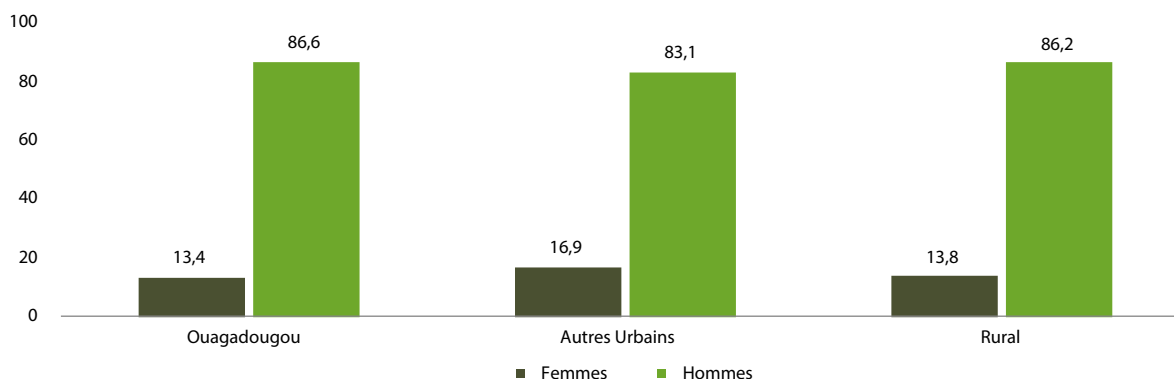
Toutefois, quelques critères spécifiques doivent être pris en compte:

- En cas de cohabitation de plusieurs familles au sein du même ménage, le chef de ménage est le chef de la famille principale.

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, moins d'un cinquième des ménages au Burkina Faso est dirigé par des femmes (soit 14 %). Selon le lieu de résidence, c'est dans les autres centres urbains qu'on retrouve le plus

de femmes cheffes de ménages (16,9 %) par rapport à la capitale Ouagadougou (13,4 %) ou au milieu rural (13,8 %).

Graphique 1.3. Répartition des chefs de ménage par sexe et lieu de résidence

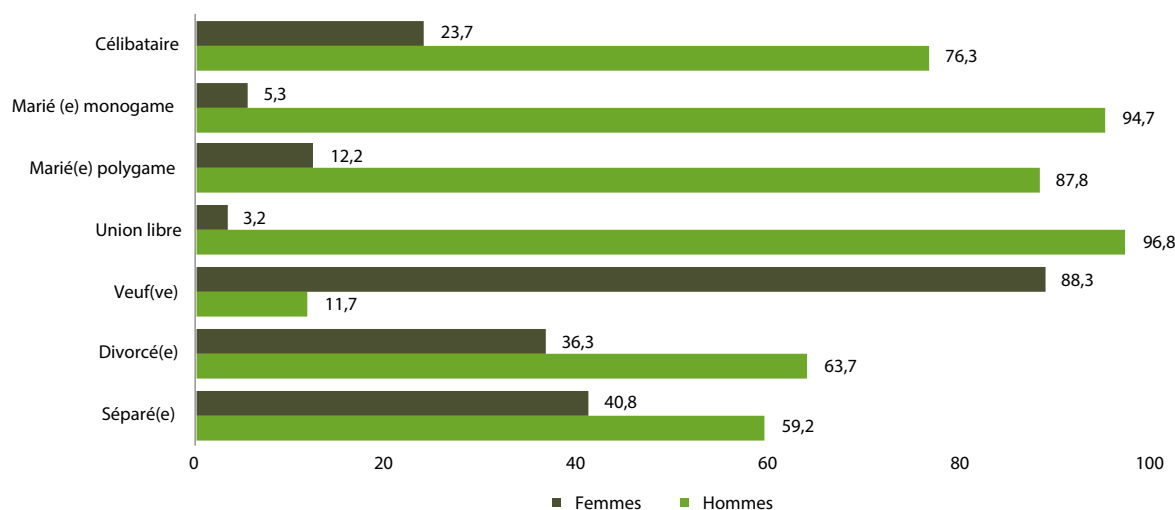


Source : EHCVM 2021/2022

En se référant au statut matrimonial, les femmes cheffes de ménages demeurent moins représentatives dans le pays. En effet, la proportion de femmes cheffes de ménages est plus faible lorsque celles-ci sont mariées. Ainsi, au Burkina Faso, parmi les femmes mariées au régime monogamique, 5,3 % seulement sont des cheffes de ménages, contre 12,2 % des femmes mariées au régime polygamique. De plus, c'est parmi les veuves et les séparées qu'on retrouve la plus grande proportion de femmes cheffes de ménages, soit respectivement 88,3 % et 40,8 %⁵. Comme le montrent les données, les femmes sont sous représentées parmi les

chefs de ménages et par conséquent une grande proportion de femmes vit dans des ménages dirigés par des hommes (87,9 % exactement). Aussi, les femmes cheffes de ménage diffèrent des femmes non-cheffes de ménages quant à la situation matrimoniale (46 % des femmes cheffes de ménages sont veuves contre 9 % des femmes non-cheffes ménages ; 44 % des cheffes de ménage sont mariées contre 76 % des femmes non-cheffes de ménages). Ainsi, une comparaison des ménages selon le sexe du chef de ménage ne permet pas d'appréhender correctement les disparités entre femmes et hommes.

Graphique 1.4. Répartition des chefs de ménage par sexe et statut matrimonial



Source : EHCVM 2021/2022

5 Ces statistiques sur la situation matrimoniale sont calculées sur les 18 ans et plus.

Caractéristiques de la population

Fécondité

La fécondité est généralement analysée à partir de l'indice synthétique de fécondité.

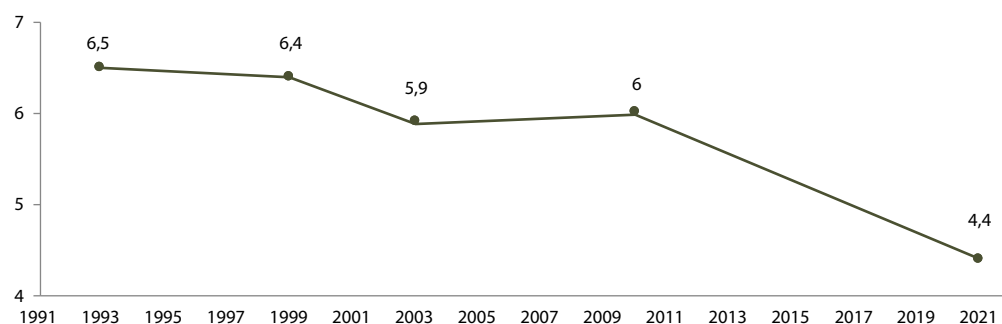
Encadré 3. L'Indice synthétique de fécondité (ISF)

L'indice synthétique de fécondité évalue le nombre d'enfants qu'aurait une femme, au cours de sa vie féconde, si elle se comportait conformément à la fécondité par âge observé au cours d'une année donnée. Il est obtenu par l'addition du nombre moyen de naissances par femme dans toutes les années définies comme fécondes (15 à 50 ans). Ainsi, l'effet de la composition de la population par âge est corrigé. L'indice de fécondité doit être au moins égal à 2,1 pour que le maintien de l'effectif d'une population soit assuré. Selon les Nations unies, l'ISF est de 2,3 enfants par femmes en moyenne dans le monde en 2023 et 4,4 enfants en moyenne en Afrique subsaharienne.

Au Burkina Faso, selon les données de l'Enquête démographique et de santé (EDS) 2021, l'Indice synthétique de fécondité (ISF) est resté relativement élevé dans le temps, même si on peut observer une certaine décroissance. L'ISF au Burkina Faso est passé de 6,5 enfants

par femme en 1993 à 4,4 enfants par femme en 2021. L'ISF au Burkina Faso demeure largement supérieure à la référence de 2,1 qui assure un maintien effectif de la population, et sa valeur de 2021 est similaire à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 4,4.

Graphique 1.5. Evolution de l'Indice synthétique de fécondité



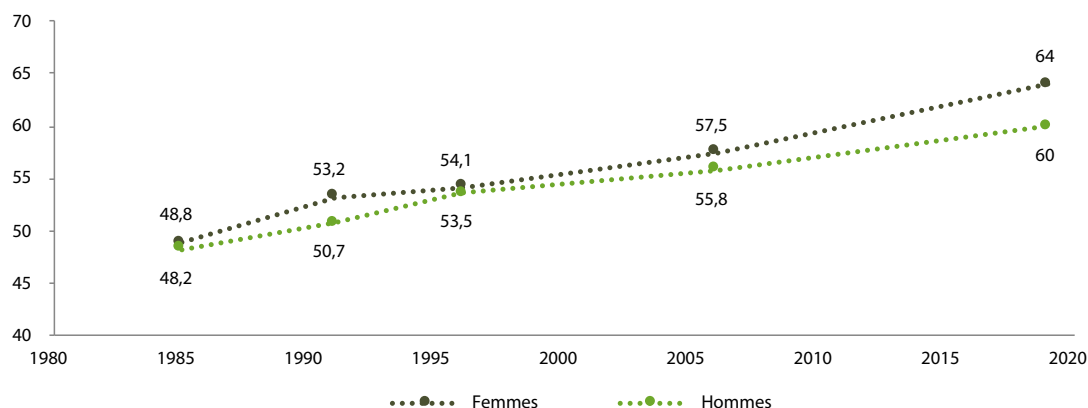
Source : EDS-2021

Espérance de vie à la naissance

D'après les données des différentes enquêtes démographiques et de recensement, l'espérance de vie à la naissance au Burkina Faso a évolué de manière croissante, passant en moyenne de 48,5 ans en 1985 à 61,9 ans en 2019. Dès lors, la désagrégation par sexe montre que les femmes vivent plus longtemps que les hommes

et la tendance n'a pas changé au fil du temps. En effet, en 1985, l'espérance de vie à la naissance des femmes au Burkina Faso était de 48,8 ans contre 48,2 ans pour les hommes. En 2019, l'écart entre les hommes et les femmes est plus grand et se situe à 4 ans de différence, soit une espérance de vie à la naissance de 64 ans pour les femmes, contre 60 ans pour les hommes.

Graphique 1.6. Evolution de l'espérance de vie à la naissance, par sexe



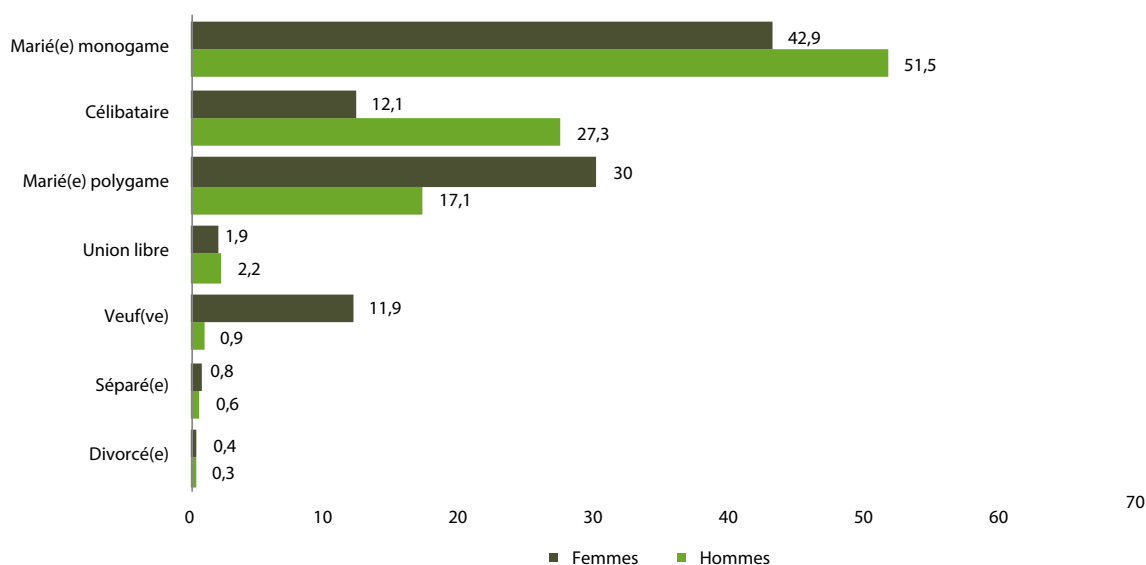
Source : INSD, Enquêtes démographiques et recensements

Statut matrimonial

La répartition de la population selon le statut matrimonial au Burkina Faso présente un certain nombre de contrastes entre les hommes et les femmes âgés de 18 ans et plus. Les contrastes les plus importants sont observés chez les personnes célibataires et les personnes divorcées. En effet, comme le montre le graphique 7

ci-dessous, 12,1 % des femmes sont célibataires contre 27,3 % des hommes. S'agissant des personnes mariées, on dénombre 42,9 % des femmes mariées au régime monogame contre 51,5 % des hommes, et 30 % des femmes au régime polygame contre 17,1% des hommes.

Graphique 1.7. Répartition en pourcentage de la population, par sexe et statut matrimonial



Source : EHCVM 2021/2022

Prévalence du handicap

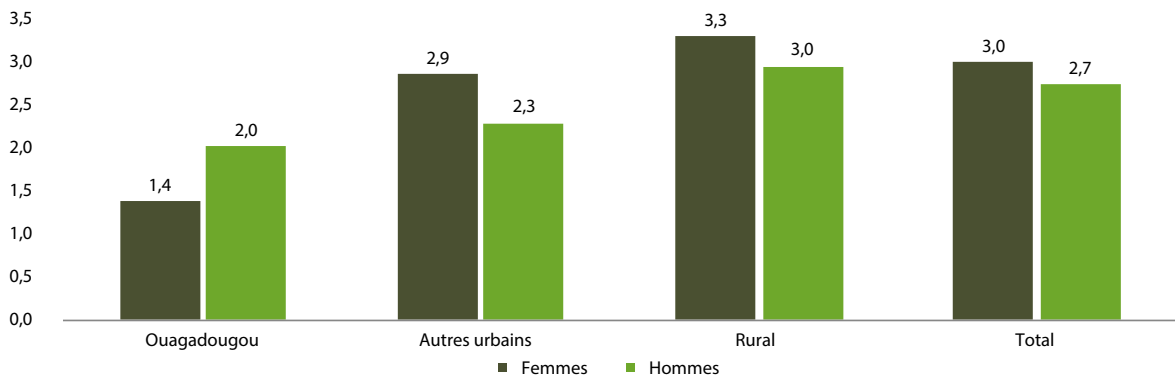
Encadré 4. Les personnes en situation de handicap

L'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2021/2022 du Burkina Faso définit une personne en situation de handicap comme : « une personne qui, du fait d'une déficience physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle, a des difficultés à participer pleinement et effectivement à la vie sociale et économique ». Dès lors, la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) définit le terme comme suit : « par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

Selon les données collectées dans l'EHCVM de 2021/2022 du Burkina Faso, la proportion de personnes âgées de 15 ans et plus souffrant d'au moins un handicap majeur⁶ est de 2,5 %. La ventilation selon les sexes montre que les femmes sont légèrement plus touchées (3 %) par rapport aux hommes (2,7 %). De plus, les données varient très peu selon le lieu de

résidence. La prévalence du handicap majeur est de 1,4 % chez les femmes contre 2 % chez les hommes dans la capitale Ouagadougou, et de 2,9 % chez les femmes et 2,3 % chez les hommes dans les autres milieux urbains. En revanche, en milieu rural, elle est de 3,3 % chez les femmes et de 3 % chez les hommes.

Graphique 1.8. Prévalence du handicap majeur par sexe et lieu de résidence



Source : EHCVM-2021/2022

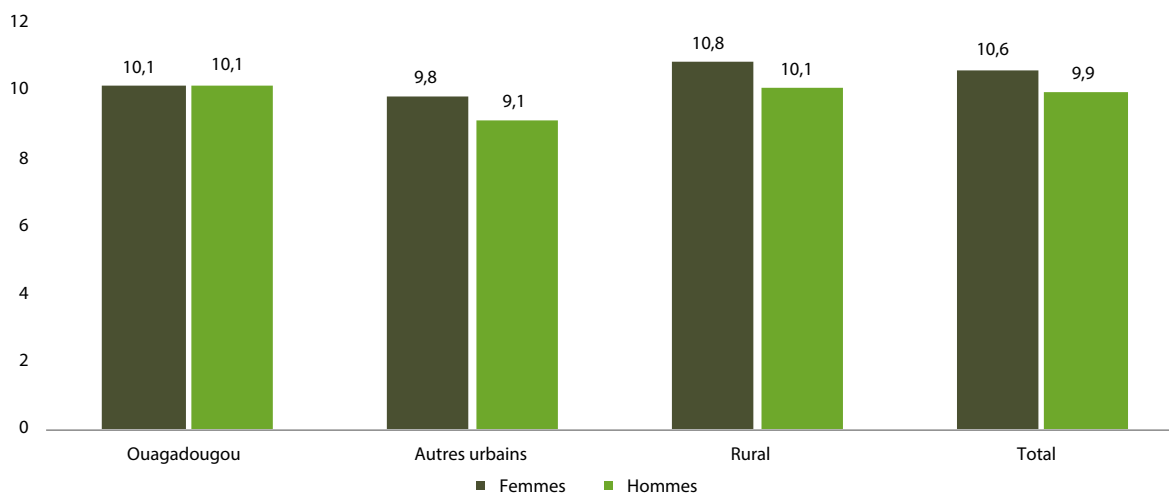
De même, les données de l'EHCVM de 2021/2022 montrent que la proportion de personnes âgées de 15 ans et plus souffrant d'au moins un handicap à tout niveau⁷ est de 10 % au Burkina Faso. La désagrégation selon les sexes montre que les femmes sont en moyenne plus touchées (10,6 %) que les hommes (9,9

%). Selon le lieu de résidence, on observe quelques variations, notamment dans les autres milieux urbains (9,8 % chez les femmes contre 9,1 % chez les hommes) et en milieu rural (10,8 % chez les femmes contre 10,1 % chez les hommes).

6 Un handicap majeur est défini comme une limitation fonctionnelle grave dans l'une des activités du corps humain.

7 Un handicap à tout niveau est défini comme toute limitation fonctionnelle dans l'une des activités suivantes : se déplacer, communiquer, se laver, s'habiller etc.

Graphique 1.9. Prévalence du handicap à tout niveau, par sexe et le lieu de résidence



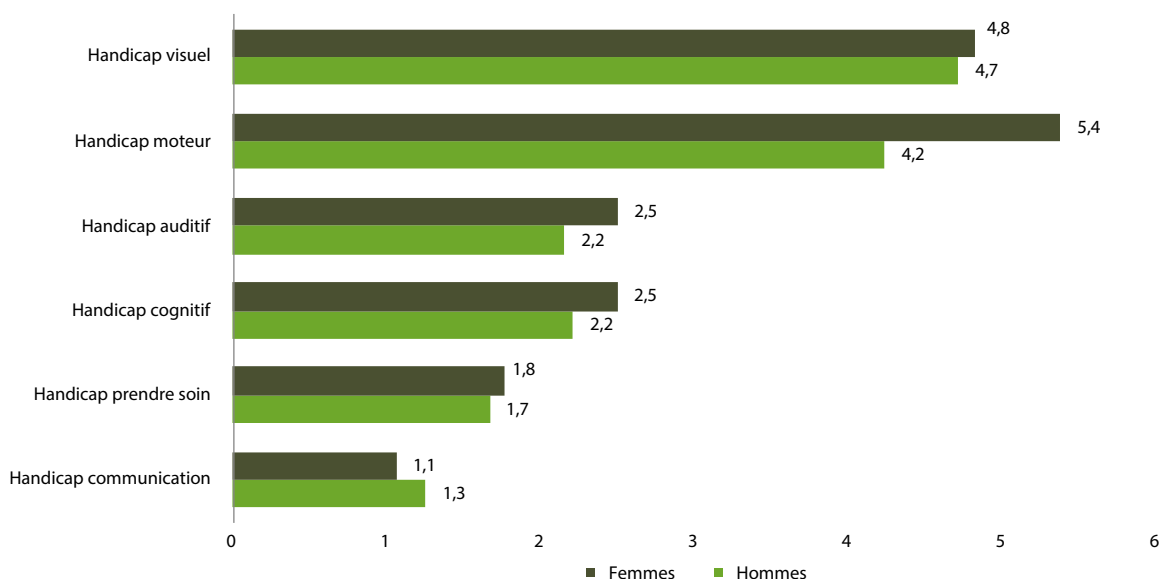
Source : EHCVM-2021/2022

Par ailleurs, selon le type ou la nature du handicap, les données confirment que la proportion de personnes handicapées demeure plus élevée chez les femmes, quel que soit le type de handicap. Ainsi, 2,5 % des femmes révèlent rencontrer des difficultés à entendre contre 2,2 % des hommes. De même, 5,4 % des

femmes font face à un handicap moteur (difficultés à marcher ou à se déplacer), contre 4,2 % des hommes.

Enfin, les données montrent que 1,8 % des femmes rencontrent des difficultés à prendre soin d'elles-mêmes, à se laver ou à s'habiller, contre 1,7 % des hommes.

Graphique 1.10. Prévalence du handicap par domaine et par sexe



Source : EHCVM-2021/2022

Identification des populations

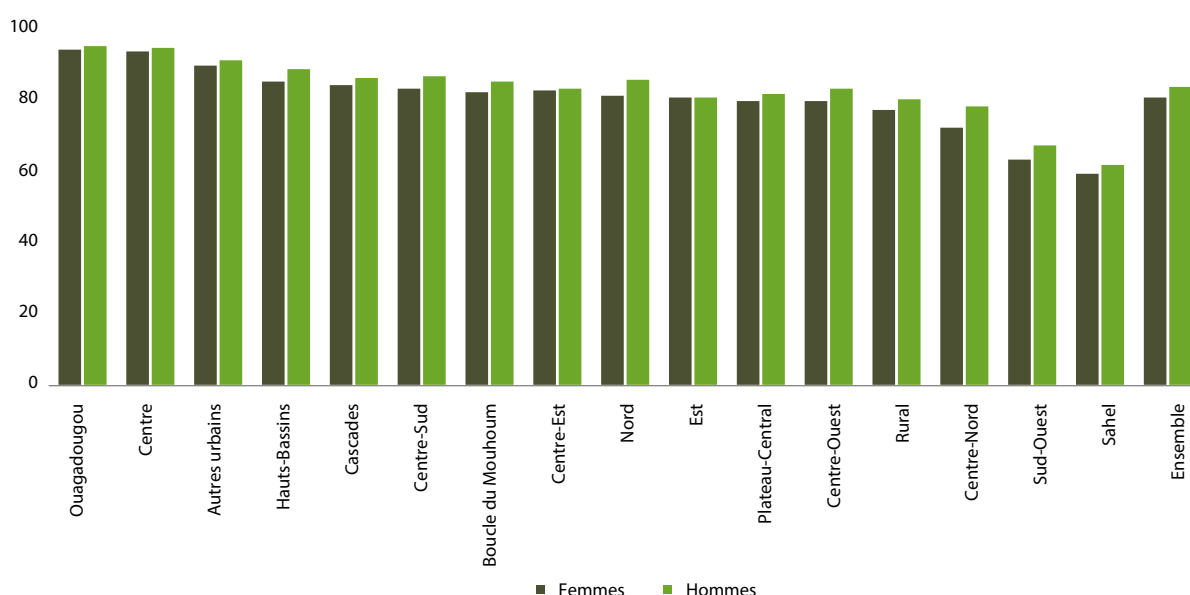
Dans cette section, nous analysons la répartition de la population en fonction de la détention de pièces d'identification telles que l'acte de naissance et la carte nationale d'identité.

Détention de l'acte de naissance

Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, la proportion de la population détenant un acte de naissance au Burkina Faso est élevée et se situe en moyenne autour de 88 %. Toutefois des variations existent entre les sexes et selon le lieu de résidence. Si en milieu urbain et notamment à Ouagadougou les écarts sont très faibles entre

les hommes (95 %) et les femmes (94,2 %) en matière de détention de l'acte de naissance, en milieu rural, 80 % des personnes de sexe masculin détiennent un acte de naissance contre 76,9 % des personnes de sexe féminin. Selon les régions, les données confirment que le pourcentage de personnes détenant un acte de naissance demeure plus élevé chez les hommes que chez les femmes dans toutes les régions du Burkina Faso. Toutefois, les disparités les plus importantes entre les sexes sont observées dans les régions du Centre-Nord (5,8 points de pourcentage) et du Nord (5,8 points de pourcentage), tandis que les disparités les plus faibles entre les sexes sont observées dans les régions de l'Est (0,2 point de pourcentage) et du Centre-Est (0,7 point de pourcentage).

Graphique 1.11. Proportion de la population détenant un acte de naissance, par sexe et par région



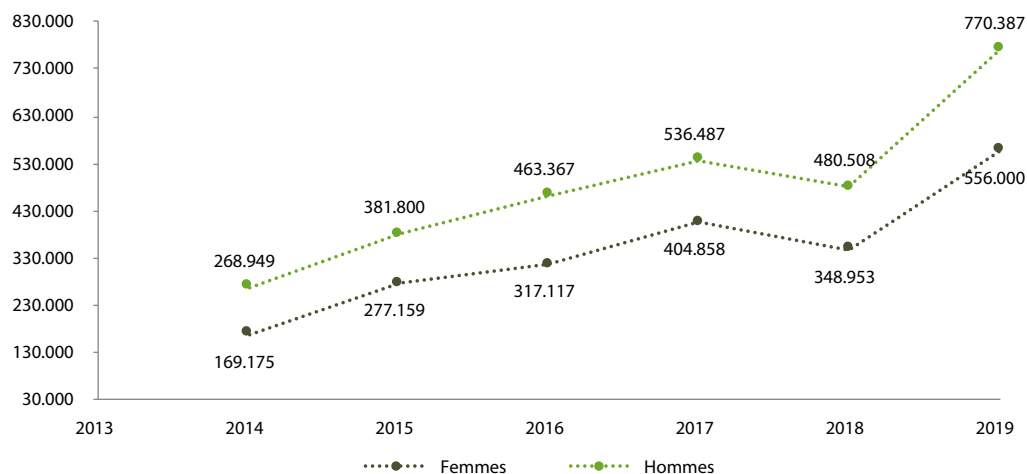
Source : EHCVM-2021/2022

Détention de carte nationale d'identité

La Carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) est un document officiel qui permet à tout citoyen burkinabè de justifier de son identité et de sa nationalité. Elle est obligatoire pour tout Burkinabè âgé d'au moins 15 ans et a une durée de validité de 10 ans. Le nombre de CNIB délivrées a évolué dans le même sens que la population en âge d'en détenir. Selon les données du ministère de la Sécurité (MSECU) du Burkina Faso, entre

2014 et 2019, l'on est passé de 438124 à 1327115 CNIB délivrées. En revanche, la ventilation par sexe montre que sur la même période, le nombre de CNIB délivrées est resté largement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Par exemple, sur les 438124 CNIB délivrées en 2014, 268949 étaient au profit des hommes (soit 61 % du total), contre 169175 au profit des femmes (39 % du total). De même, en 2019, bien que les écarts aient légèrement baissé, 770387 CNIB sur 1327115 ont été délivrées aux hommes (58 %), contre 556000 aux femmes (42 %).

Graphique 1.12. Evolution du nombre de CNIB établies, par sexe



Source : DGESS/MSECU (2020)

Migrations

Faso. L'analyse est articulée autour des types de migrations et plus spécifiquement des migrations internes.

Nous analysons dans cette section la structure de la population selon l'évolution des migrations au Burkina

Encadré 5. Les migrations selon le RGPH-5

Selon le RGPH-5, le concept de **migration** renvoie au fait de changer de région ou de province (ou de pays) de résidence. Il s'agit alors du mouvement des populations d'une localité à une autre ou d'un pays à un autre.

La migration interne concerne des déplacements effectués par les résidents entre les régions.

La migration internationale renvoie spécifiquement à l'échange de personnes entre le Burkina Faso et les autres pays du monde.

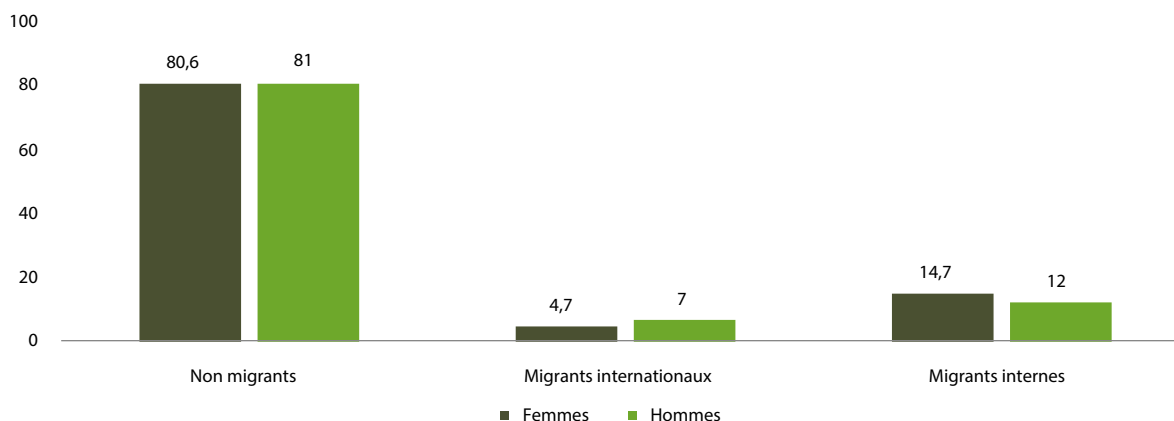
Migrant : personne qui est passée d'une région (ou d'un pays) de résidence à un(e) autre au moins une fois pendant la période de référence. Comparant la région de résidence à une date antérieure bien fixée, on appelle migrant tout individu dont les régions (ou pays) de résidence en début et en fin de période sont différents.

Non-migrant : personne qui n'a pas changé de région de résidence au cours d'une période de référence.

Selon les données du RGPH-5 2019, en moyenne 19,2 % de la population résidente burkinabè est migrante. La répartition par sexe montre que 19,4 % de la population féminine est migrante contre 19 % de la population masculine. Toutefois, on observe d'importantes variations selon le type de migration (interne ou inter-

nationale). En effet, les femmes (14,7 %) migrent plus à l'intérieur du pays que les hommes (12 %) qui sont plus portés vers la migration internationale. La migration internationale concerne 7 % des hommes contre 4,7 % des femmes.

Graphique 1.13. Répartition de la population résidente par sexe et par type de migration



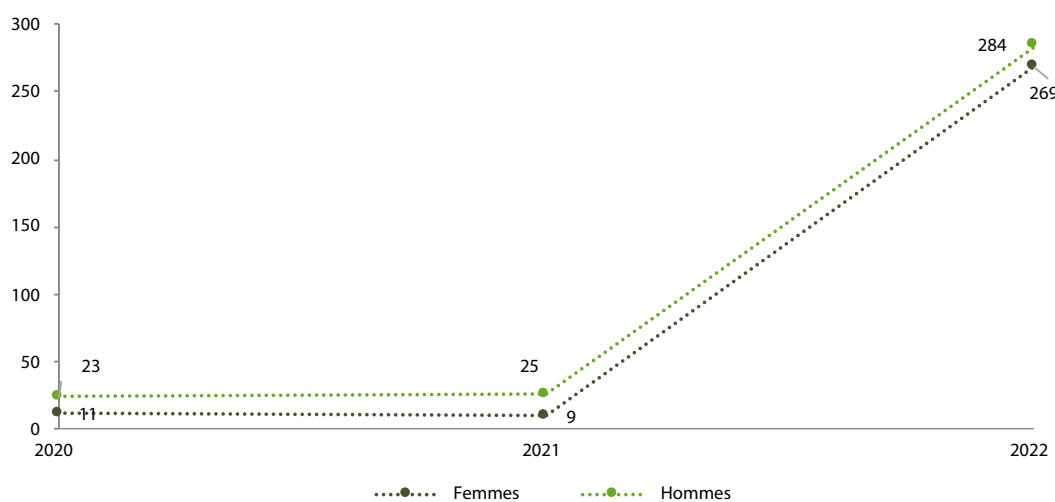
Source : RGPH5-2019

Demandeurs d'asile et réfugiés

Les femmes constituent plus de la moitié des réfugiés enregistrés au Burkina Faso au cours des trois dernières années. En effet, selon les données du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, elles représentaient 53,2 % des réfugiés en 2020. Cette proportion a augmenté au cours des années suivantes pour atteindre 55,5 % en 2022.

Concernant les demandeurs d'asiles, leur nombre total est passé de 34 à 553 entre 2020 et 2022. L'analyse selon le sexe montre que l'augmentation du nombre de demandeurs a été plus rapide chez les femmes. En effet, sur la même période, le nombre de femmes demandeuses d'asile est passé de 11 à 269 lorsque celui des hommes est passé de 23 à 284.

Graphique 1.14. Évolution du nombre de demandeurs d'asile, par sexe



Source : Directions générales/MFSNFAH

CHAPITRE 2.

Santé



La politique de santé au Burkina Faso est régie par la Politique nationale de santé (PNS), qui vise à amener chaque Burkinabè à un état de santé complet lui permettant de vivre et de travailler de façon productive et socialement acceptable. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES), la santé est l'un des secteurs prioritaires du gouvernement burkinabè et est encadrée par la Politique sectorielle de santé 2018-2027 dont la vision repose sur « un meilleur état de santé possible pour l'ensemble de la population à travers un système national de santé accessible, performant et résilient à l'horizon 2027 ».

La Politique sectorielle de santé aborde les interventions qui concourent à promouvoir, planifier, rétablir et réhabiliter la santé de la population, notamment :

- La santé maternelle et infantile dont l'élimination des mutilations génitales féminines ;
- Les maladies transmissibles et non transmissibles, dont les maladies tropicales négligées ;
- L'amélioration de l'état nutritionnel par la prise en charge de la malnutrition et les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

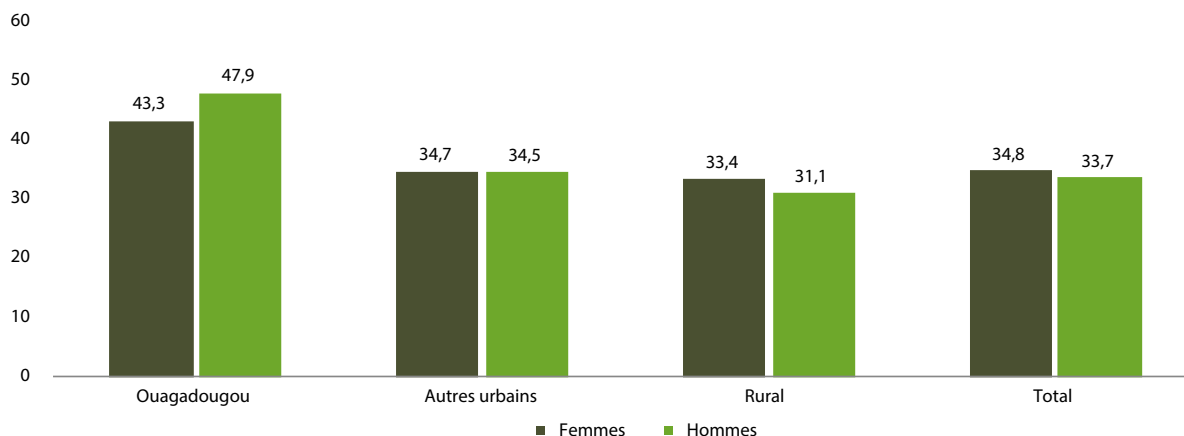
Problèmes généraux de santé

Les problèmes de santé analysés prennent en compte la santé de la mère et celle des enfants.

Les principaux problèmes de santé rapportés par les populations burkinabè concernent généralement la toux, le rhume, la grippe, la fièvre, les blessures et les accidents. Selon les données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) de

2021/2022, au Burkina Faso, environ 29 % de la population âgée de 15 ans et plus révèle avoir eu un problème de santé au cours des 30 jours précédents l'enquête. Cependant, malgré la forte prépondérance de nombreuses maladies et problèmes de santé rencontrés par les populations burkinabè, il ressort que plusieurs d'entre ces personnes souffrantes n'ont pas eu recours aux soins. Les données de l'EHCVM de 2021/2022 révèlent qu'en moyenne 36,7 % des personnes enquêtées et ayant un problème de santé au cours des 30 derniers jours n'ont pas eu recours aux soins. Cependant, l'analyse des disparités entre les femmes et les hommes indiquent qu'on dénombre légèrement plus de femmes que d'hommes dans cette situation. En effet, 34,8 % des femmes de 15 ans et plus ayant eu un problème de santé au cours des 30 jours précédents l'enquête n'ont pas eu recours aux soins de santé, contre 33,7 % des hommes. Selon le lieu de résidence, c'est à Ouagadougou qu'on dénombre les disparités les plus importantes entre les sexes des personnes déclarées malades, mais qui n'ont pas eu recours aux soins (4,6 points de pourcentage, contre 0,2 point de pourcentage dans les autres centres urbains et 2,3 points de pourcentage en milieu rural).

Graphique 2.1. Proportion de la population malade au cours des 30 derniers jours mais qui n’ont pas eu recours aux soins, par sexe et lieu de résidence



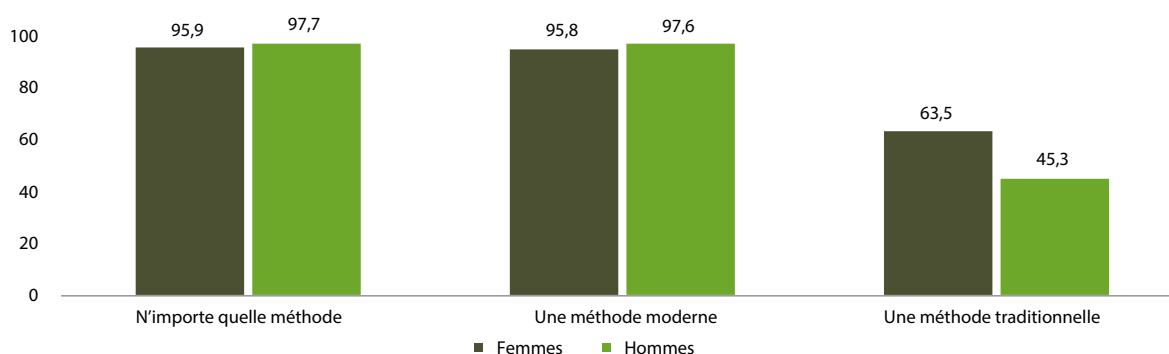
Source : EHCVM-2021/2022

Méthodes contraceptives

De manière globale, selon les données de l’EDS de 2021, 95,9 % des femmes maîtrisent une méthode de contraception quelconque, contre 97,7 % de hommes. Cependant, les disparités entre les femmes et les hommes en matière de connaissance des méthodes

contraceptives sont plus importantes selon que la méthode est moderne⁸ ou traditionnelle⁹. Les méthodes modernes de contraception par exemple sont maîtrisées par 95,8 % des femmes, contre 97,6 % des hommes, alors que les méthodes de contraception traditionnelles sont maîtrisées par 63,5 % des femmes contre 45,3 % des hommes.

Graphique 2.2. Connaissance des méthodes contraceptives par type de méthode et par sexe



Source : EDS,2021

8 Ce sont des méthodes qui nécessitent un certain niveau de production industrielle et qui sont généralement distribuées par le secteur public ou privé de la santé. Ces méthodes comprennent : les méthodes hormonales, les dispositifs intra-utérins (DIU), la stérilisation etc.

9 Ce sont des méthodes utilisées depuis des générations et qui s’appuient généralement sur des croyances ou des pratiques populaires ou traditionnelles. Ces méthodes comprennent : la méthode du calendrier, les douches vaginales, les remèdes traditionnelles à base de plantes.

Mortalité adulte, maternelle et infantile

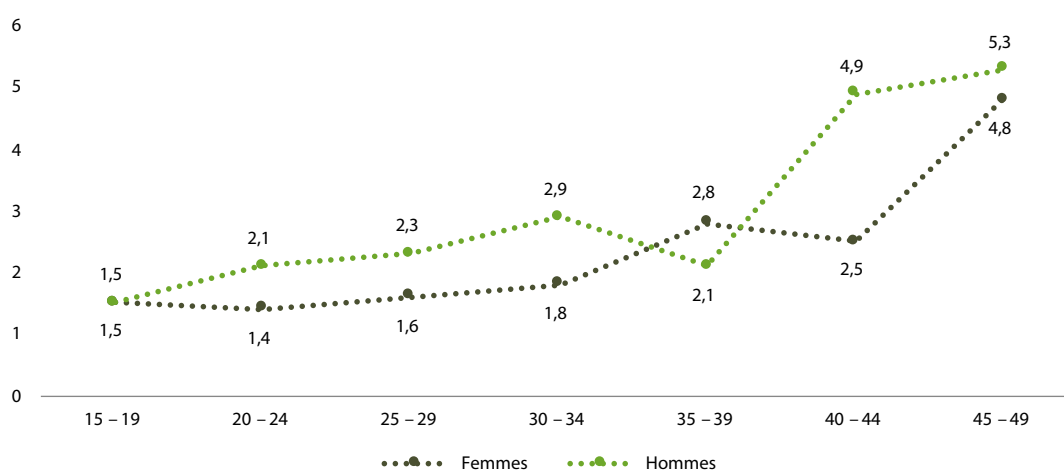
Cette section présente les tendances et différentiels de mortalité à la fois maternelle, infantile et adulte.

Mortalité adulte

Les données de l'EDS 2021 montrent que les taux de mortalité adulte au Burkina Faso sont plus faibles chez

les femmes que chez les hommes (environ 2 décès pour 1000 parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans contre 2,7 décès pour 1000 chez les hommes âgés de 15 à 49 ans). Toutefois, les données révèlent également que de manière globale, le taux de mortalité augmente selon l'âge et le sexe considéré. Par exemple, il se situe entre 1,5 pour 1000 chez les femmes âgées de 15 à 19 ans à 4,8 pour 1000 chez celles âgées de 45 à 49 ans. Ces taux se situent respectivement entre 1,5 pour 1000 et 5,3 pour 1000 pour les hommes des mêmes classes d'âge.

Graphique 2.3. Taux de mortalité adulte, par âge et par sexe



Source : EDS, 2021.

Mortalité maternelle

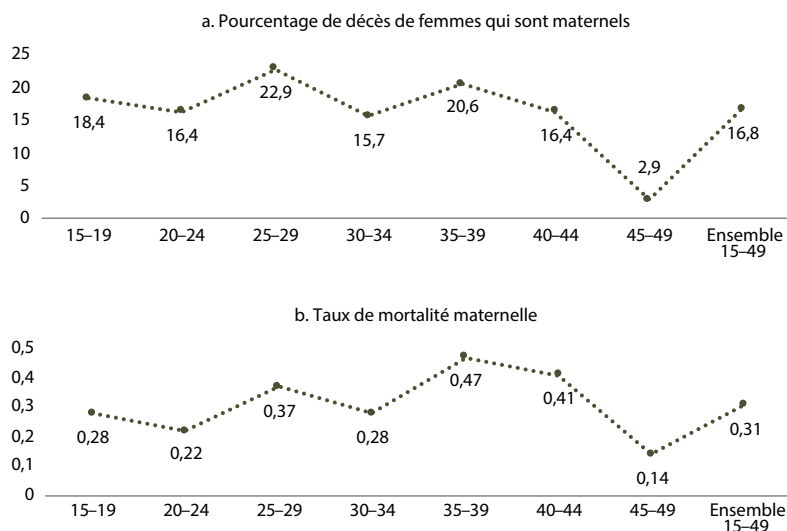
La mortalité maternelle ici est appréhendée d'une part par le taux de mortalité maternelle, qui renvoie au nombre de décès maternels pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans, et d'autre part, par le ratio de mortalité maternelle, qui renvoie au nombre de décès maternels pour 100000 naissances vivantes.

Les données de l'EDS 2021 révèlent qu'au Burkina Faso, le taux de mortalité maternelle est estimé à 0,31 décès pour 1000 femmes. Les résultats par groupe d'âge révèlent que c'est dans la tranche d'âge de 35 à 39 ans que le taux de mortalité maternelle est le plus

élevé (0,47 décès pour 1000 femmes) et c'est dans la tranche d'âge de 45 à 49 ans qu'il est le plus faible (0,14 décès pour 1000 femmes), ce qui est évident puisque les femmes âgées de 45 à 49 ans n'ont plus d'enfants ou alors très peu d'entre elles en ont, d'où cette chute du taux de mortalité maternelle avec l'âge.

Par ailleurs, les données de l'EDS montrent que les décès maternels représentent environ 17 % de l'ensemble des décès de femmes âgées de 15 à 49 ans au Burkina Faso. Ils sont plus élevés dans la classe d'âge de 25 à 29 ans (22,9 %) et plus faible dans la classe d'âge de 45 à 49 ans (2,9 %).

Graphique 2.4. Mortalité maternelle, par tranche d'âge et par type



Source : EDS, 2021

Mortalité infantile

Dans cette section, nous analysons les quotients de mortalité des enfants, notamment la mortali-

té néonatale, post-néonatale, infantile, juvénile et infanto-juvénile.

Encadré 6. Les indicateurs de mortalité des enfants

Mortalité néonatale : C'est la probabilité qu'un nouveau-né décède avant d'atteindre un mois.

Mortalité post-néonatale : C'est la probabilité pour un nouveau-né de décéder entre le premier mois et le premier anniversaire. Elle s'obtient par la différence entre le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité néonatale.

Mortalité infantile : c'est la probabilité qu'un enfant décède entre la naissance et le premier anniversaire.

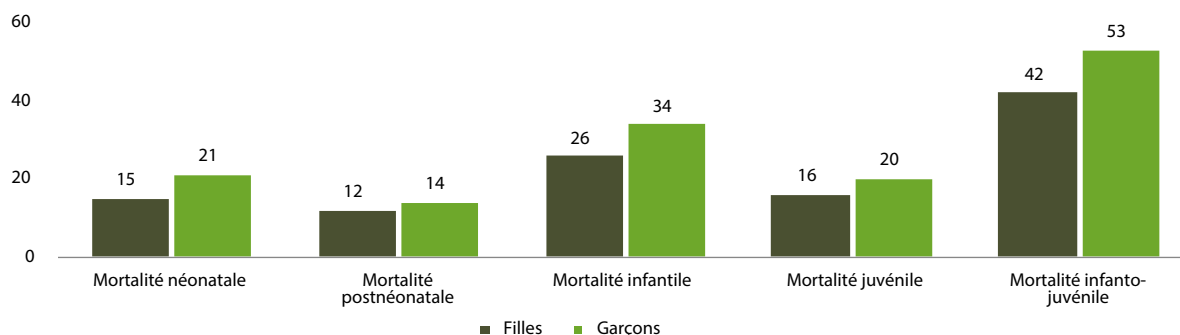
Mortalité infanto-juvénile : c'est la probabilité qu'un enfant décède entre la naissance et le cinquième anniversaire.

Mortalité périnatale : il s'agit des mort-nés (décès fœtaux qui se sont produits après 7 mois de grossesse) et les décès néonataux précoces (décès de naissances vivantes qui se sont produits entre 0 et 6 jours).

Selon les données de l'EDS de 2021, au Burkina Faso, les enfants de sexe masculin présentent un risque de mortalité plus élevé que celui des enfants de sexe féminin et cela peu importe l'indicateur de mortalité considéré. Spécifiquement, pour la mortalité néonatale, les données montrent que 21 naissances vivantes masculines sur 1000 décèdent contre 15 naissances vivantes féminines. De même, le taux de mortalité infan-

tile se situe autour de 34 décès pour 1000 naissances chez les garçons contre 26 décès pour 1000 naissances chez les filles. Enfin, la mortalité infanto-juvénile est celle qui présente les taux les plus élevés. En effet, le taux de mortalité infanto-juvénile au Burkina Faso s'élève à 53 décès pour 1000 chez les garçons contre 42 décès pour 1000 chez les filles.

Graphique 2.5. Quotient de mortalité des enfants par sexe



Source : EDS, 2021.

Maladies et infections sexuellement transmissibles

Le Burkina Faso s'est engagé à lutter vigoureusement contre les Maladies sexuellement transmissibles (MST), depuis que le premier cas de SIDA a été détecté dans le pays en 1986. Les programmes de réponses nationales face à la recrudescence des Infections sexuellement transmissibles (IST), notamment le Programme national de lutte contre le SIDA (PNLS¹⁰), font partie des priorités du pays en vue de respecter les engagements pris pour mettre un terme à cette épidémie. D'ailleurs, le PNLS a pour objectif de réduire la transmission du VIH/SIDA, d'améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/SIDA et d'atténuer l'impact socio-économique de l'épidémie. Sa version la plus récente est le PNLS de 2021-2025 avec pour axes stratégiques la prévention, le dépistage, et le suivi-évaluation des malades.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Selon les données de l'EDS de 2021, au Burkina Faso, en moyenne 12,9 % des personnes âgées de 15 à 49 ans ayant eu des rapports sexuels au moins une fois dans leur vie ont déclaré avoir eu une IST ou constaté la présence de ses symptômes au cours des 12 derniers mois. La ventilation par sexe montre que parmi

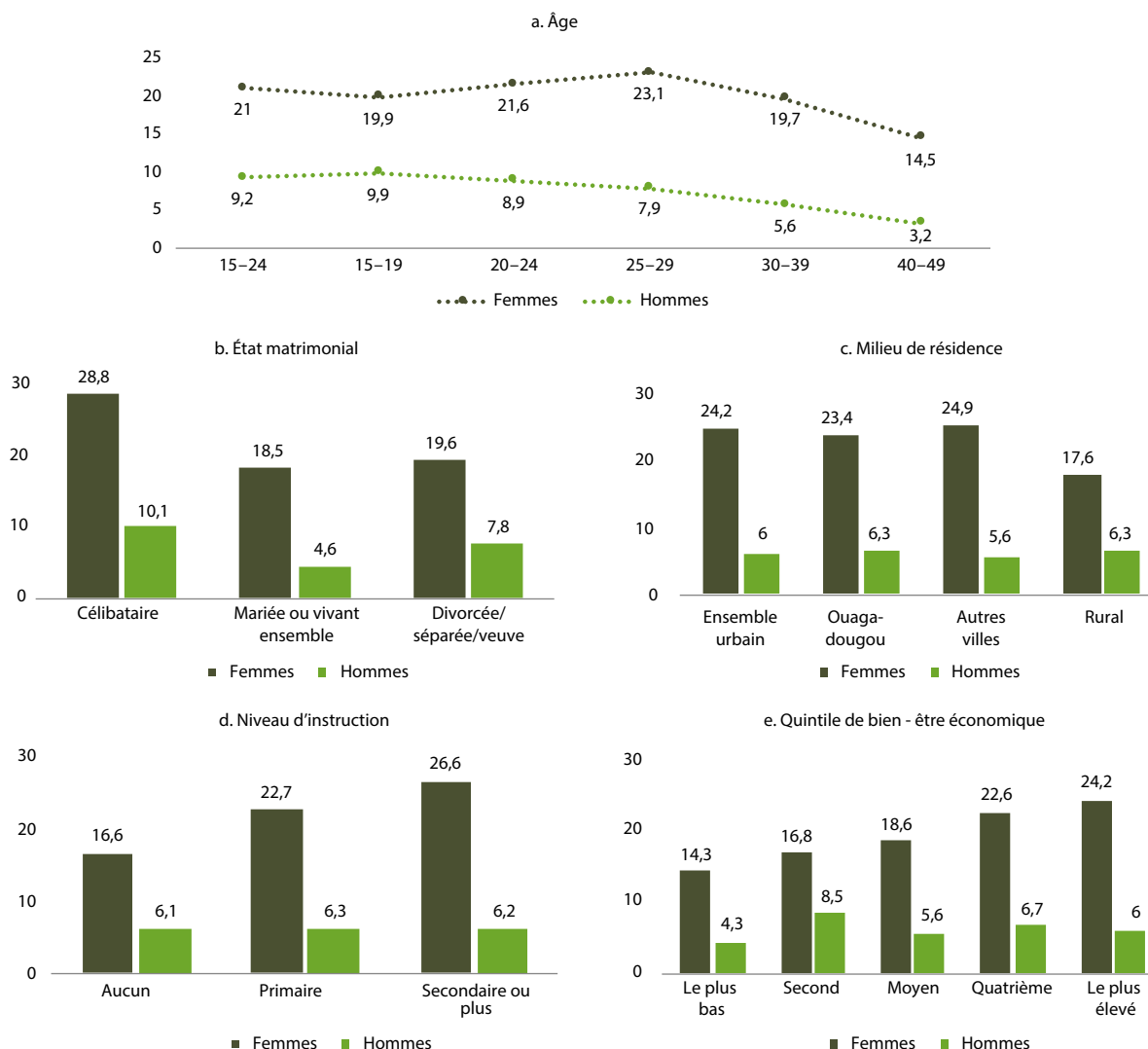
les femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déjà eu des rapports sexuels, 20 % déclarent avoir eu une IST ou des symptômes d'IST alors que parmi les hommes âgés de 15 à 49 ans, le taux est des 6 %. On observe cependant d'importantes variations selon le sexe et selon certaines caractéristiques socio-démographiques. Premièrement, on observe que ce soit chez les femmes ou chez les hommes, les pourcentages de personnes ayant déclaré avoir eu une IST ou des symptômes d'IST ont globalement tendance à diminuer avec l'âge. Toutefois, le groupe d'âge le plus touché par les IST au Burkina Faso est celui de 15 à 24 ans dont le taux de prévalence autodéclarée des IST est de 21 % chez les femmes contre 9,2 % chez les hommes, alors que les personnes les moins touchées se situent dans la tranche d'âge 40 à 49 ans. Deuxièmement, c'est chez les personnes célibataires qu'on rencontre la plus forte prévalence des IST autodéclarées (28,8 % chez les femmes contre 10,1 % chez les hommes). Troisièmement, selon le lieu de résidence, le milieu urbain est le lieu où la proportion de personnes ayant contracté une IST est plus élevée (23,4 % des femmes contre 6,3 % des hommes à Ouagadougou et 24,9 % des femmes contre 5,6 % des hommes dans les autres milieux urbains). Enfin, chez les femmes, la prévalence autodéclarée des IST ou de ses symptômes augmente avec le niveau d'instruction, passant de 17 % chez les personnes sans aucune instruction, à 27 % chez celles ayant un niveau

¹⁰ Il s'agit d'un document cadre qui oriente les interventions de l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA au Burkina Faso. Il a été élaboré pour la première fois en 1999 et a été révisé plusieurs fois depuis lors, la dernière version datant de 2021.

secondaire ou plus élevé. De même, elle augmente chez les femmes avec le quintile de bien-être économique, passant de 14 % dans le quintile le plus bas à 24 % dans le quintile le plus élevé. En revanche, on ne note

pas ce type de variation chez les hommes, les pourcentages étant quasiment stables que ce soit selon le niveau d'instruction ou selon le quintile de bien-être économique.

Graphique 2.6. Prévalence autodéclarée des infections sexuellement transmissibles, par sexe et par âge



Source : EDS, 2021.

Connaissance et prévention du VIH

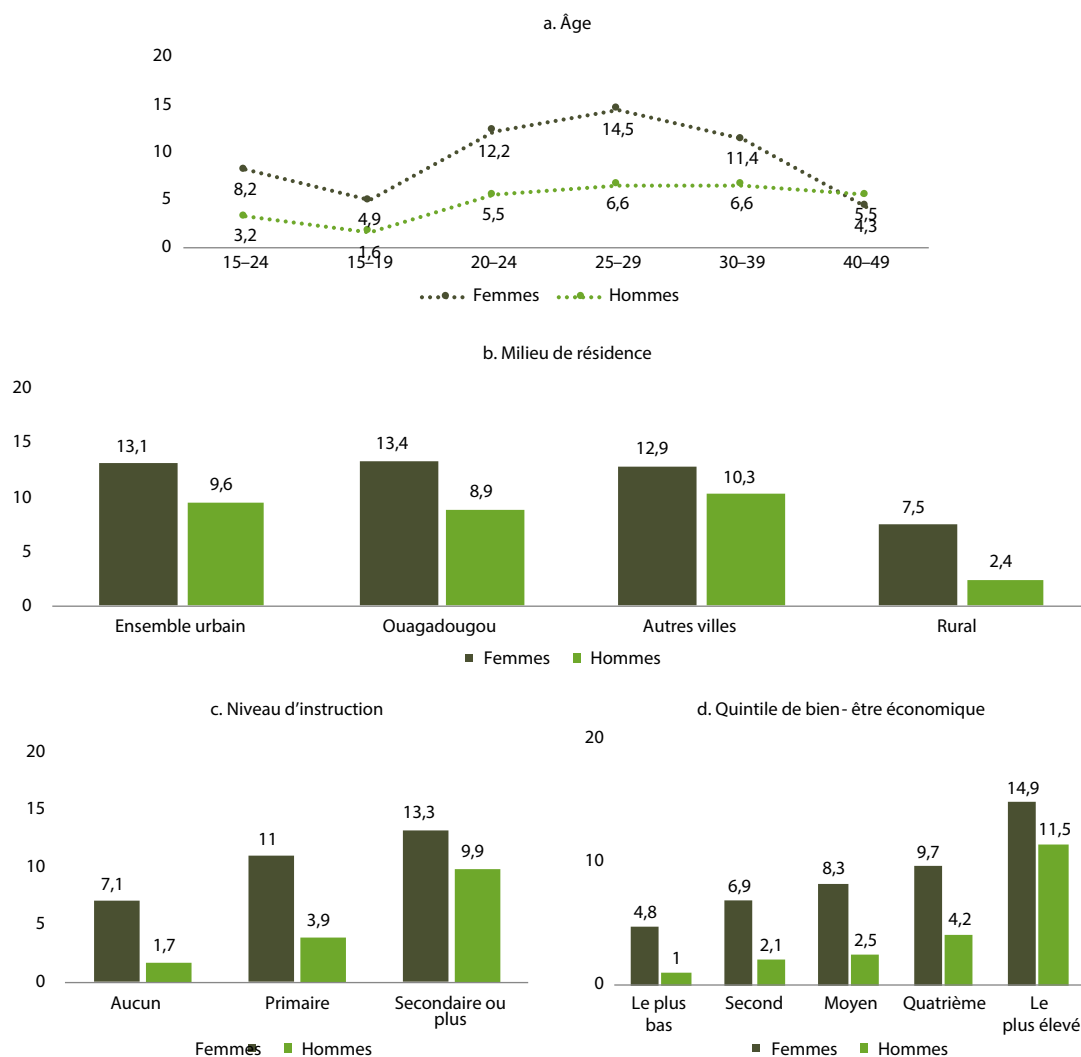
Avant tout, la connaissance du statut sérologique par les individus est un pas à franchir pour limiter la propagation du VIH, dans la mesure où pour les personnes testées négatives, la connaissance de leur statut les amène à prendre de meilleures décisions pour éviter au maximum le risque de contracter le virus.

En revanche, pour les personnes testées positives, la connaissance de leur statut sérologique leur permet de prendre les dispositions nécessaires pour protéger leur entourage, surtout leurs partenaires sexuels, mais aussi de se soumettre aux soins et traitements appropriés contre cette maladie.

Selon les données de l'EDS de 2021, la proportion de personnes ayant fait un test de dépistage contre le VIH demeure relativement faible au Burkina Faso. Au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, la proportion de personnes qui connaissent leur statut sérologique au Burkina Faso est deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes (12 % contre 6 %). On observe cependant d'importantes variations selon certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques. C'est dans la tranche d'âge de 25 à 29 ans qu'on retrouve la proportion la plus élevée de personnes ayant effectué des tests du VIH au cours des 12 derniers mois (14,5 % des femmes contre 6,6 %

des hommes). Selon le lieu de résidence, en moyenne 13,3 % de femmes contre 9,3 % d'hommes vivant en milieu urbain ont effectué un test de dépistage du VIH au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête alors qu'en milieu rural les proportions sont très faibles (7,5 % des femmes et 2,4 % des hommes). Enfin, les pourcentages de femmes et d'hommes ayant effectué un test du VIH au cours des 12 derniers mois varient avec le niveau d'instruction. Ils vont de 7,1 % pour les femmes sans instruction à 13,3 % pour les femmes ayant un niveau d'instruction secondaire et de 1,7 % pour les hommes n'ayant aucun niveau d'instruction à 9,9 % pour ceux ayant un niveau secondaire.

Graphique 2.7. Pourcentage d'hommes et de femmes ayant fait un test de dépistage du VIH au cours des 12 mois, par sexe

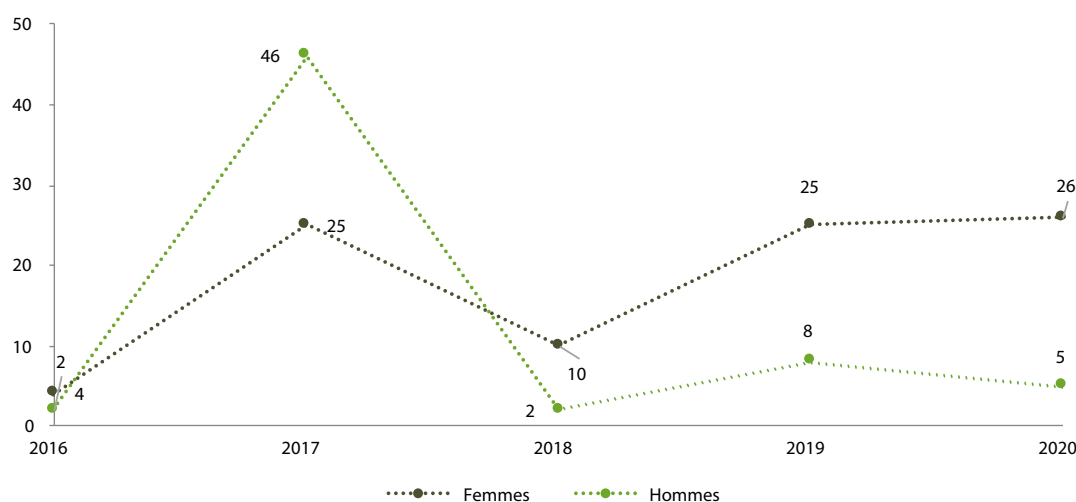


Source : EDS, 2021

Cependant, lorsque nous nous intéressons à l'évolution des personnes nouvellement infectées par le VIH au cours des dernières années, les données du ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire (MFSNFAH) montrent que le nombre de nouveaux cas d'infection au VIH a augmenté tant chez les femmes que chez les hommes entre 2016 et 2020. Dès lors, les cas de nouvelles infec-

tions au VIH chez les femmes ont toujours été au moins le double des cas chez les hommes sur la période susmentionnée. Par exemple, alors que selon les données du MFSNFAH, on dénombrait 4 nouvelles infections au VIH chez les femmes contre 2 chez les hommes en 2016, en 2020 on compte 26 cas de plus chez les femmes contre 5 cas chez les hommes.

Graphique 2.8. Evolution des nouveaux cas d'infection au VIH, par sexe

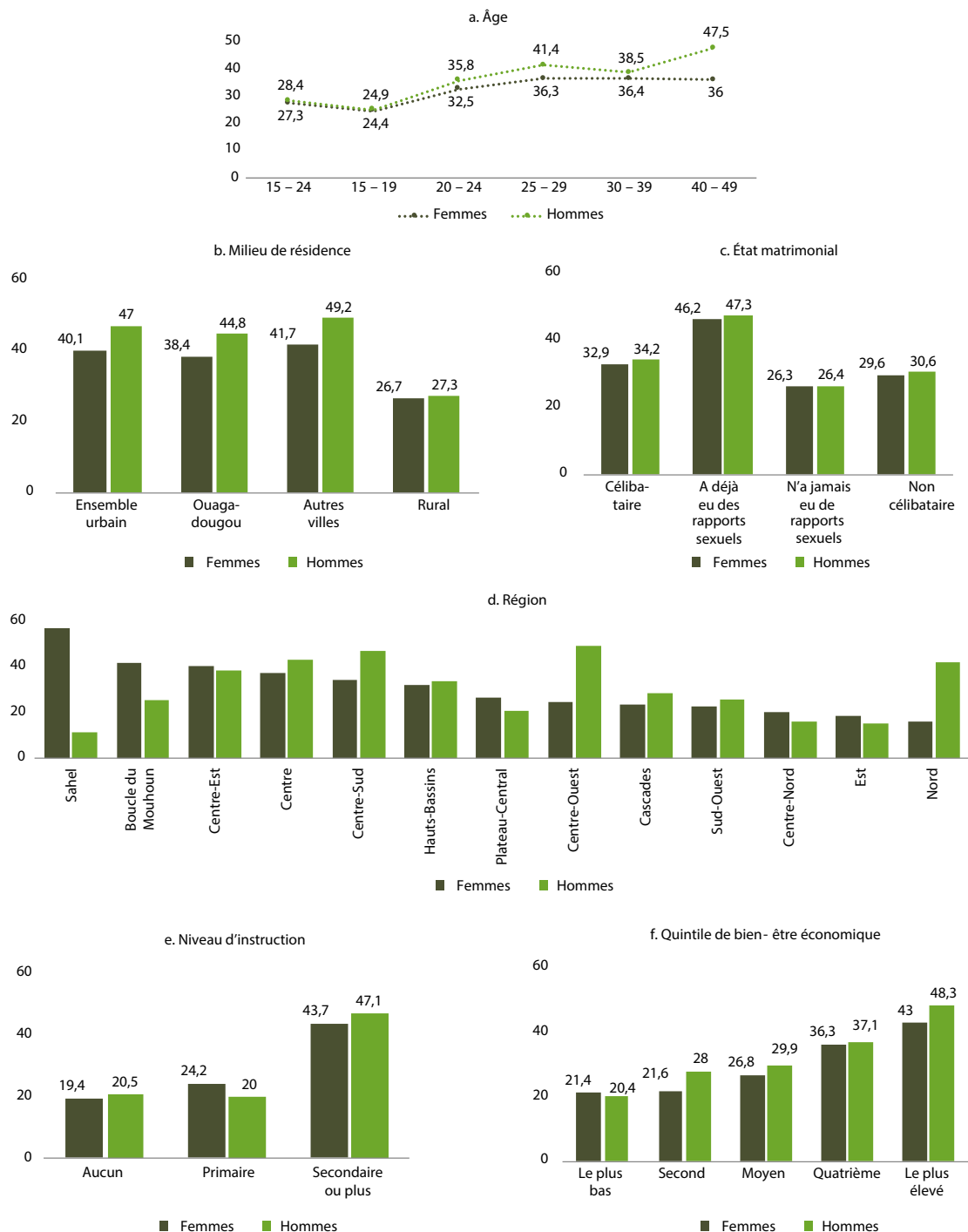


Source : Directions régionales/MFSNFAH

Par ailleurs, les données de l'EDS de 2021 donnent des informations sur le niveau de connaissances du VIH et des principaux moyens de prévention contre cette maladie. Selon ces données, les hommes (33,9 %) déclarent le plus souvent avoir connaissance des moyens de prévention du VIH que les femmes (31,4 %). D'importantes variations démographiques et socioéconomiques existent entre les sexes au sujet de la connaissance des moyens de prévention du VIH. Premièrement, c'est parmi les célibataires ayant déjà eu des rapports sexuels que les pourcentages de personnes connaissant les moyens de prévention du VIH sont les plus élevés (46,2 % chez les femmes contre 47,3 % chez les hommes) ; en revanche, les pourcentages les plus faibles sont parmi les célibataires n'ayant jamais eu de rapport sexuel (26,3 % chez les femmes contre 26,4 % chez les hommes). Deuxièmement, les personnes

qui ont une connaissance de moyens de prévention du VIH résident plus en milieu urbain (40 % des femmes contre 47 % des hommes) qu'en milieu rural (26,7 % des femmes contre 27,3 % des hommes). Troisièmement, selon les régions du Burkina Faso, les pourcentages de personnes qui connaissent les moyens de prévention contre le VIH varient significativement de 16,2 % dans le Nord à 57,1 % dans le Sahel pour les femmes, et de 11,4 % dans le Sahel à 49,3 % dans le Centre-Ouest pour les hommes. Enfin, les pourcentages de personnes qui ont une connaissance des moyens de prévention du VIH augmentent avec le niveau d'instruction. Ces pourcentages vont de 19,4 % chez les femmes sans niveau instruction à 43,7 % chez celles ayant au moins le niveau secondaire ; et chez les hommes, ces pourcentages vont de 20,5 % chez les personnes sans niveau d'instruction à 47,1 % chez ceux ayant au moins le niveau secondaire.

Graphique 2.9. Connaissance des moyens de prévention du VIH, par sexe



Source : EDS, 2021.

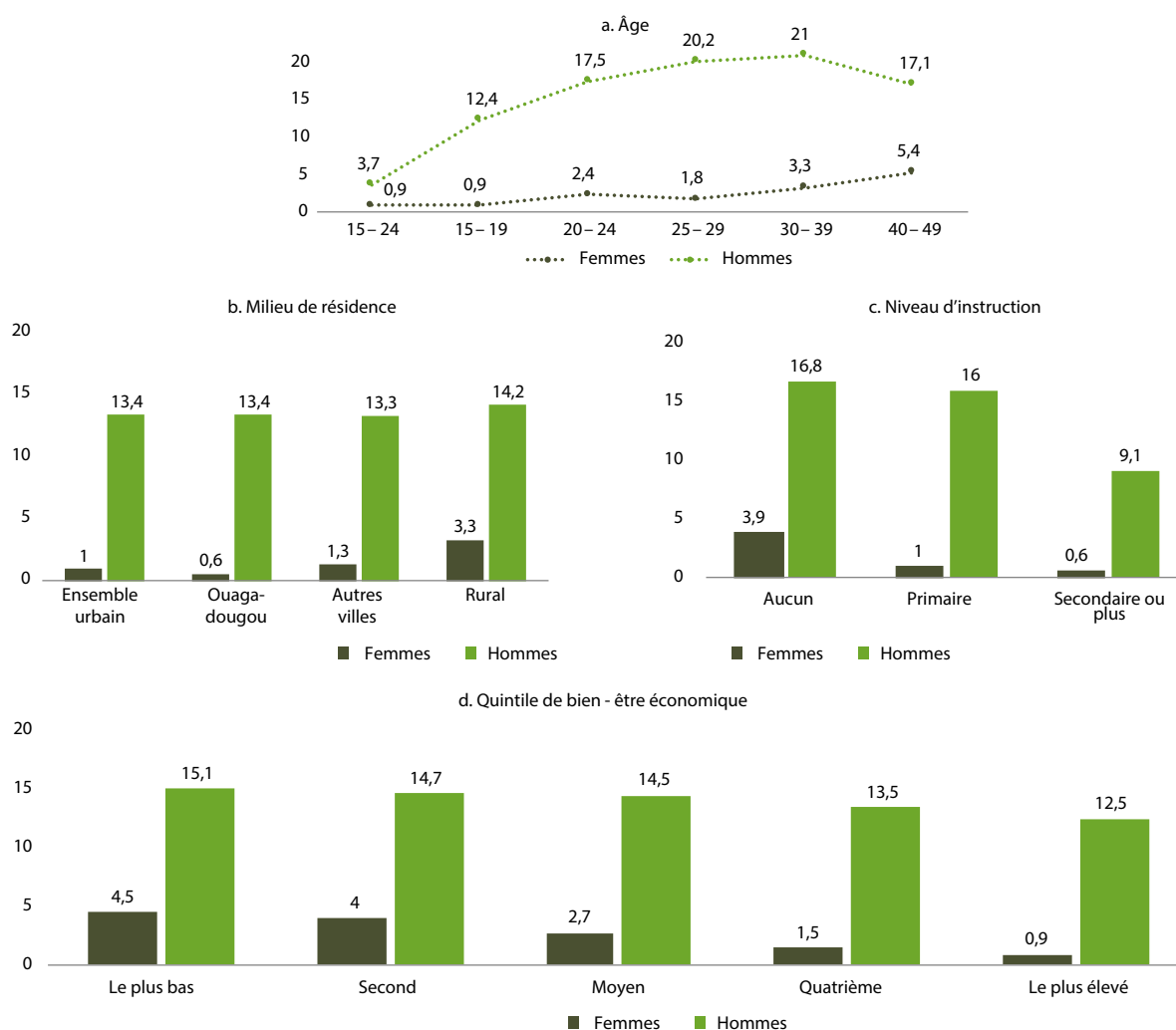
Tabagisme et alcoolisme

Prévalence du tabagisme

Selon les données de l'EDS de 2021, au Burkina Faso, 2 % des femmes âgées de 15 à 49 ans consomment du tabac, contre 12 % des hommes des hommes de la même tranche d'âge. Les disparités entre les femmes et les hommes varient selon certaines caractéristiques socio-économiques mais la prévalence du tabagisme demeure plus persistante chez les hommes que chez les femmes. Premièrement, le taux de consommation du tabac est plus faible chez les personnes de moins de 29 ans (1,4 % en moyenne chez les femmes contre 11,2 % en moyenne chez les hommes). Plus spécifiquement,

c'est chez les personnes âgées de 40 à 49 ans que le taux de consommation de tabac est plus élevé chez les femmes (8,2 %) et chez celles âgées de 35 à 39 ans qu'il est plus élevé chez les hommes (21 %). Deuxièmement, le taux de consommation de tabac est plus élevé en milieu rural (3,3 % chez les femmes contre 14,2 % chez les hommes), qu'en milieu urbain (1 % chez les femmes contre 13,3 % chez les hommes). Enfin, la prévalence du tabagisme décroît progressivement avec le niveau d'instruction tant chez les femmes que chez les hommes. Le taux de consommation du tabac décroît de 3,9 % parmi les femmes sans niveau d'instruction à 0,6 % parmi celles ayant le niveau secondaire ou plus et décroît de 16,8 % parmi les hommes sans niveau d'instruction à 9,1 % parmi ceux ayant le niveau secondaire ou plus.

Graphique 2.10. Consommation du tabac, par sexe



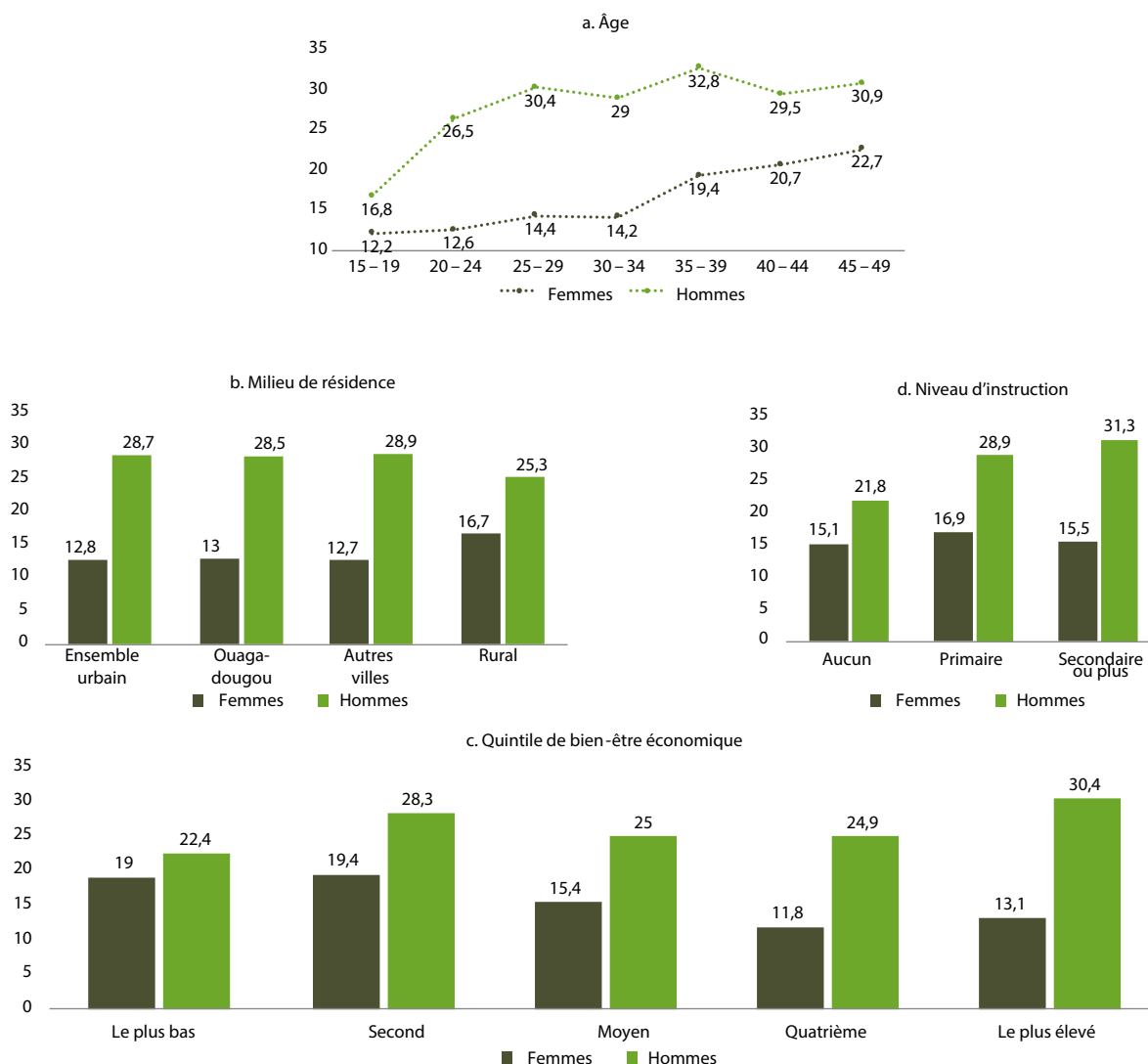
Source : EDS, 2021.

Prévalence de l'alcoolisme

Dans l'ensemble, les données de l'EDS de 2021 indiquent qu'au Burkina Faso, le taux de consommation d'alcool parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans se situe en moyenne autour de 21,5 %. En effet, parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans, 15,6 % des femmes contre 26,6 % des hommes ont consommé au moins un verre d'alcool au cours du mois précédant l'enquête. Toutefois, des variations et de multiples contrastes entre les sexes sont observés, selon les caractéristiques socioéconomiques et démographiques. Premièrement, c'est dans la tranche des personnes âgées de 45 à 49 ans qu'on re-

trouve le taux de consommation d'alcool le plus élevés chez les femmes (22,7 %) alors que c'est dans celle des personnes âgées de 35 à 39 ans qu'il est plus élevé chez les hommes (32,8 %). Deuxièmement, la consommation d'alcool est également contrastée entre les femmes et les hommes selon le lieu de résidence. Alors que c'est en milieu rural que le taux de consommation d'alcool est plus élevé chez les femmes (16,7 %), c'est en milieu urbain qu'il est plus élevé chez les hommes (28,7 % en moyenne). Troisièmement, selon le quintile de bien-être économique, les taux évoluent dans des directions opposées pour les hommes et les femmes.

Graphique 2.11. Consommation d'alcool, par sexe



Source : EDS, 2021.

CHAPITRE 3.

Scolarisation



Ce chapitre analyse les disparités entre les femmes et les hommes en matière de scolarisation et selon plusieurs niveaux au Burkina Faso. L'analyse faite dans ce chapitre est basée sur une variété d'indicateurs, captant chacun un aspect particulier du niveau de scolarisation des populations burkinabè.

Encadré 7. Définition des indicateurs globaux d'éducation

Taux d'admission à un cycle scolaire : c'est le pourcentage d'enfants d'une tranche d'âge donnée qui sont admis dans un cycle d'enseignement. Il est calculé en divisant le nombre d'enfants admis dans un cycle scolaire par le nombre d'enfants de la tranche d'âge concernée.

Taux brut de scolarisation : est le rapport entre le nombre total d'inscriptions, quel que soit l'âge, et la population du groupe d'âge qui correspond officiellement au niveau d'enseignement indiqué. Le taux brut de scolarisation peut être supérieur à 100 % dans la mesure où il prend en compte les enfants inscrits au cycle d'enseignement concerné et qui ne sont pas dans la tranche d'âge officielle correspondant à ce cycle d'enseignement.

Taux net de scolarisation : c'est le pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée inscrite dans un cycle d'enseignement. Il est calculé en divisant le nombre d'enfants inscrits dans le cycle scolaire considéré et qui sont dans la tranche officielle correspondant à ce cycle scolaire, par la population totale de la tranche d'âge officielle correspondant à ce cycle. Contrairement au taux brut de scolarisation, le taux net de scolarisation est toujours inférieur à 100 % car il ne prend en compte que les enfants inscrits dans le cycle scolaire considéré et qui sont dans la tranche d'âge officielle correspondant à ce cycle scolaire.

Indice de parité des sexes dans l'éducation : c'est un indicateur qui mesure l'égalité des chances entre les filles et les garçons en matière de scolarisation. Il est calculé en divisant le taux (net ou brut) de scolarisation des filles par le taux net de scolarisation des garçons.

Abandon / décrochage scolaire : c'est le phénomène par lequel un élève quitte l'école avant d'avoir terminé un cycle scolaire. Il peut être dû à des facteurs tels que la pauvreté, les grossesses précoces, les conflits armés, etc.

Taux d'alphabétisation : le pourcentage de la population adulte (15 ans et plus) qui sait lire et écrire dans une langue quelconque. Il est calculé en divisant le nombre d'adultes alphabétisés par la population adulte totale.

Niveau d'instruction : le niveau de formation qu'une personne a atteint. Il est généralement mesuré par le niveau d'enseignement qu'un individu a achevé avec succès.

Taux de transition effectif : le pourcentage d'élèves qui passent d'un niveau d'enseignement à l'autre, sans tenir compte des redoublants. Il s'agit d'un indicateur important pour mesurer la progression des élèves dans le système éducatif et pour identifier les éventuels obstacles à la poursuite des études.

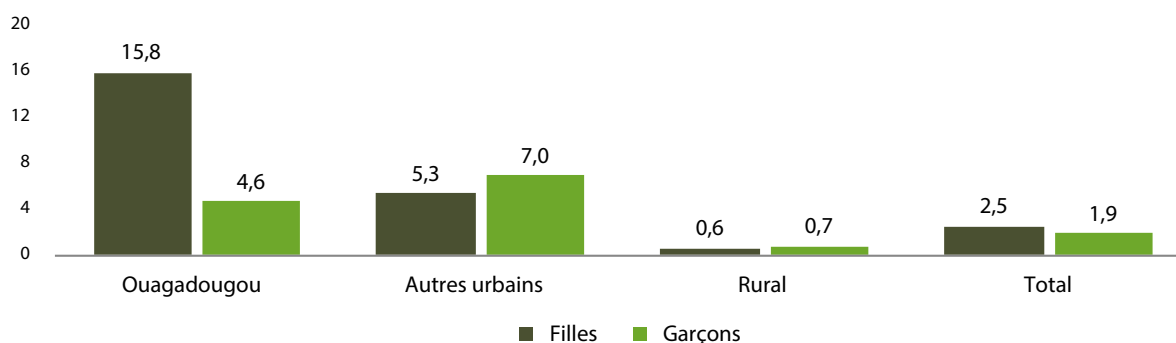
Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire au Burkina Faso concerne les enfants âgés de 3 à 5 ans. Il s'appréhende comme l'accès à un environnement d'apprentissage stimulant et propice au développement global de l'enfant, avec pour objectif de favoriser sa réussite dans son cursus scolaire, tout en développant son éveil cognitif.

Les statistiques nationales obtenues par l'EHCVM de 2021/2022 montrent qu'au Burkina Faso, le taux de scolarisation au niveau préscolaire (estimé autour de 2,2%), est très faible, comparé à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui se situe, selon l'UNESCO, autour de

29,3 %. Seulement, des disparités sont observées entre les femmes et les hommes selon le lieu de résidence. Les données montrent que le pourcentage d'enfants âgés de 3 à 6 ans fréquentant l'école maternelle est de 1,9 % chez les filles et de 2,5 % chez les garçons. Selon le lieu de résidence, les disparités entre les femmes et les hommes en matière de taux de préscolarisation sont plus élevés dans les grands centres urbains, notamment à Ouagadougou (11,2 points de pourcentage en défaveur des filles), alors qu'ils sont presque identiques en milieu rural où ils sont les plus faibles (0,7 % et 0,6 % pour les filles et les garçons, respectivement)

Graphique 3.1. Pourcentage d'enfants en âge préscolaire (3-6 ans), par sexe et le lieu de résidence



Source : EHCVM-2021/2022

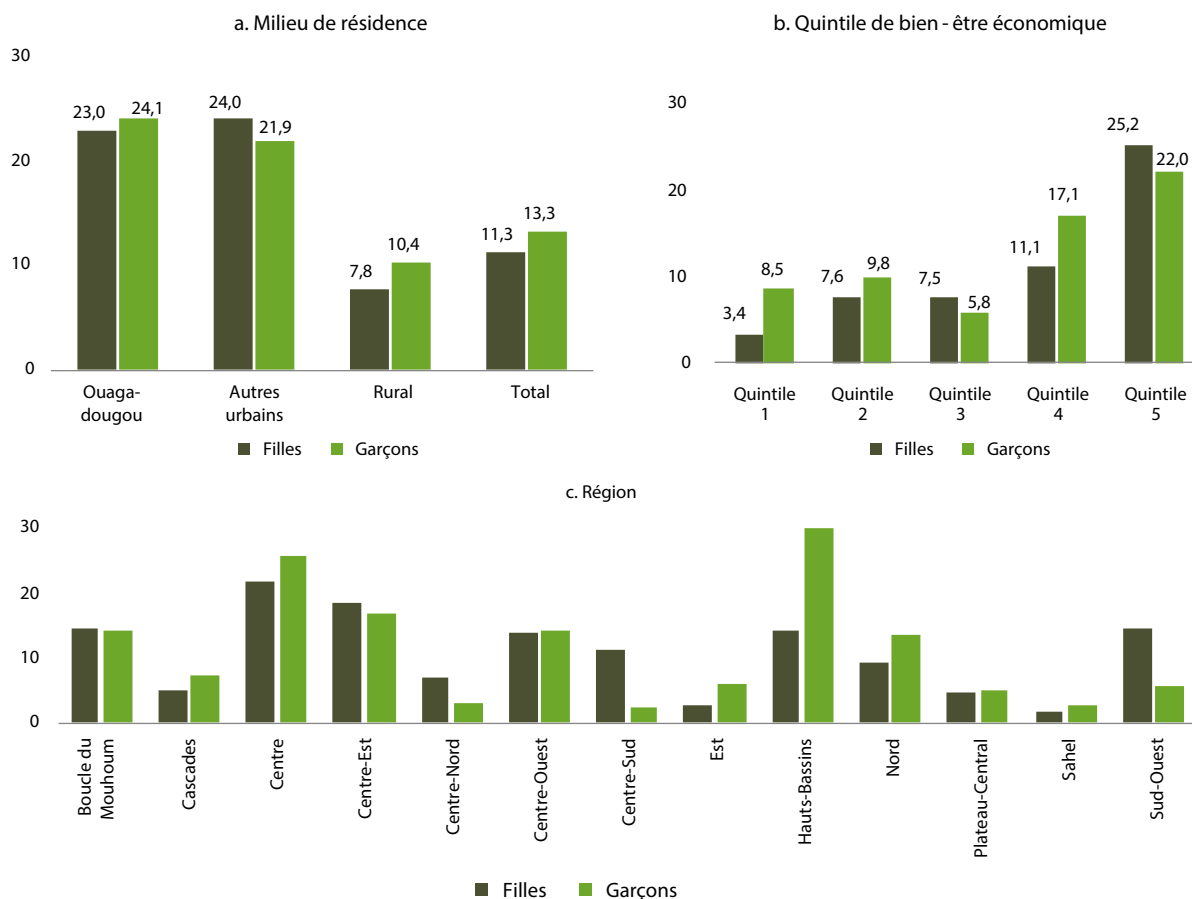
Inscription en première année du primaire

Le taux d'inscription en première année de l'enseignement primaire au Burkina Faso est faible et sur le plan national et légèrement plus élevé chez les garçons (13,3 %) que chez les filles (11,3 %).

Toutefois, il existe d'importantes variations entre les sexes selon le lieu de résidence. Par exemple, le taux d'inscription en première année du primaire est plus élevé chez les garçons à Ouagadougou (24,1 % contre 23 % chez les filles) et en milieu rural (10,4 % contre 7,8 % chez les filles). En revanche, dans les autres centres urbains, c'est parmi les filles qu'on enregistre les taux

d'inscription en première année du primaire les plus élevés (24 % contre 21,9 % chez les garçons). De même, d'importantes variations sont observées dans les différentes régions du Burkina Faso, allant de 1,7 % chez les filles et 2,8 % chez les garçons dans la région du Sahel, à 18,7 % chez les filles et 16,8 % chez les garçons dans la région du Centre-Est. De plus, selon le quintile de revenu, on constate non seulement une augmentation globale significative et régulière des revenus, mais également des disparités de taux d'inscription en première année du primaire entre les filles et les garçons plus faibles dans le quintile le plus élevé (3,2 points de pourcentage en faveur des filles) et plus élevées dans le quintile le plus bas (5,1 points de pourcentage en faveur des garçons).

Graphique 3.2. Taux d'inscription en première année du primaire, par sexe et lieu de résidence



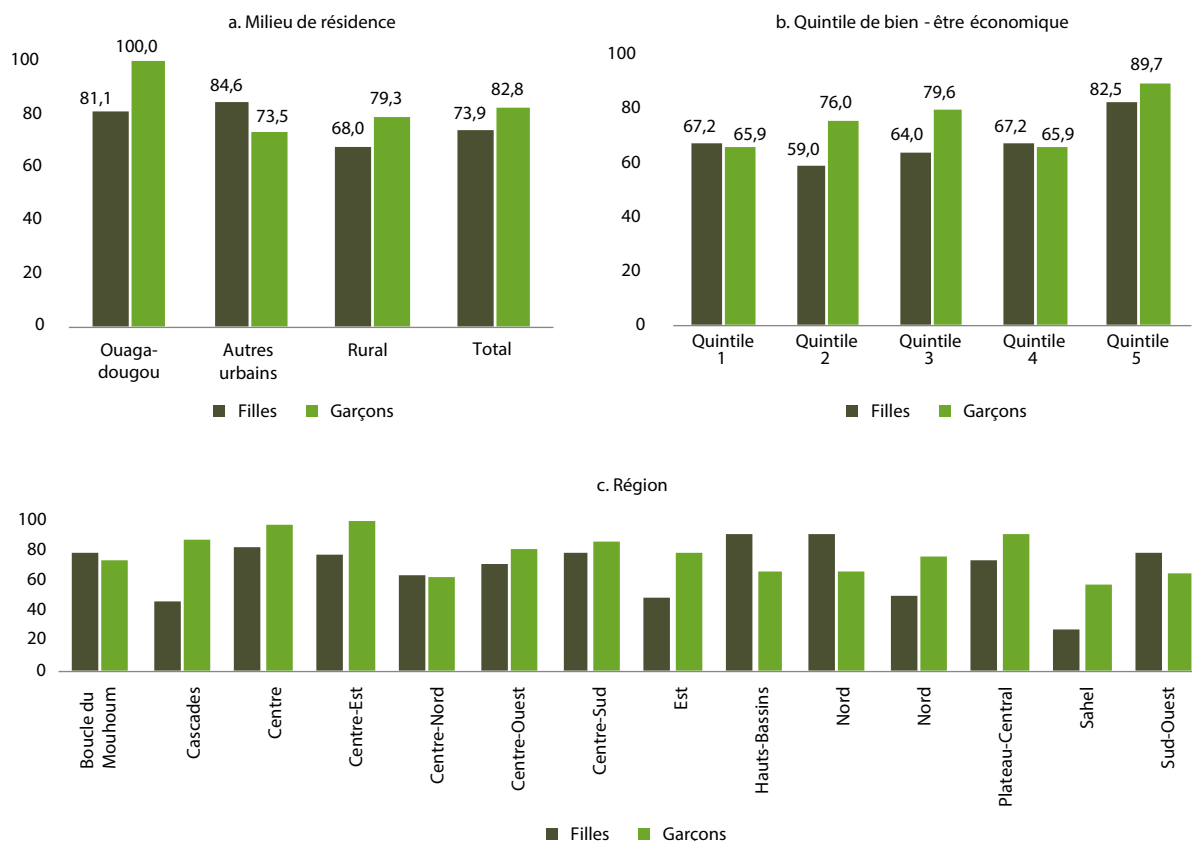
Source : EHCVM-2021/2022

Transition effective du primaire au secondaire

Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, le taux de transition effectif du primaire au secondaire au Burkina Faso est de 78 % environ. Il est plus élevé chez les garçons (82,8 %) que chez les filles (73,9 %). Par rapport au lieu de résidence, c'est dans la capitale Ouagadougou que ces taux sont les plus élevés, mais avec également la plus grande différence entre les filles et les garçons (81,1 % chez les filles contre 100 % chez les garçons), et c'est en milieu rural que les taux de transition effectifs du primaire au secondaire et les disparités entre les femmes et les hommes sont les plus faibles (68 % chez les filles et 79,3 % chez les garçons). Des variations sont

aussi observées dans les régions et selon les quintiles de richesse. Selon les régions, les écarts les plus importants entre les sexes sont observés dans la région de l'Est, jusqu'à de 28,8 points de pourcentage (49,3 % chez les filles contre 78,1 % chez les garçons), alors que les écarts les plus faibles sont observés dans la région de la Boucle du Mouhoun (78,5 % chez les filles contre 73,5 % chez les garçons, soit 5 points de pourcentage). Selon le quintile de revenu, le taux de transition effectif du primaire au secondaire est plus élevé chez les filles dans le quintile le plus bas (67,2 % contre 65,9 % chez les garçons) alors que dans le quintile le plus élevé, le taux de transition effectif du primaire au secondaire est plus bas chez les filles (82,5 % contre 89,7 % chez les garçons).

Graphique 3.3. Taux de transition effectif du primaire au secondaire (programmes généraux), par sexe et le lieu de résidence



Source : EHCVM-2021/2022

Transition effective du secondaire au supérieur

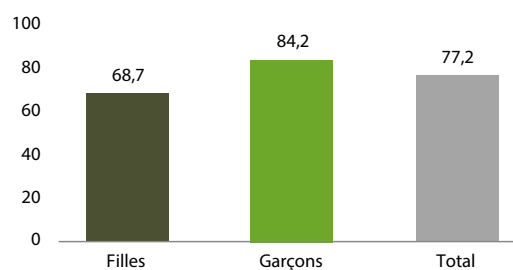
Le taux de transition effectif du secondaire au supérieur est calculé en divisant le nombre d'élèves qui entrent en première année universitaire par le nombre d'élèves qui ont terminé la dernière année du secondaire, c'est-à-dire qui ont réussi leur baccalauréat.

Au Burkina Faso, selon les enquêtes statistiques annuelles du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRI), le taux de transition effectif du secondaire au supérieur se situe en moyenne autour de 77,2 %.

Toutefois, la ventilation des données par sexe montre que plus de 15 points de pourcentage sépare

les filles des garçons. En effet, le taux de transition du secondaire au supérieur est de 84,2 % chez les garçons, contre 68,7 % chez les filles.

Graphique 3.4. Taux de transition effectif du secondaire au supérieur, par sexe



Source : DGEES/MESRI, enquête statistique annuelle 2021/2022

Taux brut de scolarisation

Le taux brut de scolarisation (TBS) est l'un des indicateurs recommandés par l'ODD 4, ainsi que par les programmes et les plans de développement en matière d'éducation, permettant d'apprécier et de mesurer l'accès à la scolarisation quel que soit le niveau d'enseignement considéré.

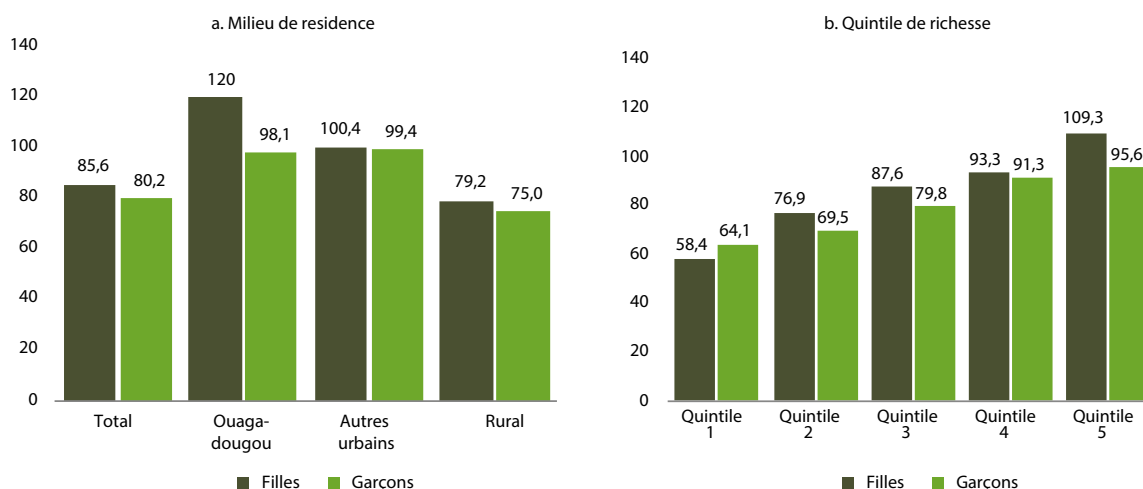
Au Burkina Faso, excepté le cycle supérieur, les filles ont globalement plus de chance d'être scolarisées que les garçons. Dès lors, les écarts entre les TBS des filles et celui des garçons se situent autour de 5,5 points de pourcentage dans le cycle primaire¹¹ (85,6 % chez les filles et 80,2 % chez les garçons), 2,5 points de pourcentage dans le cycle secondaire¹² (39,5 % chez les filles et 36,9 % chez les garçons), et 3,7 points de pourcentage dans le cycle supérieur¹³ (7,8 % chez les garçons et 3,7 % chez les filles). Par ailleurs, de nombreuses variations existent selon le lieu de résidence. Dans les milieux urbains par exemple, le TBS est plus élevé dans les cycles secondaire et supérieur chez les garçons et plus faible dans le cycle primaire, alors qu'en milieu rural, le TBS

est plus élevé dans les cycle primaire et secondaire chez les filles et plus faible dans le cycle supérieur.

Par ailleurs, selon les régions, les données montrent que les écarts les plus élevés de TBS au primaire entre les filles et les garçons sont observés dans la région du Centre (15,5 points de pourcentage en faveur des femmes), alors que les écarts les plus élevés de TBS entre les sexes au secondaire et au supérieur sont respectivement observés dans les régions du Centre-Nord (11,5 points de pourcentage en faveur des femmes) et du Centre (11,3 points de pourcentage en faveur des hommes).

Enfin, selon les quintiles de bien-être économique, les données indiquent que les écarts de TBS les plus importants entre les femmes et les hommes se situent dans le quintile le plus élevé peu importe le cycle d'enseignement (13,7 points de pourcentage dans l'enseignement primaire en faveur des femmes, contre respectivement 10,5 et 10,0 points de pourcentage en faveur des hommes dans l'enseignement secondaire et supérieur).

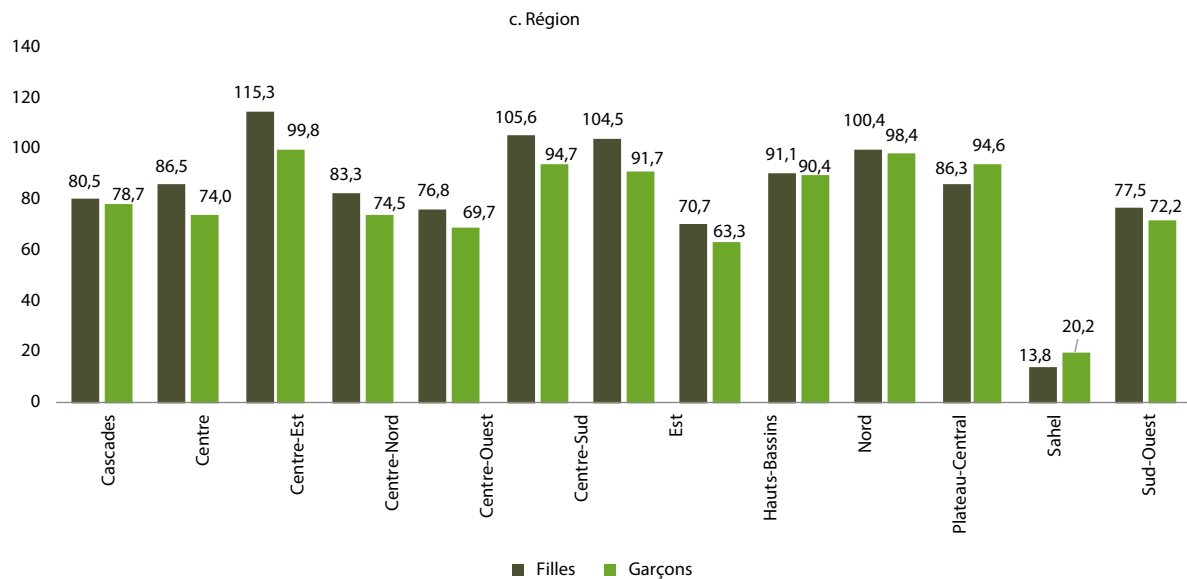
Graphique 3.5. Taux brut de scolarisation au primaire, par sexe, lieu de résidence, et région



11 Il s'agit des enfants âgés entre 6 et 10 ans.

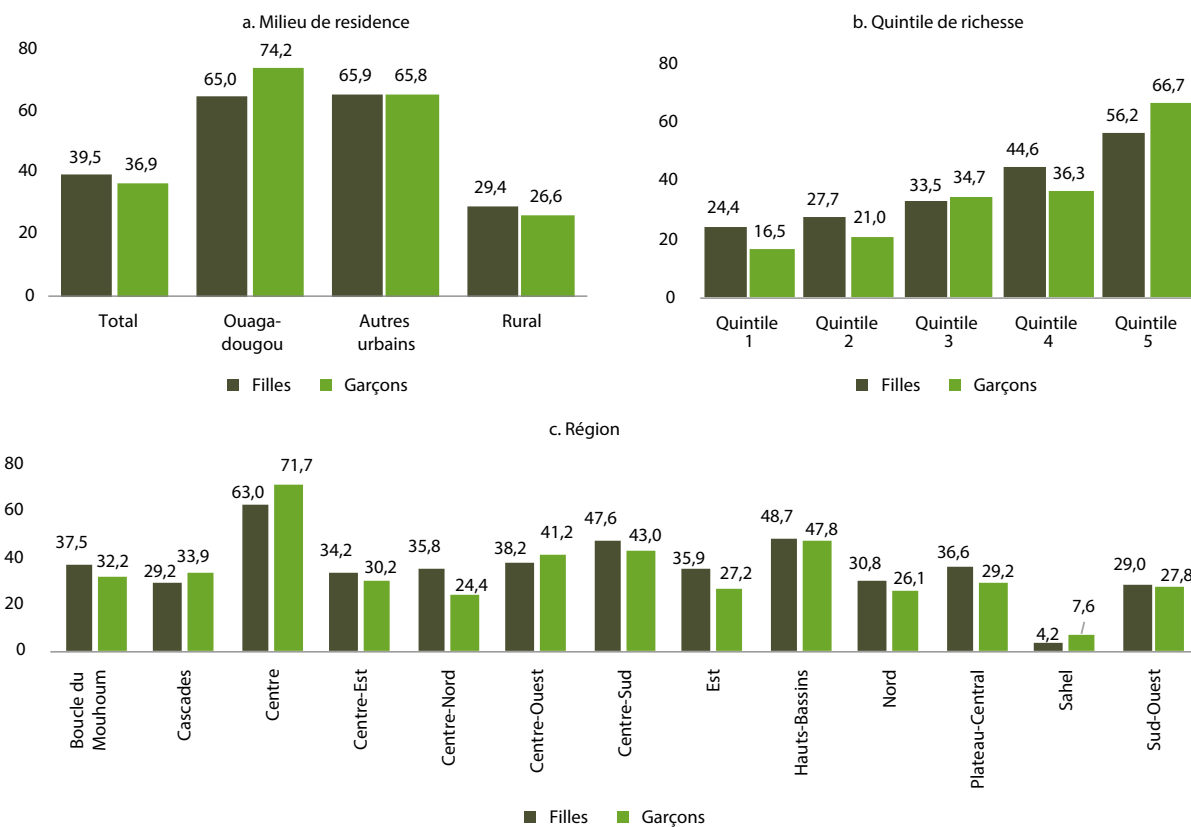
12 Ce cycle concerne les enfants âgés entre 12 et 18 ans.

13 Il s'agit des personnes de 19-24 ans qui vont à l'université.



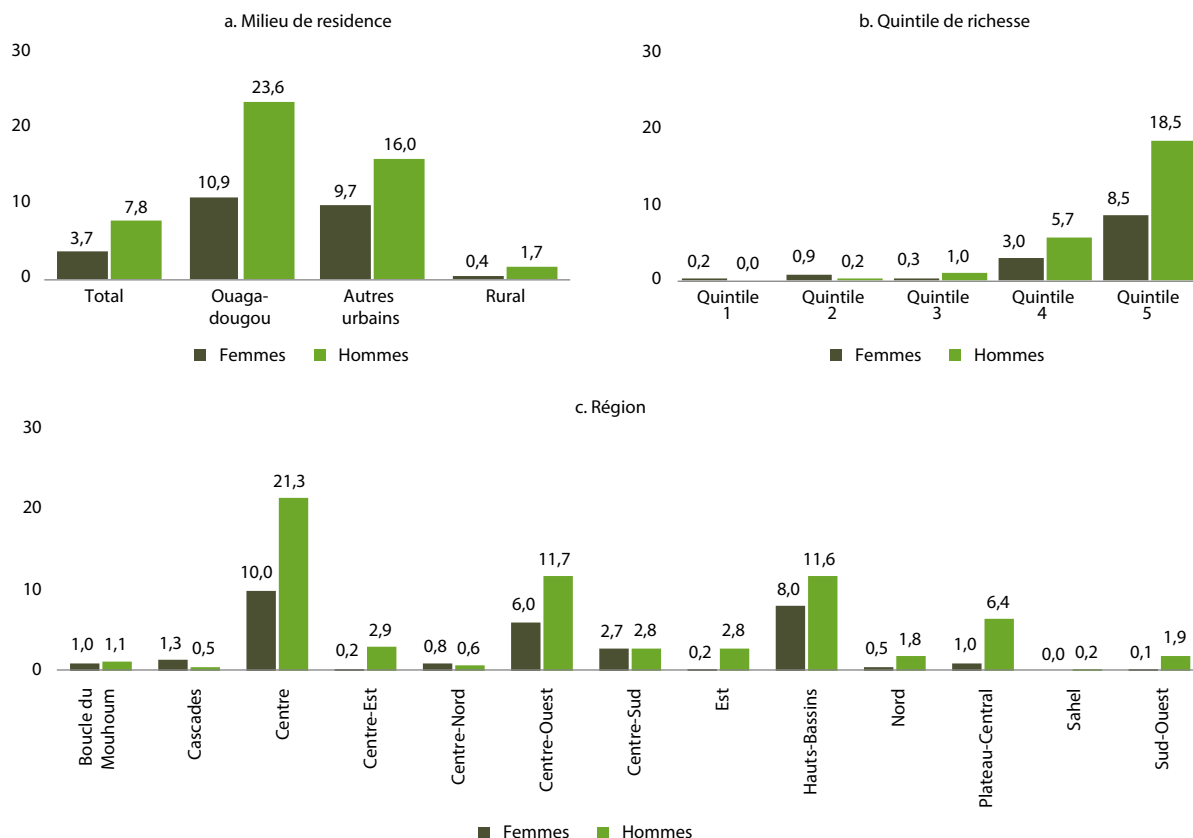
Source : EHCVM-2021/2022

Graphique 3.6. Taux brut de scolarisation au secondaire, par sexe, lieu de résidence, et région



Source : EHCVM-2021/2022

Graphique 3.7. Taux brut de scolarisation au supérieur, par sexe, lieu de résidence, et région



Source : EHCVM-2021/2022

Taux net de scolarisation

Comme le TBS, le Taux net de scolarisation (TNS) est aussi l'un des indicateurs recommandés dans l'ODD 4 pour capter l'accès à la scolarisation dans différents cycles d'enseignement.

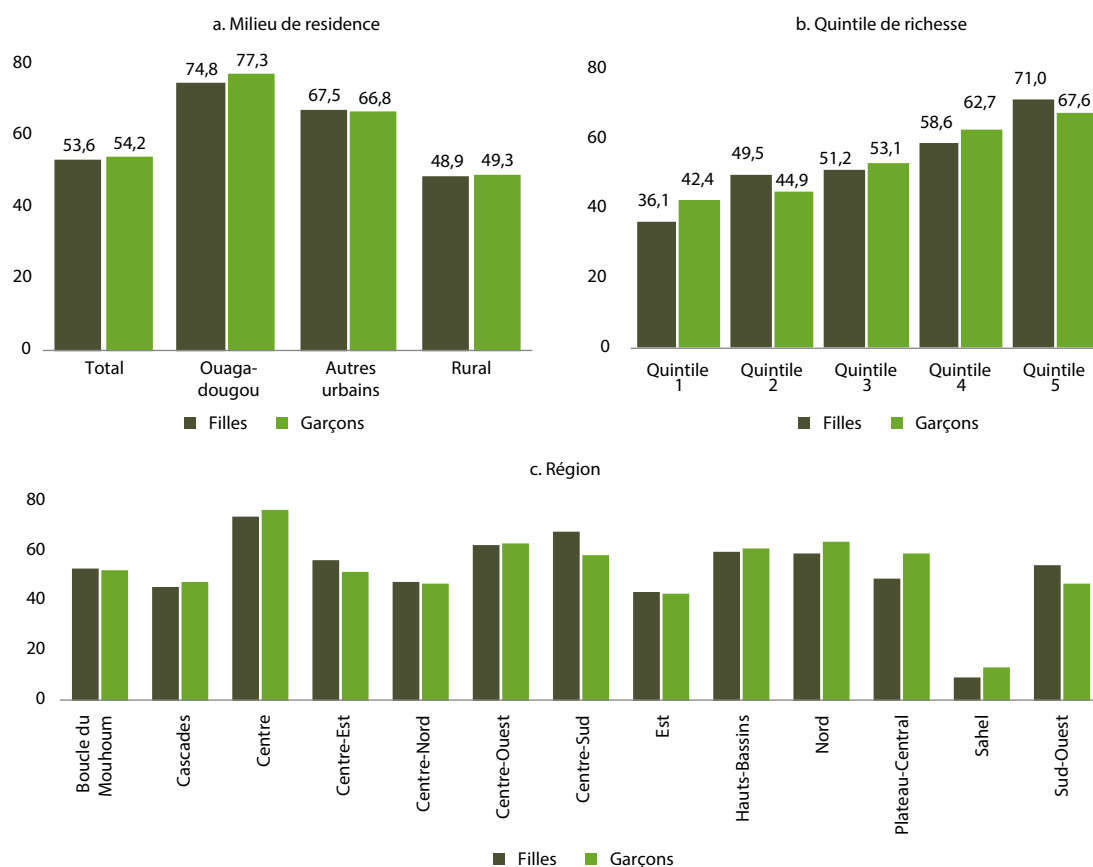
Selon les données de l'EHCVM de 2021, le TNS au Burkina Faso, est quasiment similaire entre les sexes quel que soit le cycle d'enseignement. Toutefois, des variations existent selon le lieu de résidence. En moyenne sur le plan national, les écarts de TNS entre les filles et les garçons se situent autour de 0,6 point de pourcentage dans le cycle primaire (53,6 % chez les filles et 54,2 % chez les garçons), 1,7 point de pourcentage dans le cycle secondaire (26,6 % chez les filles et 24,9 % chez les garçons) et 1,5 point de pourcentage dans le cycle supérieur (3,7 % chez les garçons et 2,2 % chez les filles). Selon le lieu de résidence, le TNS

est plus élevé à Ouagadougou chez les garçons que chez les filles dans tous les cycles d'enseignement alors qu'en milieu rural, il est plus élevé chez les filles dans l'enseignement secondaire (21 % contre 18,9 % chez les garçons). Par ailleurs, selon les régions, les données montrent que les écarts les plus élevés de TNS au primaire entre les sexes sont observés dans la région du Plateau central (10,4 points de pourcentage en faveur des hommes), alors que les écarts les plus élevés de TNS entre les sexes au secondaire et au supérieur sont respectivement observés dans les régions du Nord (6,5 points de pourcentage en faveur des femmes) et du Centre (2,5 points de pourcentage en faveur des hommes). Il convient également de préciser que le Sahel se distingue par le fait qu'il n'accorde pratiquement pas d'accès à la scolarisation (moins de 15 % dans l'enseignement primaire, moins de 5 % dans l'enseignement secondaire et un accès nul dans l'enseignement supérieur).

Enfin, selon les quintiles de bien-être économique, les données indiquent que les écarts de TNS les plus élevés entre les filles et les garçons dans le quintile le plus bas dans l'enseignement primaire (6,3 points de

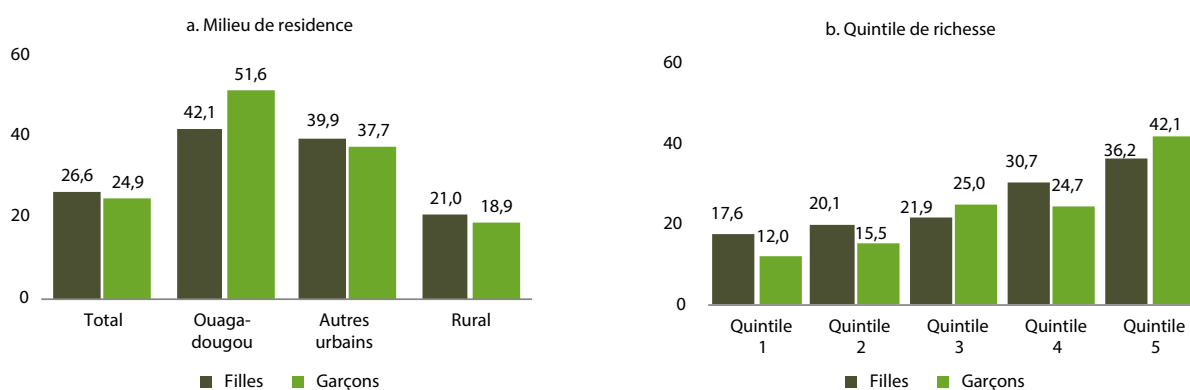
pourcentage en faveur des garçons) et dans le quintile le plus élevé dans l'enseignement secondaire et supérieur (respectivement 5,9 et 3,9 points de pourcentage en faveur des garçons).

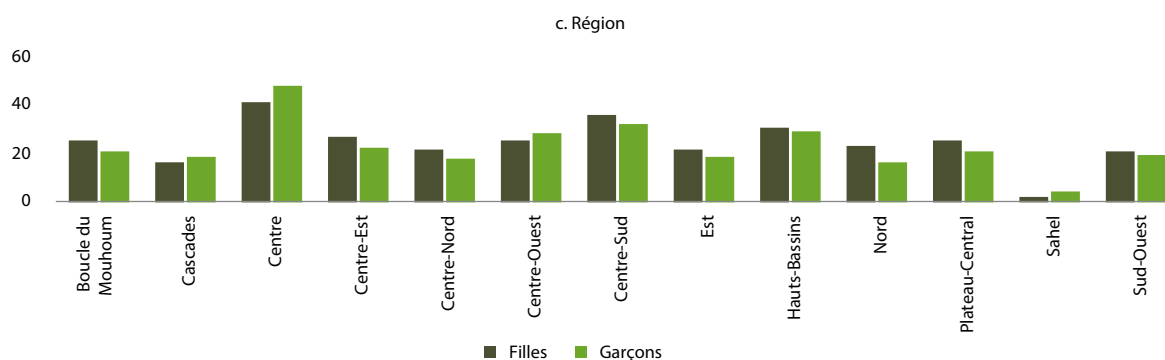
Graphique 3.8. Taux net de scolarisation au primaire, par sexe, lieu de résidence, et région



Source : EHCVM-2021/2022

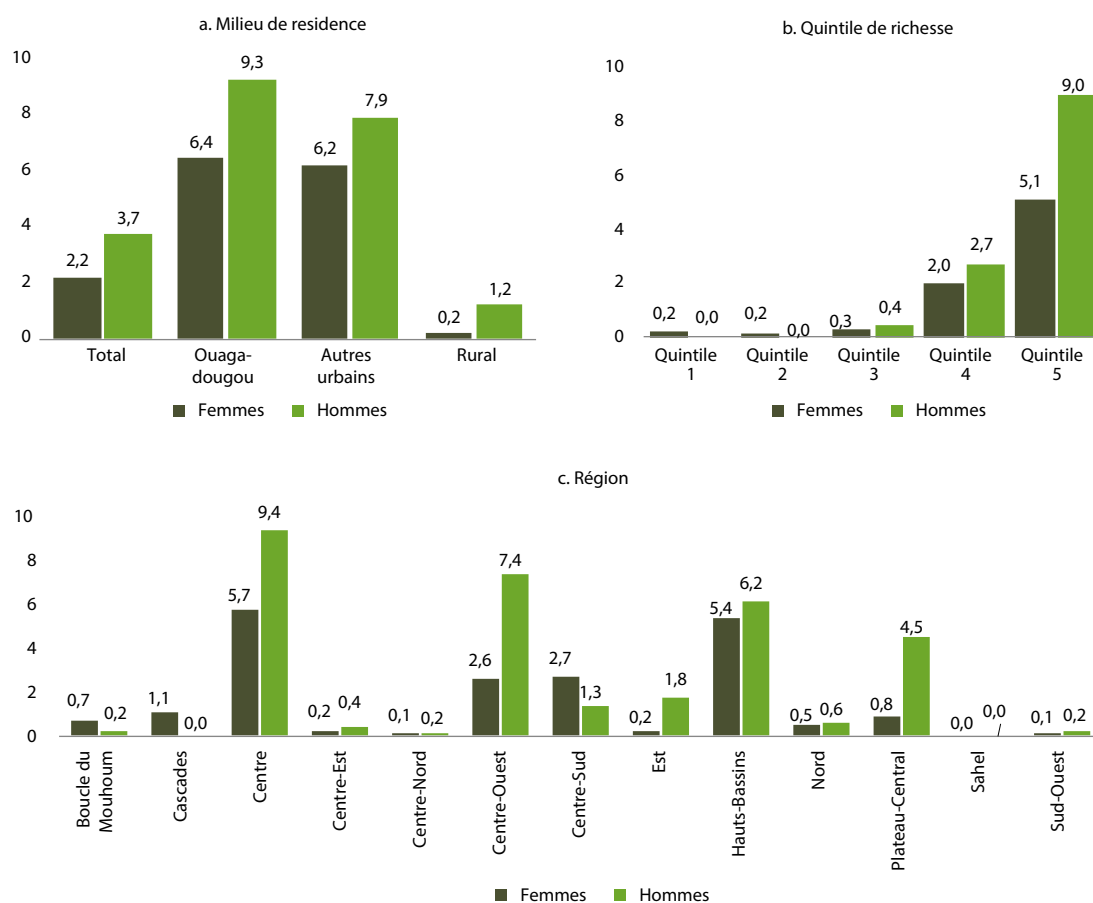
Graphique 3.9. Taux net de scolarisation au secondaire, par sexe, lieu de résidence, et région





Source : EHCVM-2021/2022

Graphique 3.10. Taux net de scolarisation au supérieur, par sexe, lieu de résidence, et région



Source : EHCVM-2021/2022

Parité des sexes

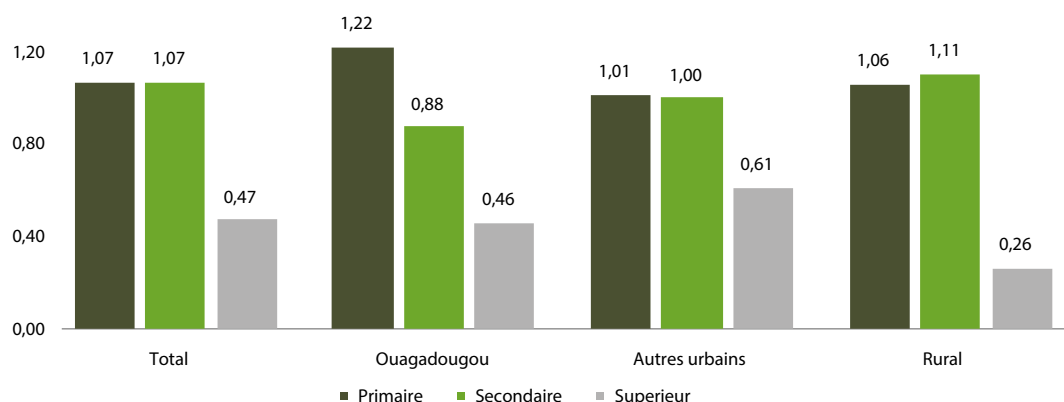
L'Indice de parité des sexes (IPS) mesure l'égalité des chances entre les filles et les garçons en matière de

scolarisation. Un IPS égal à 1 indique une parfaite parité entre les filles et les garçons. Un IPS inférieur à 1 indique une disparité en faveur des garçons, tandis qu'un IPS supérieur à 1 indique une disparité en faveur

des filles. De manière globale, l'IPS au Burkina Faso, calculé à partir du TBS, est supérieur à 1 dans les cycles primaire (1,07) et secondaire (1,07) et inférieur à 0, dans le cycle supérieur (0,48). Cela signifie des écarts en faveur des filles dans les cycles primaire et secondaire et en faveur des garçons dans le cycle supérieur. Cependant, et conformément aux données sur le TBS au Burkina Faso, l'IPS est inférieur à 1 dans le cycle secondaire en milieu urbain, indiquant un taux de scola-

risation plus élevé des garçons. Toutefois, l'on observe de nombreuses variations de l'IPS dans les différentes régions du Burkina Faso. Dans le cycle primaire, l'IPS se situe entre 0,68 dans la région du Sahel et 1,17 dans la région des Cascades. En revanche, dans le cycle secondaire, l'IPS va de 0,55 dans la région du Sahel à 1,47 dans la région du Centre-Nord. Enfin, dans le cycle supérieur, l'IPS va de 0 dans la région du Sahel à 2,74 dans la région des Cascades.

Graphique 3.11. Indice de parité entre les sexes, par cycle d'enseignement et lieu de résidence



Source : EHCVM-2021/2022

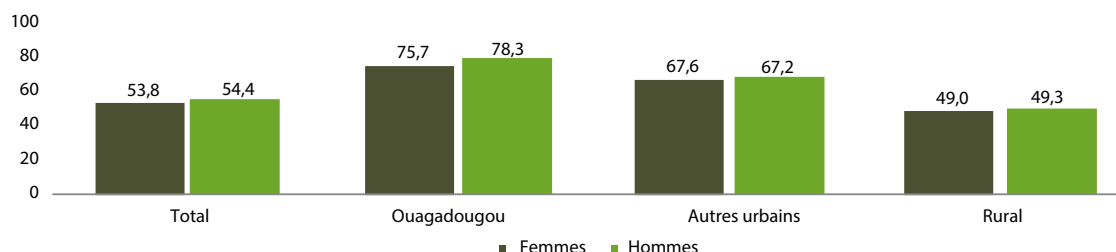
Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire

Cet indicateur renseigne sur la proportion d'enfants en âge d'être inscrits au primaire qui sont effectivement inscrits au primaire ou au secondaire, en tenant compte des redoublements, des abandons, de la sur-âge et de la sous-âge. Il s'agit d'un indicateur important pour mesurer l'accès à la scolarisation qui figure dans l'Ensemble minimal des indicateurs de genre des Nations unies. Un taux net de scolarisation ajusté élevé (proche de 100%) signifie que la plupart des enfants en âge d'aller à l'école primaire sont effectivement scolarisés, tandis qu'un taux faible indique qu'il y a un problème d'accès à l'enseignement primaire pour un

nombre important d'enfants. Cet indicateur est important pour suivre les progrès en matière d'éducation universelle et pour identifier les zones où des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'accès à l'enseignement primaire.

Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, le taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire au Burkina Faso est faible et se situe en moyenne autour de 54 %, avec une très faible disparité entre les filles et les garçons (53,8 % chez les filles et 54,4 % chez les garçons). De plus, la désagrégation selon le lieu de résidence montre que le taux net de scolarisation ajusté est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, surtout à Ouagadougou, mais les disparités demeurent très faibles entre les filles et les garçons.

Graphique 3.12. Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire, par sexe et lieu de résidence



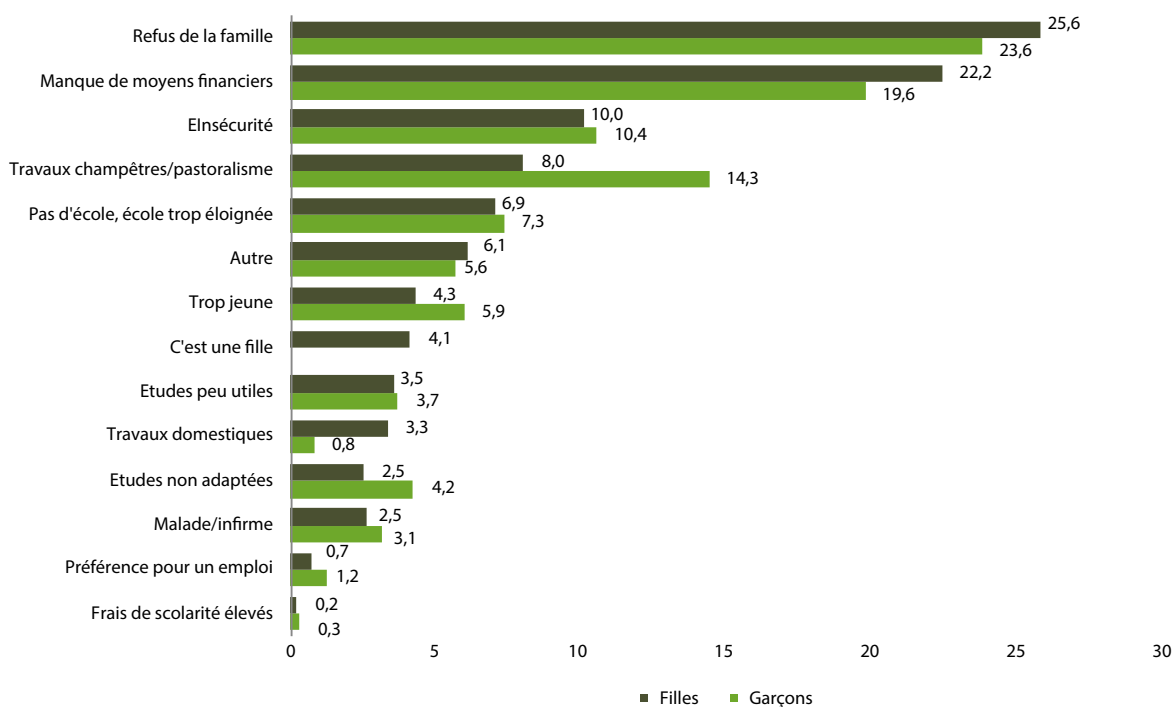
Source : EHCVM-2021/2022

Absence de scolarisation

L'absence de scolarisation renvoie à la proportion d'enfants en âge d'être scolarisés et qui ne le sont pas. Il peut s'agir d'enfants qui n'ont jamais été scolarisés, d'enfants qui ont quitté l'école avant d'avoir terminé un cycle de scolarisation ou d'enfants qui ne sont pas inscrits dans une école. Toutefois, de nombreuses raisons sont avancées par les individus enquêtés pour justifier le fait de n'avoir pas été scolarisés.

Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, les raisons de l'absence de scolarisation des populations burkinabè sont multiples et varient très souvent selon le sexe. L'une des raisons majeures de l'absence de scolarisation est le refus de la famille, raison avancée par 23,6 % des garçons contre 25,6 % des filles. Une autre raison majeure est le manque de moyens financiers (19,6 % des garçons contre 22,2 % des filles. Enfin, la troisième raison majeure de l'absence de scolarisation est l'occupation des enfants par les travaux champêtres et le pastoralisme (14,3 % des garçons, contre 8 % des filles).

Graphique 3.13. Raisons de l'absence de scolarisation, par sexe



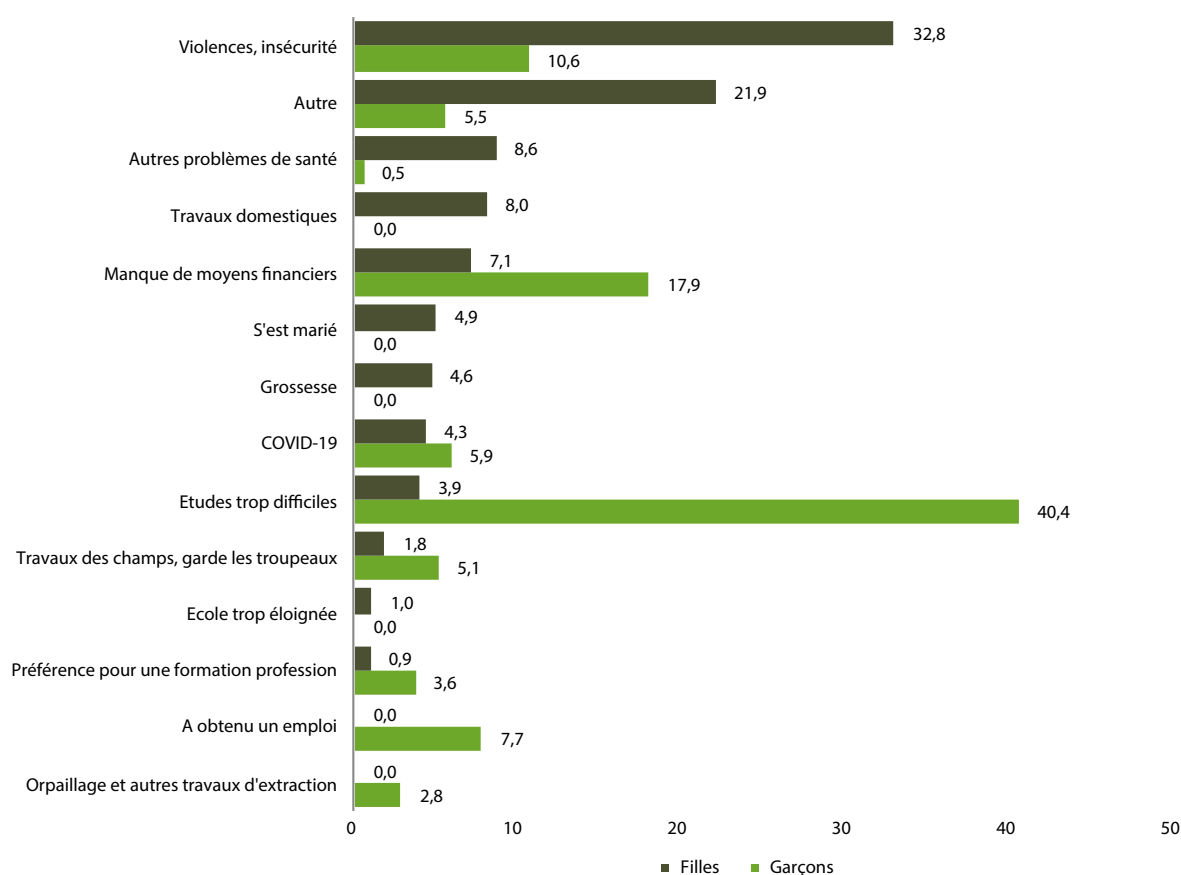
Source : EHCVM-2021/2022

Abandon/décrochage scolaire

L'abandon ou le décrochage scolaire renvoie à l'interruption de la scolarité d'un élève avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle. Il peut être définitif ou temporaire. Tout comme l'absence de scolarisation, l'abandon ou le décrochage scolaire est un autre problème majeur qui touche la population burkinabè. Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, plusieurs raisons sont à l'origine de l'abandon et du décrochage scolaire. Toutefois, ces raisons sont variées selon les sexes. La principale raison d'abandon scolaire chez les garçons est le fait que ceux-ci trouvent les études trop difficiles (40,36 %) alors que chez les

femmes, les violences et l'insécurité constituent la principale raison d'abandon scolaire (32,81 %). Les autres raisons les plus fréquentes sont le manque de moyens financiers (17,89 % chez les hommes contre 7,06 % chez les femmes), la participation aux activités champêtres et pastorales (5,10 % chez les hommes contre 1,84 % chez les femmes). Il convient également de noter que selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, 4,64 % et 4,94 % des femmes ont répondu avoir abandonné les études respectivement à cause d'une grossesse et du mariage tandis que 7,74 % et 2,83 % des hommes ont justifié leur abandon et décrochage scolaire respectivement par le fait qu'ils ont obtenu un emploi ou se sont lancés dans les activités d'orpaillage et autres travaux d'extraction.

Graphique 3.14. Raisons de l'abandon ou du décrochage scolaire, par sexe



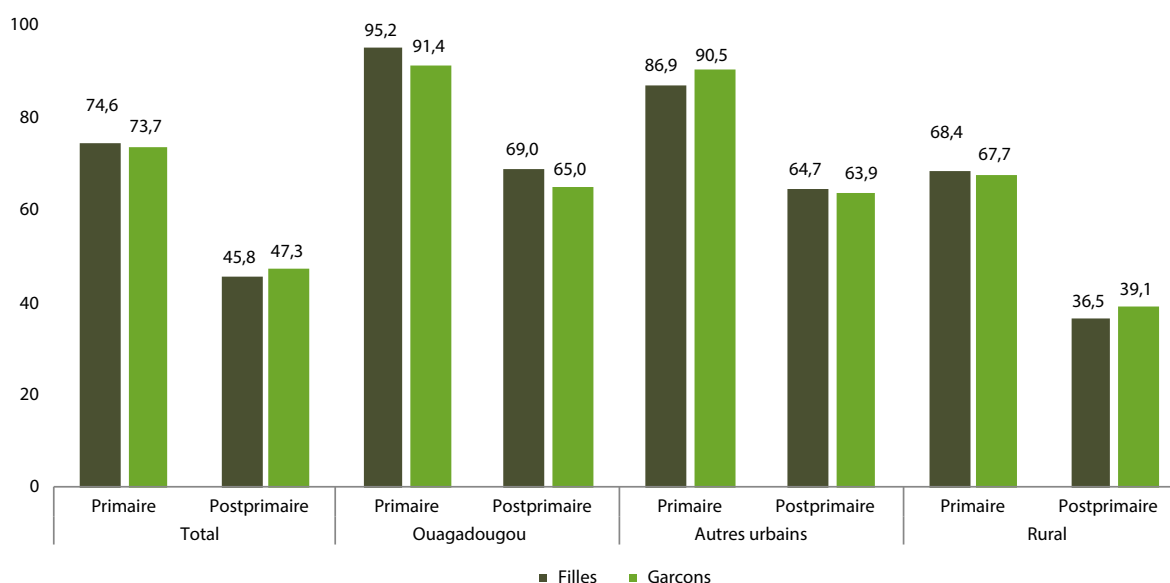
Source : EHCVM-2021/2022

Taux d'achèvement au primaire et au post-primaire

Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, le taux d'achèvement au primaire sur le plan national est plus élevé chez les filles (74,6 %) que chez les garçons (73,7 %). Cependant, l'écart entre filles et garçons est varié selon le lieu de résidence. Dans la capitale Ouagadougou, 3,8 points d'écart séparent les filles (95,2 %) des garçons (91,4 %). Dans les autres centres urbains, les écarts sont 3,6 points de pourcentage (86,9 % chez les filles et 90,5 % chez les garçons), alors qu'ils sont de 2,6 points de pourcentage en milieu rural (68,4 % chez les filles et 67,7 % chez les garçons).

Au niveau du post-primaire, les taux d'achèvement sont plus faibles et se situent en moyenne autour de 45,8 % chez les filles et 47,3 % chez les garçons. Toutefois, les données montrent que peu importe le lieu de résidence, le taux d'achèvement au post-primaire demeure plus élevé chez les garçons que chez les filles au Burkina Faso. L'analyse selon le la région présente une certaine variation entre les sexes au niveau des taux d'achèvement, surtout au primaire. Par exemple, les taux d'achèvement au primaire sont plus élevés chez les filles dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre Nord, du Centre Ouest et de l'Est. Alors qu'au post-primaire, les taux d'achèvement sont plus élevés chez les garçons dans presque toutes les régions, excepté les régions de la Moucle de Mouhoun, du Centre, du Centre Sud et de l'Est.

Graphique 3.15. Taux d'achèvement au primaire et au post-primaire, par sexe et lieu de résidence

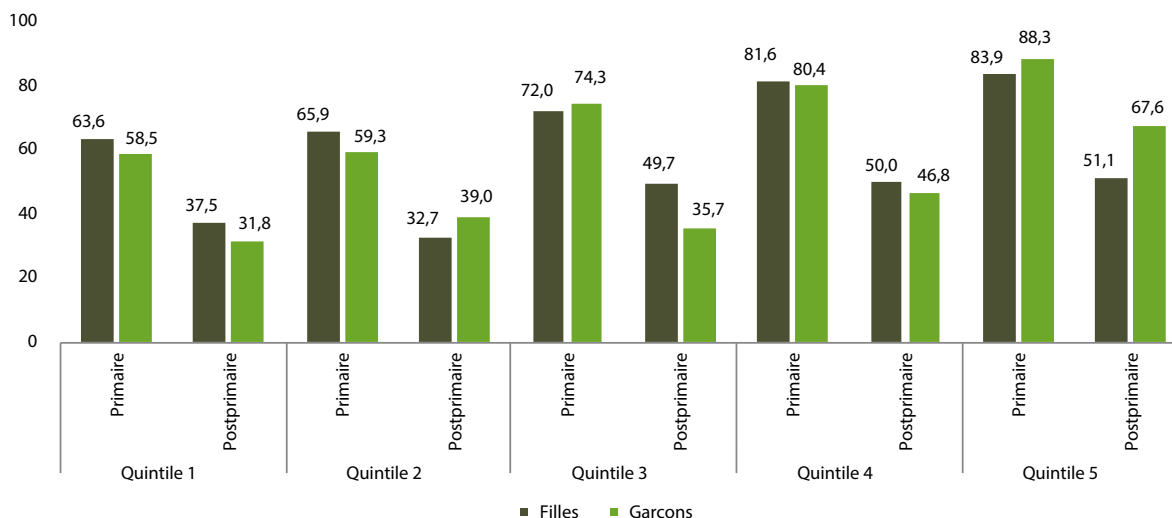


Source : EHCVM-2021/2022

Enfin, les données de l'EHCVM de 2021/2022 montrent que les taux d'achèvement au primaire sont plus élevés chez les filles (63,6 % au primaire et 37,5 % au post-primaire) que chez les garçons (58,5 % au primaire et 31,8 % au post-primaire) dans le quintile

le plus bas, pourtant dans le quintile le plus élevé c'est le contraire (88,3 % chez les garçons contre 83,9 % chez les filles dans le cycle primaire et 67,6 % chez les hommes contre 51,1 % chez les filles dans le cycle post-primaire).

Graphique 3.16. Taux d'achèvement au primaire et au post-primaire, par sexe et par quintile de bien-être économique



Source : EHCVM-2021/2022

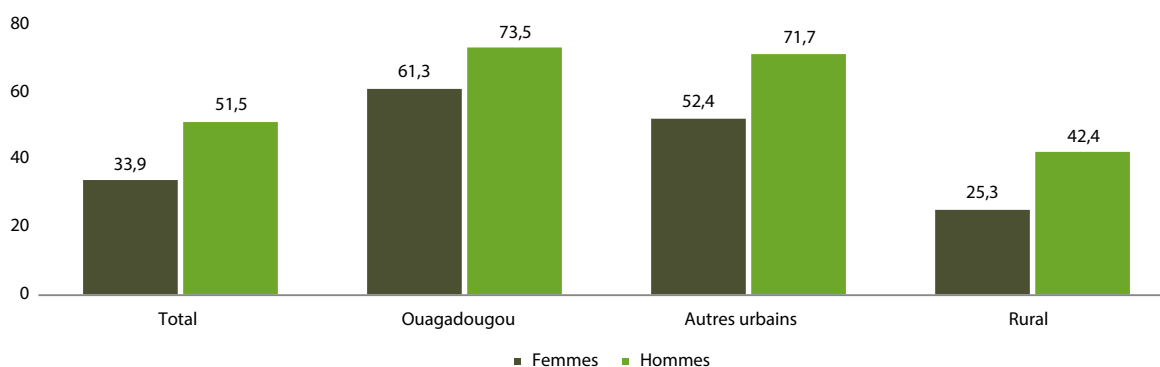
Alphabétisation et niveau d'instruction

Alphabétisation

Le taux d'alphabétisation pour une population donnée est le pourcentage de cette population capable de lire et écrire dans une langue quelconque. Les données de l'EHCVM de 2021/2022 révèlent un écart très important entre hommes et femmes en matière d'alphabétisation, tant chez les personnes âgées de 15 à 24 ans que chez

les personnes âgées de 15 ans et plus. Spécifiquement, le taux d'alphabétisation chez les personnes âgées de 15 ans et plus au Burkina Faso est en moyenne autour de 33,9 % chez les filles et 51,5 % chez les garçons. Selon le lieu de résidence, les taux d'alphabétisation demeurent plus élevés chez les hommes peu importe le lieu. Toutefois, les écarts entre les femmes et les hommes varient grandement. Ils se situent autour de 12,3 points de pourcentage à Ouagadougou, 19,4 points de pourcentage dans les autres centres urbains, et de 17,1 points de pourcentage en milieu rural.

Graphique 3.17. Taux d'alphabétisation chez les personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et le lieu de résidence

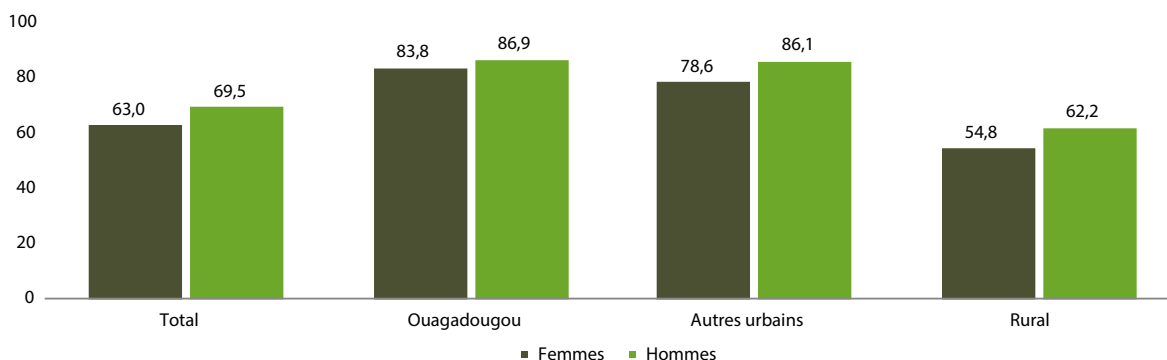


Source : EHCVM-2021/2022

Chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation est de 63 % chez les filles et 69,5 % chez les garçons. Ces taux demeurent plus élevés chez les garçons quel que soit le lieu de résidence (78,6 %

chez les filles et 86,1 % chez les garçons dans les autres centres urbains et 54,8 % chez les filles et 62,2 % chez les garçons en milieu rural).

Graphique 3.18. Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe et lieu de résidence



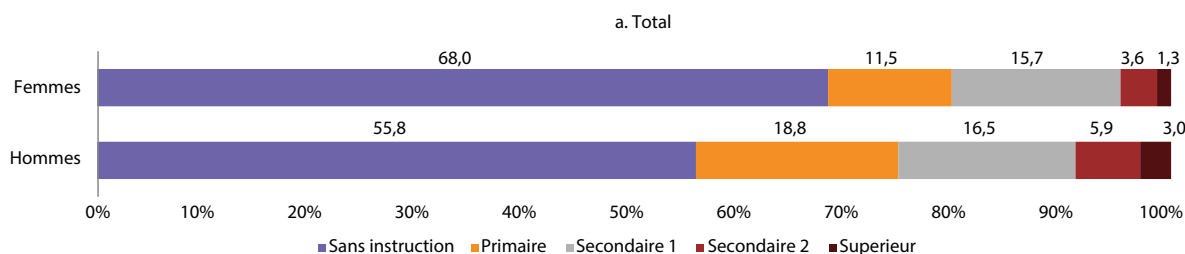
Source : EHCVM-2021/2022

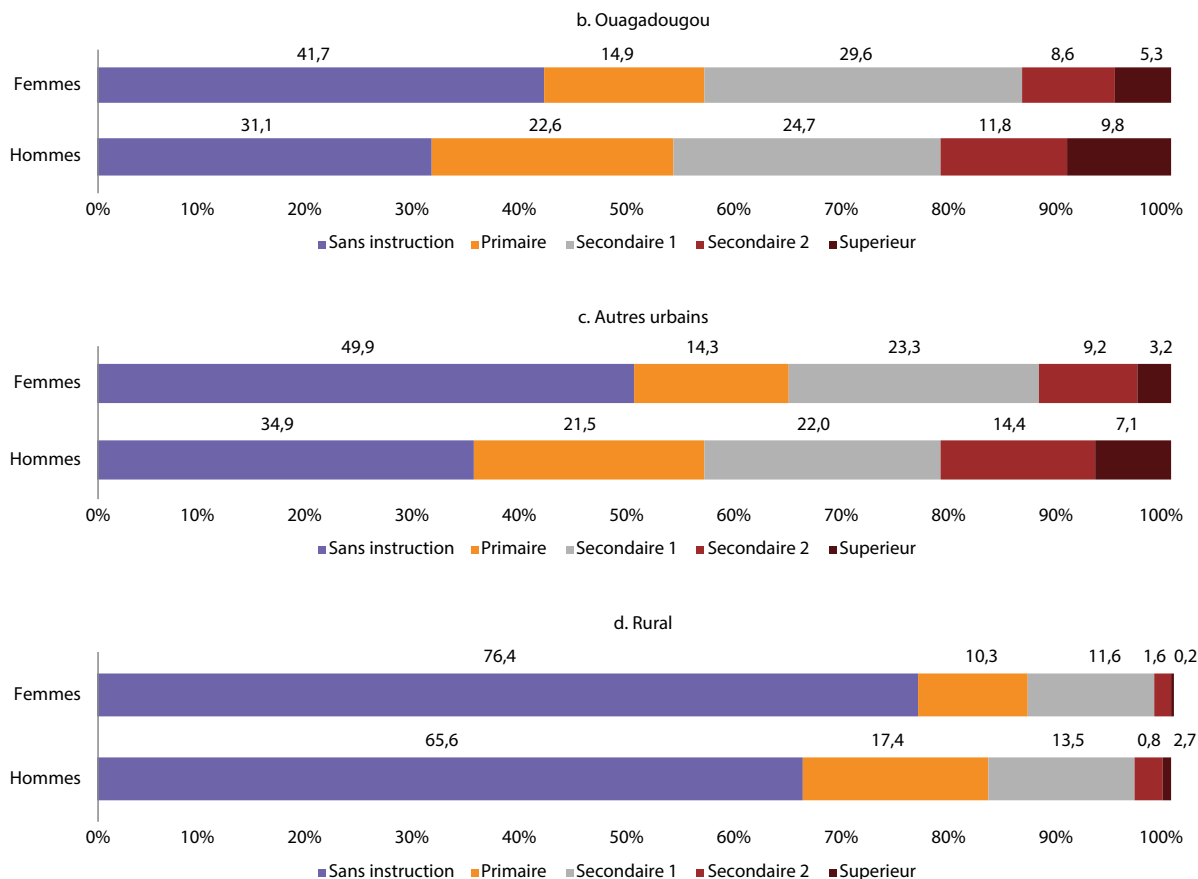
Niveau d'instruction

Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, des disparités entre les femmes et les hommes existent en matière de niveau d'instruction, tant pour les personnes âgées de 15 ans et plus que pour celles âgées de 25 ans et plus. Ainsi, chez les personnes âgées de 15 ans et plus, 68 % des filles n'ont aucun niveau d'instruction, contre 55,8 % des garçons. Lorsque le cycle d'enseignement est considéré, les écarts entre les femmes et les hommes sont de 7,3 points de pourcentage dans le

cycle primaire (11,5 % des filles contre 18,8 % des garçons), 0,8 point de pourcentage dans le premier cycle secondaire (15,7 % des filles contre 16,5 % des garçons), 2,3 points de pourcentage dans le second cycle secondaire (3,6 % des filles contre 5,9 % des garçons) et 1,7 point de pourcentage dans le cycle supérieur (1,3 % des filles contre 3 % des garçons). Toutefois, il convient de préciser que les disparités entre les sexes en matière de scolarisation sont les plus élevées dans les centres urbains, surtout dans les cycles primaire et supérieur.

Graphique 3.19. Niveau d'instruction des personnes âgées 15 ans et plus, par sexe et lieu de résidence



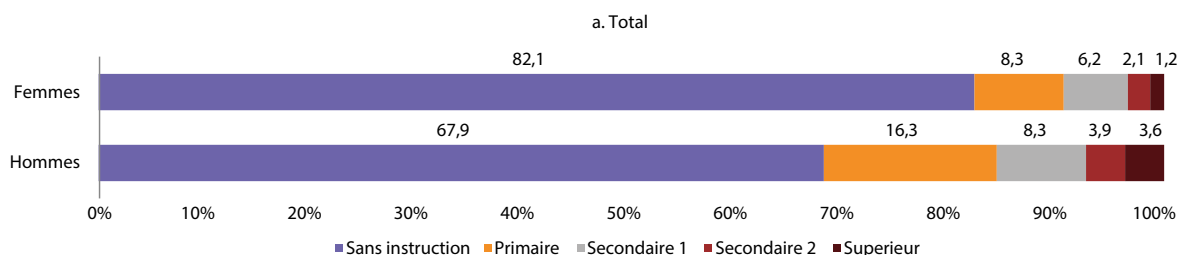


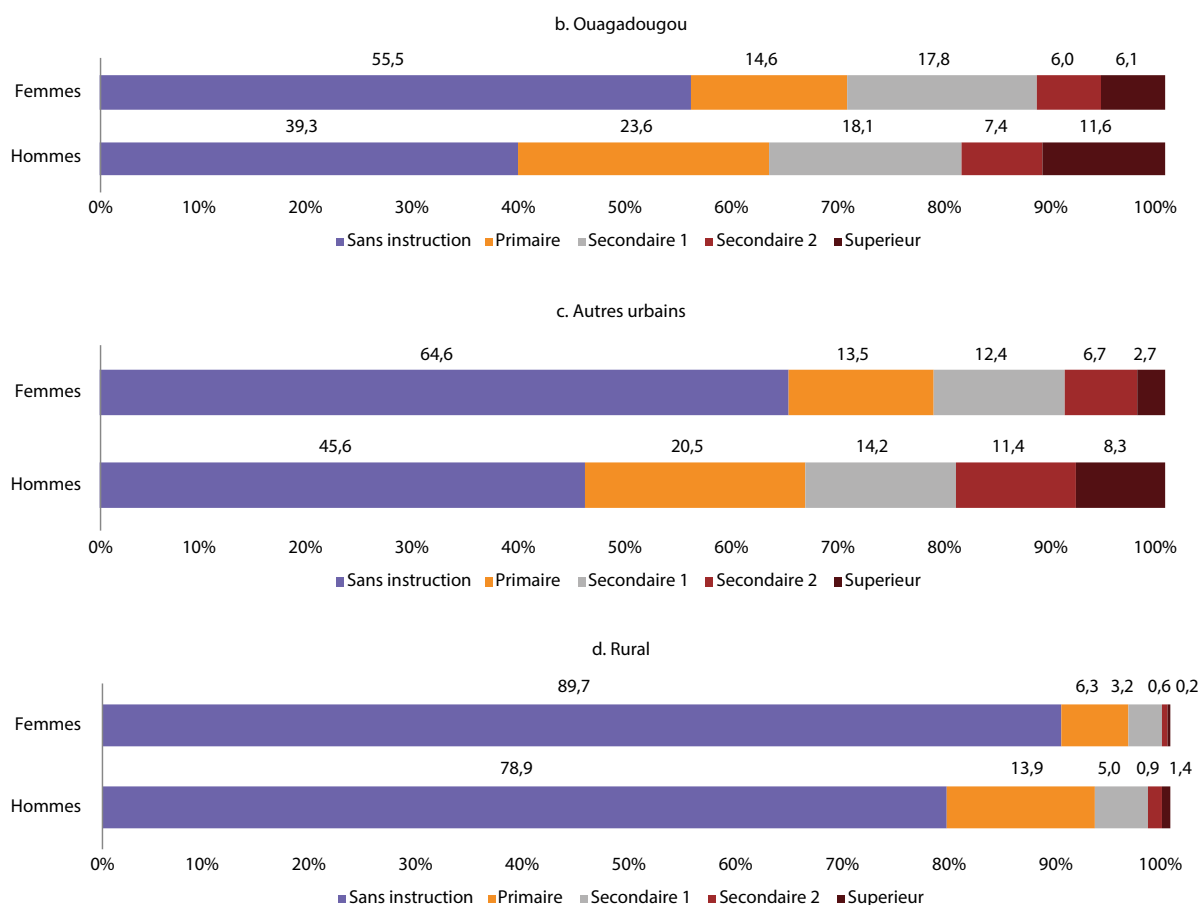
Source : EHCVM-2021/2022

Chez les personnes âgées de 25 ans et plus, les tendances sont quasiment similaires. Le pourcentage de personnes sans niveau d’instruction dans cette tranche d’âge est plus élevé chez les femmes (82,1 %) que chez les hommes (67,9 %). De plus, l’analyse selon le cycle d’enseignement montre que le cycle primaire est celui qui enregistre les disparités entre les femmes et les

hommes les plus élevées en matière de niveau d’instruction des personnes âgées de 25 ans et plus (8 points de pourcentage en faveur des garçons), tandis que le cycle supérieur est celui qui enregistre les disparités les plus faibles entre les sexes (2,4 points de pourcentage en faveur des garçons).

Graphique 3.20. Niveau d’instruction des personnes âgées de 25 ans et plus, par sexe et lieu de résidence





Source : EHCVM-2021/2022

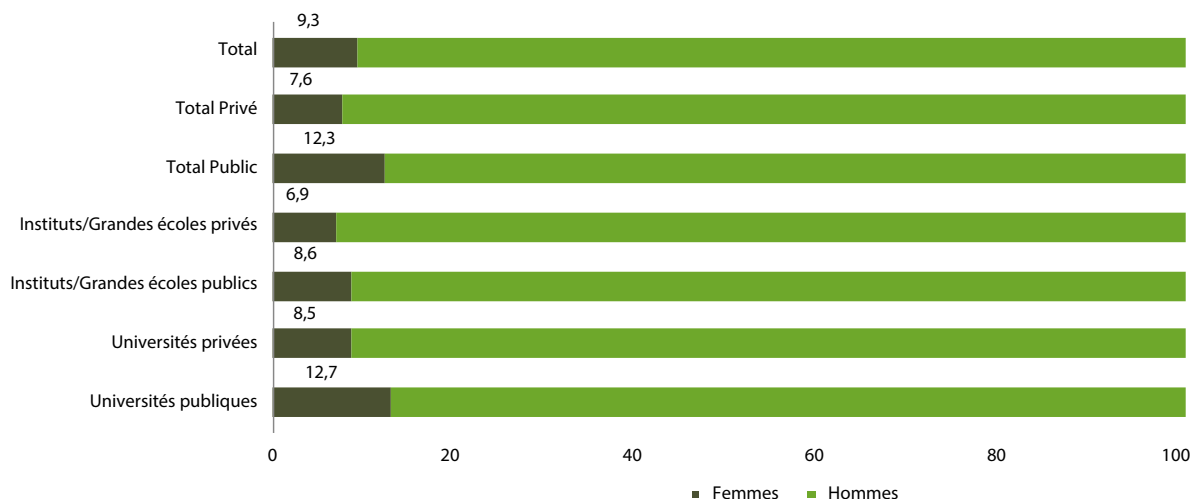
Personnel de recherche

Les femmes dans l'enseignement supérieur

La répartition des enseignants-chercheurs au Burkina Faso comme pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne est fortement dominée par les hommes,

peu importe le type d'institution universitaire considéré. En effet, dans l'ensemble, les femmes représentent 9,3 % des enseignants dans les institutions d'enseignement supérieur. Cette proportion est plus élevée dans les institutions publiques (12,3 % contre 7,6 % dans le privé), portée par des proportions plus élevées que la moyenne dans les universités publiques (12,7 %) et les Instituts/Grandes écoles publiques (8,6 %).

Graphique 3.21. Répartition des enseignants du supérieur, par sexe et type d'institution universitaire



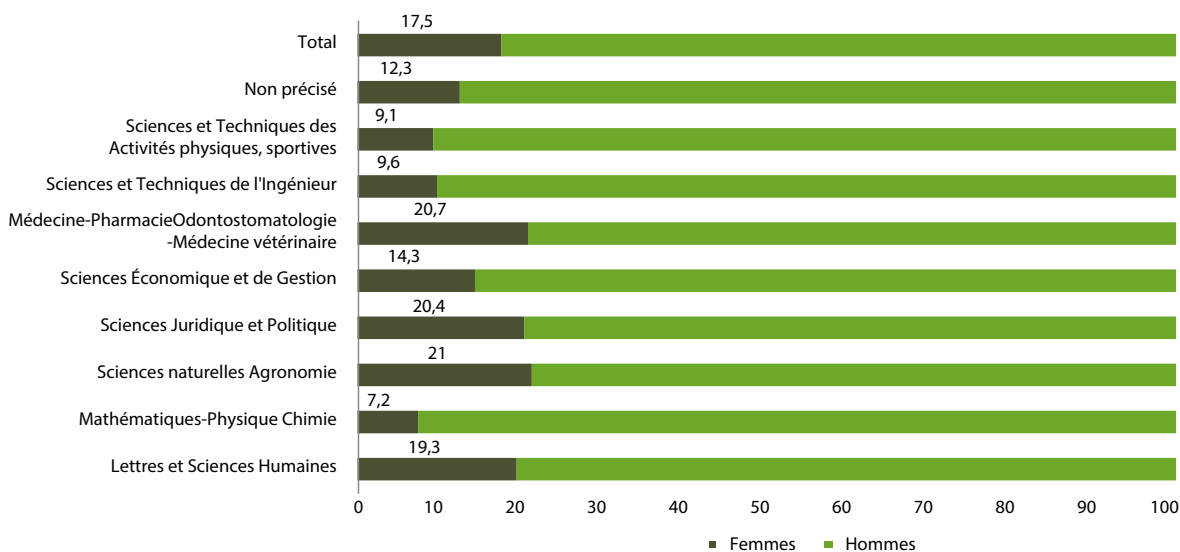
Source : Annuaire statistique de l'Enseignement supérieur 2022/2023

Proportion de femmes parmi les enseignants-chercheurs

L'analyse par discipline montre que la proportion de femmes est plus élevée en Sciences naturelles et Agronomie (21 %), en Médecine vétérinaire (20,7 %), en

Sciences juridiques et politiques (20,4 %) et en Lettres et Sciences humaines (19,3 %). En revanche, la proportion de femmes est plus faible en Mathématiques et Physique-Chimie (7,2 %).

Graphique 3.22. Répartition des enseignants du supérieur, par sexe et type d'institution universitaire



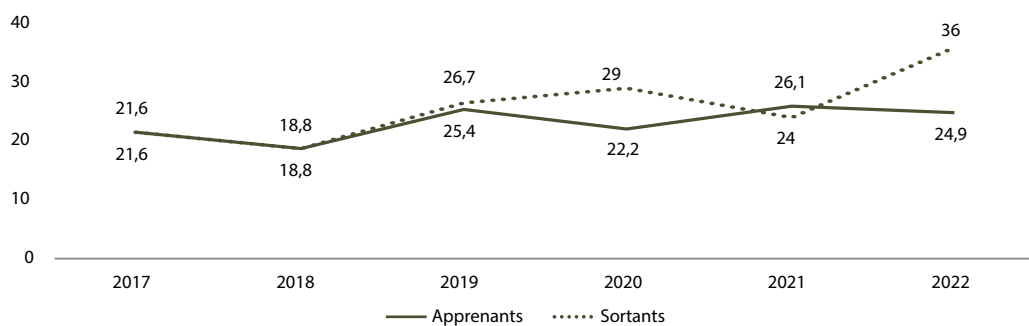
Source : DGEES/MESRI, Enquêtes statistiques annuelles 2021/2022.

Les femmes parmi les entrants et les sortants des institutions publiques de formation professionnelle

fessionnelle (24,9 %). Cette proportion est en hausse depuis 2018 ou elle s'élevait à 21,6 %. Concernant la proportion de femmes parmi les sortants des centres publics de formation professionnelle, elle est passée de 21,6 % à 36 % entre 2018 et 2022.

En 2022, les femmes représentaient environ un quart des entrants dans les centres publics de formation pro-

Graphique 3.23. Proportion de femmes parmi des apprenants et sortants des centres de formation professionnelle par type de formation et par sexe, entre 2018 et 2022



Source : Annuaire statistique 2022 du ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE)

CHAPITRE 4.

Emploi



Ce chapitre analyse les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'emploi au Burkina Faso. Il s'articule autour d'indicateurs relatifs à la participation au marché du travail ainsi qu'aux caractéristiques des emplois occupés par les travailleurs.

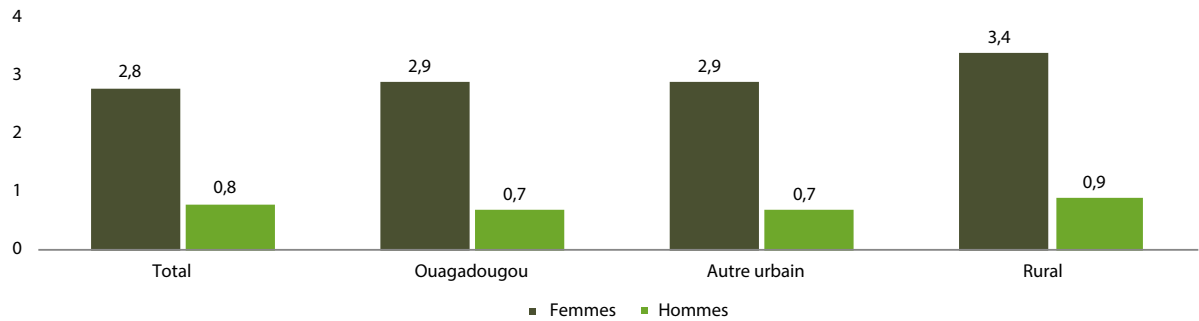
Allocation du temps

Tâches domestiques non rémunérées

Selon les données de l'ENBESI de 2023, chaque femme burkinabè (âgée de 15 ans et plus) consacre en moyenne 2,8 heures (166 minutes) par jour au travail domestique contre 0,8 heure (47 minutes) pour les

hommes. Ainsi, chaque femme adulte consacre en moyenne 119 minutes de plus par jour que les hommes aux tâches domestiques considérées. L'écart entre les hommes et les femmes en matière d'accomplissement des tâches domestiques est plus élevé en milieu rural (144 minutes) par rapport aux centres urbains (129 minutes à Ouagadougou et 133 minutes dans les centres urbains secondaires).

Graphique 4.1. Temps consacrés au travail domestique non rémunéré, par sexe et lieu de résidence



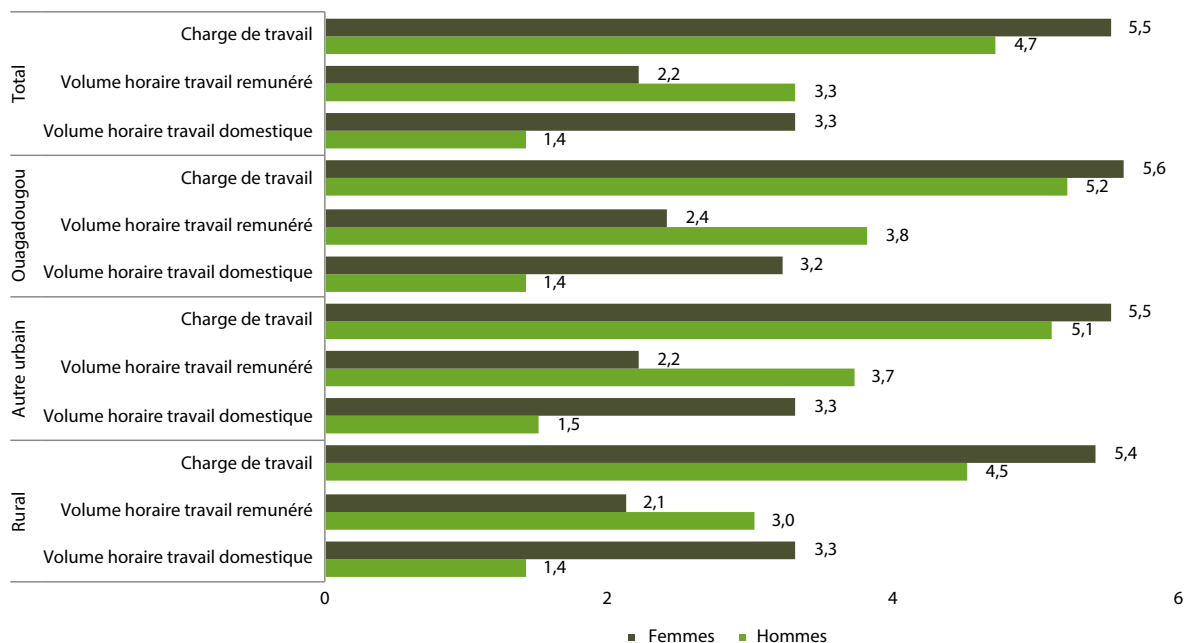
Source : ENBESI, 2023.

Charge de travail

La charge de travail est l'ensemble du temps consacré au travail (rémunéré ou pas). Il comprend donc le temps consacré au travail domestique non rémunéré (tâches domestiques et soins) mais aussi celui consacré au travail rémunéré (emploi principal et secondaire). Les données de l'ENBESI de 2023 indiquent que les femmes burkinabè ont une charge de travail plus élevée que les hommes. En effet, elles consacrent en moyenne 5,5 heures par jour au travail contre 4,7 pour les hommes.

L'analyse de ces chiffres présente un contraste saisissant : l'essentiel du temps de travail des hommes est consacré au travail rémunéré (3,3 heures par jour en moyenne sur les 4,7 heures de travail, soit 70 % de la charge totale de travail), alors que celui des femmes est consacré aux tâches domestiques non rémunérées (3,3 heures par jour en moyenne sur les 5,5 heures de travail, soit 60 % de la charge totale de travail). De plus, ces tendances sont similaires peu importe le lieu de résidence, même si quelques petites variations existent.

Graphique 4.2. Nombre moyen d’heures consacrées au travail, par sexe, type de travail et lieu de résidence



Source : ENBESI, 2023.

Participation au marché du travail

Le fait pour un individu de détenir un emploi, ainsi que le revenu généré par celui-ci lui permet de subvenir à ses besoins et d’améliorer son bien-être quotidien. La participation au marché du travail est par exemple pour les femmes un levier d’autonomisation et la garantie d’une meilleure prise en charge de la famille.

Le taux d’activité mesure la proportion de la population en âge de travailler qui est active sur le marché du travail, c’est-à-dire qui est en emploi ou au chômage. Conformément aux recommandations de la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST 19), les personnes en emploi sont celles qui, au cours de la semaine de référence, se sont livrées à une activité visant à produire des biens ou à fournir des services en contrepartie d’une rémunération ou d’un profit. Par ailleurs, les personnes en situation de chô-

mage sont celles qui ne sont pas en emploi, qui recherchent activement du travail et qui sont disponibles pour travailler.

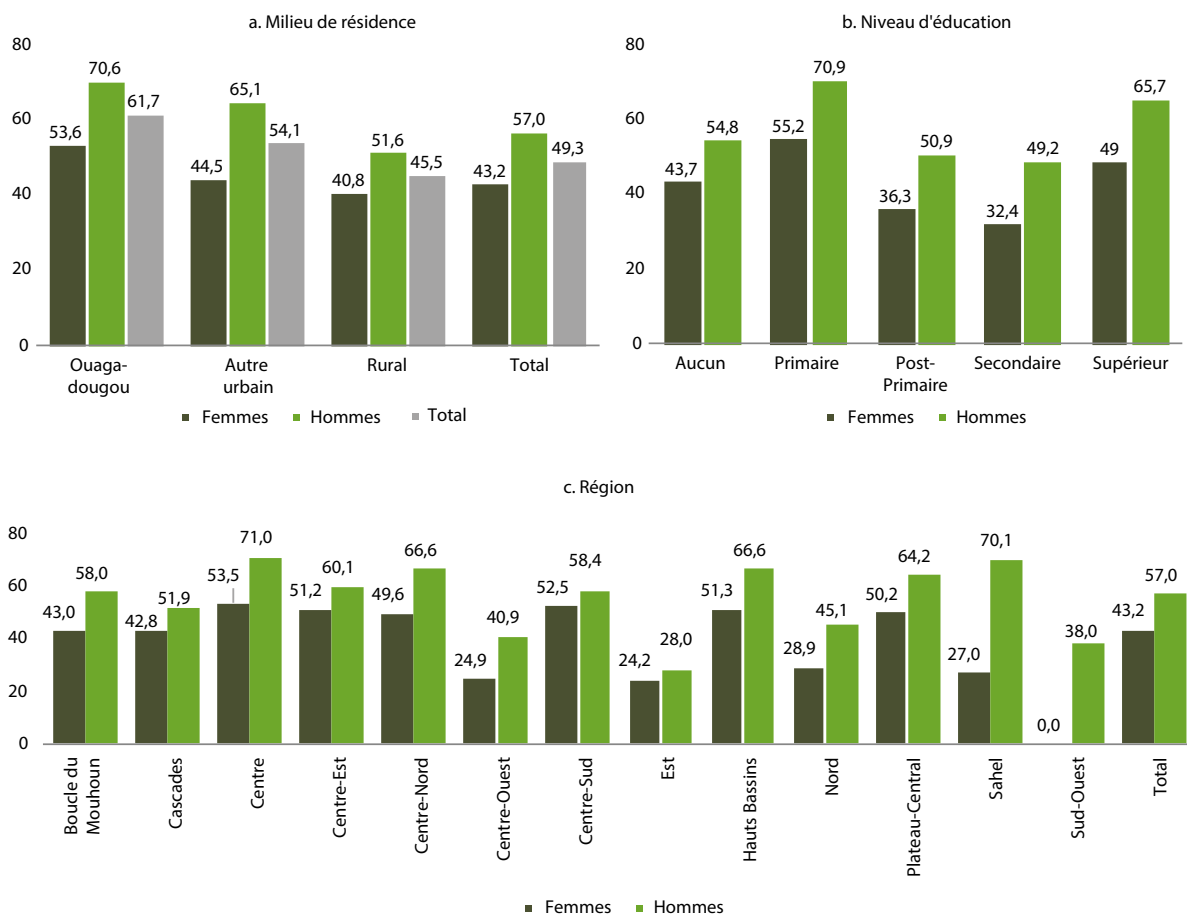
Les données de l’Enquête nationale de base sur l’Emploi et le Secteur informel (ENBESI) 2023 révèlent un plus faible taux d’activité chez les femmes que chez les hommes âgés de 16¹⁴ ans et plus. En effet, l’écart du taux d’activité entre les femmes et les hommes au Burkina Faso est de 13,8 points de pourcentage (43,2 % chez les femmes contre 57 % chez les hommes). Cet écart en matière de participation au marché du travail varie selon le lieu de résidence, l’âge, ainsi que le niveau de scolarisation. Concernant le lieu de résidence, c’est en milieu urbain, notamment dans les centres urbains secondaires, qu’on observe les plus grandes disparités de genre en ce qui concerne le taux d’activité des personnes âgées de 16 ans et plus (20,6 points de pourcentage en défaveur des femmes). De plus, la région du Sahel est celle qui présente les disparités les

14 Contrairement à la plupart des pays où la population en âge de travailler concerne les personnes âgées de 15 ans et plus, au Burkina Faso c’est à partir de 16 ans.

plus élevées entre les sexes en matière de taux d'activité des personnes âgées de 16 ans et plus (43,1 points de pourcentage) alors que la région du Sud-Ouest est celle qui enregistre les disparités les plus faibles (0,7 point de pourcentage). L'analyse selon le niveau de scolarisation montre que l'écart entre femmes et hommes

en matière de participation au marché du travail est plus important parmi les personnes qui ont le niveau secondaire (16,8 points de pourcentage de différence), suivi de celles qui ont le niveau supérieur et primaire (16,7 et 15,7 points de pourcentage, respectivement).

Graphique 4.3. Taux d'activité des personnes de 16 ans et plus, par sexe, lieu de résidence, région, et niveau d'instruction

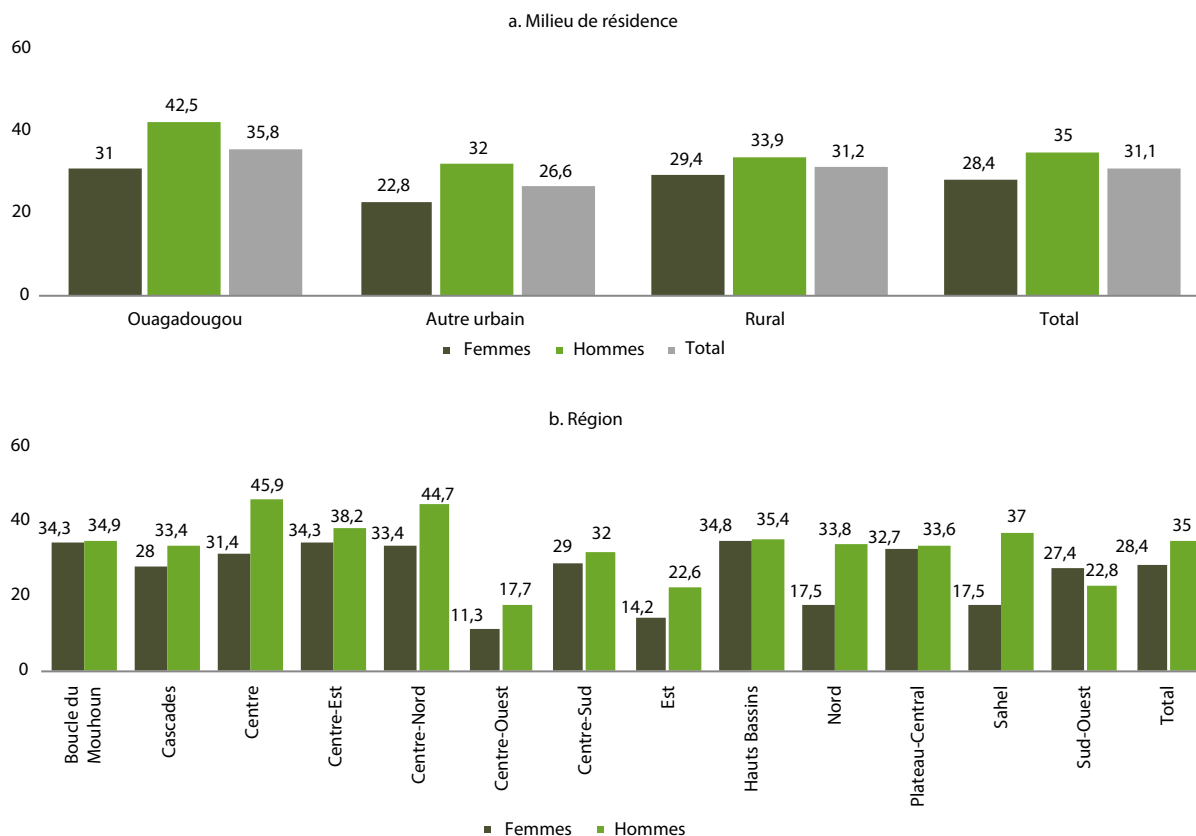


Source : ENBESI, 2023

Par ailleurs, chez les personnes âgées de 16 à 24 ans, le taux d'activité des femmes tout comme celui des hommes est relativement plus faible peu importe le milieu de résidence et surtout chez les femmes. Dans cette tranche d'âge, les disparités en matière de participation au marché du travail sont plus élevées à Ouagadougou (31 % chez les femmes et 42,5 % chez les

hommes) et plus faibles en milieu rural (29,4 % chez les femmes et 33,9 % chez les hommes). De même, c'est dans la région du Sahel qu'on observe les disparités les plus importantes (19,5 points de pourcentage) et les disparités les plus faibles dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins (0,6 point de pourcentage chacune).

Graphique 4.4. Taux d'activité des personnes âgées de 16 à 24 ans, par sexe, et par région



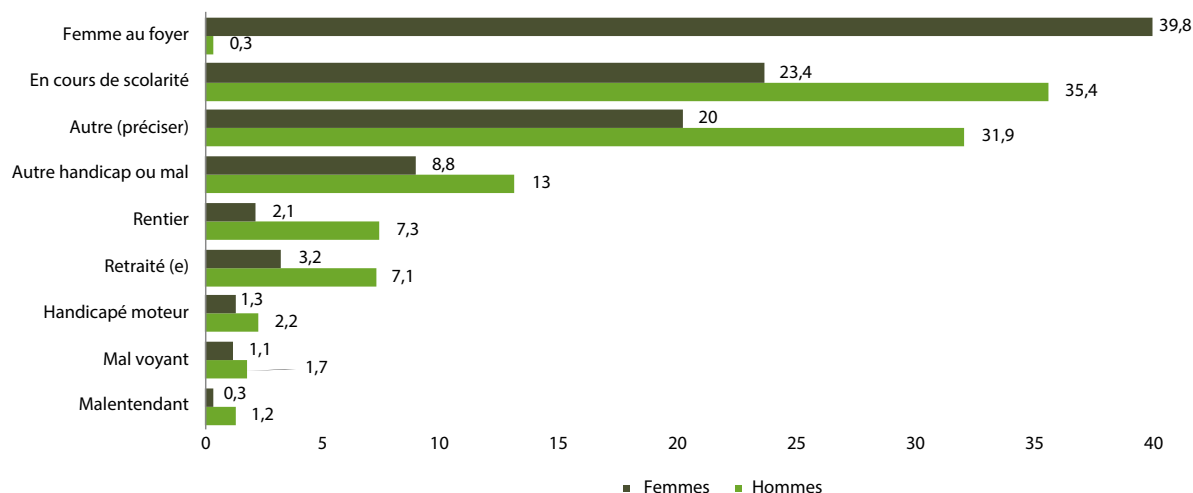
Source : ENBESI, 2023

Raisons de la non-participation au marché du travail

Les raisons de la non-participation au marché du travail varient significativement entre les femmes et les hommes au Burkina Faso. Selon les données de l'ENBESI de 2023, deux principales raisons sont communes aux femmes et aux hommes pour justifier la non-participation au marché du travail ou leur non-disponibilité à travailler.

Premièrement, 23,4 % des femmes contre 35,4 % des hommes en âge de travailler justifient leur non-participation au marché du travail par le fait d'être en cours de scolarité. Deuxièmement, parmi les personnes âgées de 16 ans et plus, 8,8 % des femmes contre 13 % des hommes ne travaillent pas ou alors ne sont pas disponibles pour travailler en raison d'un handicap autre que visuel, moteur ou auditif. Par ailleurs, les données de l'ENBESI de 2023 indiquent que 39,8 % des femmes ne travaillent pas ou ne sont pas disponibles pour travailler parce qu'elles sont des femmes au foyer ; 7,1 % des hommes justifient leur absence sur le marché du travail par le fait qu'ils sont des rentiers.

Graphique 4.5. Raisons d'absence sur le marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe



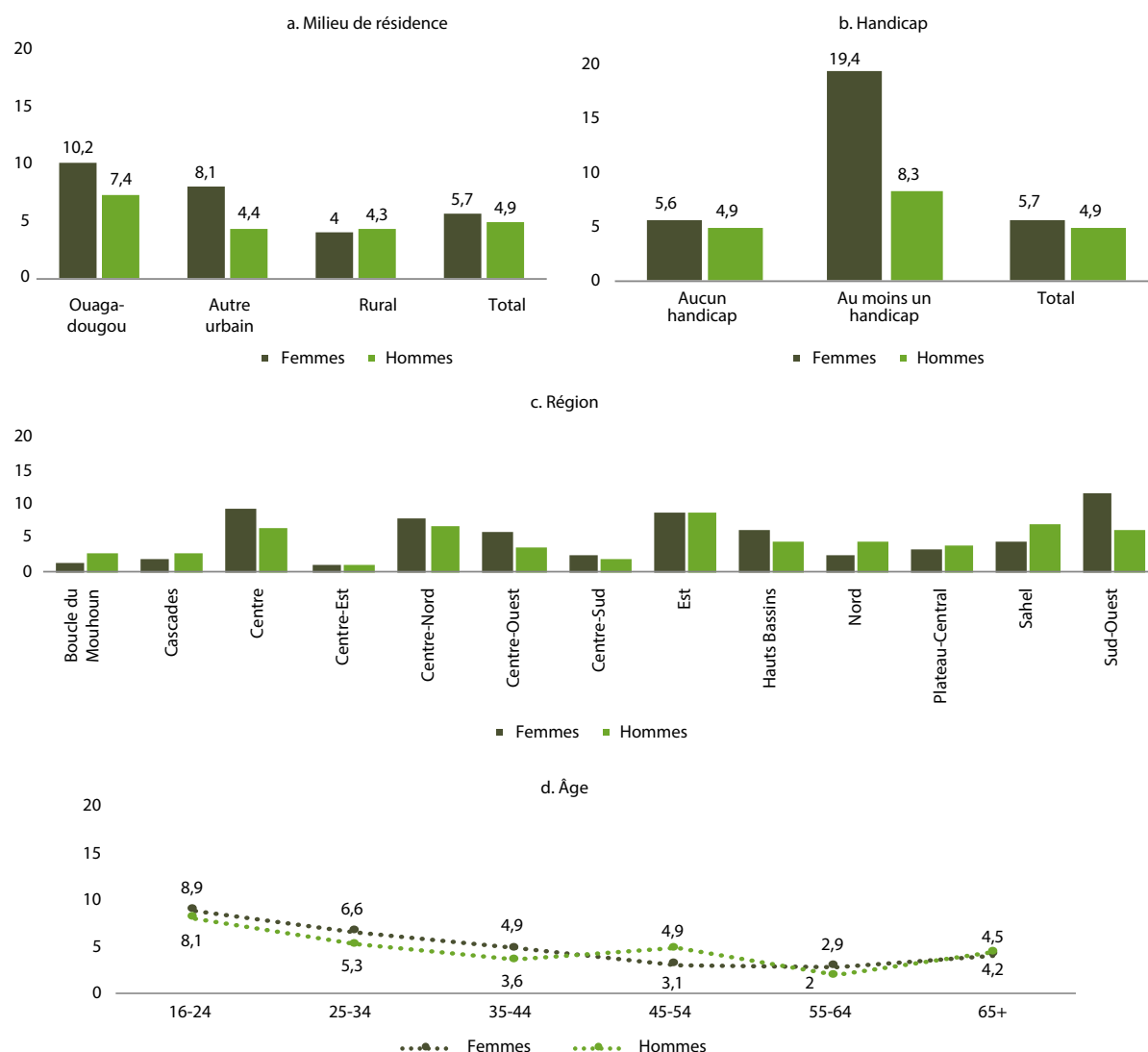
Source : ENBESI, 2023

Taux de chômage

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit les chômeurs comme des personnes qui ne sont pas en emploi, qui recherchent un emploi et qui sont présentement disponibles pour travailler. Selon les données de l'ENBESI de 2023, le taux de chômage au sein de la population en âge de travailler (les personnes âgées de 16 ans et plus) s'élève à 5,7 % pour les femmes contre 4,9 % pour les hommes (soit un écart de 0,8 point de pourcentage). D'importantes disparités existent entre les femmes et les hommes en matière de taux de chômage, selon le lieu de résidence, la région, la tranche d'âge et la situation de handicap. Premièrement, selon le lieu de résidence, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes en milieu urbain, notamment à Ouagadougou (10,2 % contre 7,4 % pour les hommes), alors qu'en milieu rural c'est chez les hommes qu'on enre-

gistre le taux de chômage le plus élevé (4,3 % contre 4 % pour les femmes). Deuxièmement au niveau régional, c'est dans les régions du Centre et du Sud-Ouest qu'on enregistre les taux de chômage les plus élevés (9,4 % et 11,9 % respectivement pour les femmes contre 6,6 % et 6,4 % respectivement pour les hommes). Troisièmement, les données de l'ENBESI 2023 montrent que le taux de chômage décroît de manière globale avec l'âge, tant chez les femmes que chez les hommes. Toutefois, c'est dans la tranche d'âge de 45 à 54 ans que les disparités entre les femmes et les hommes en matière de taux de chômage sont les plus élevées (1,8 point de pourcentage), alors qu'elles sont plus faibles chez les personnes âgées de 65 ans et plus (0,3 point de pourcentage). Quatrièmement, l'écart de taux de chômage entre les femmes et les hommes est plus élevé chez les personnes en situation de handicap (19,4 % pour les femmes contre 8,3 % pour les hommes).

Graphique 4.6. Taux de chômage des personnes âgées de 16 ans et plus par sexe, lieu de résidence, l'âge et situation de handicap

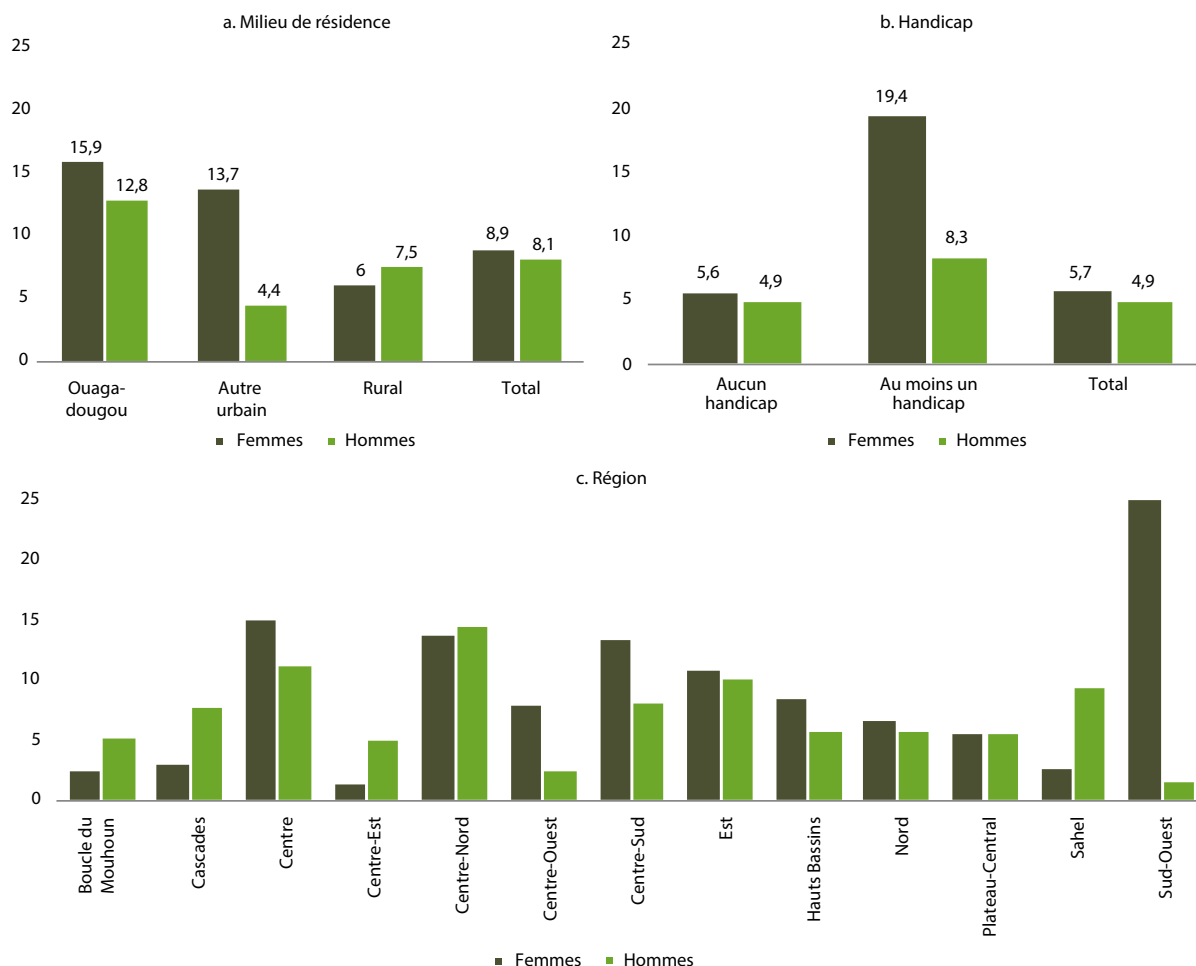


Source : ENBESI, 2023

Par ailleurs, chez les personnes âgées de 16 à 24 ans, les niveaux de chômage sont beaucoup plus élevés et plus importants chez les femmes de manière globale. Toutefois, les taux de chômage chez les personnes âgées de 16 à 24 ans sont plus élevés chez

les femmes en milieu urbain et chez les hommes en milieu rural. Les données indiquent également que les femmes enregistrent les taux de chômage les plus élevés dans la plupart des régions du Burkina Faso, notamment dans les régions du Centre et du Sud-Ouest.

Graphique 4.7. Taux de chômage des personnes âgées de 16 à 24 ans et plus par sexe, lieu de résidence, âge et situation de handicap



Source : ENBESI, 2023

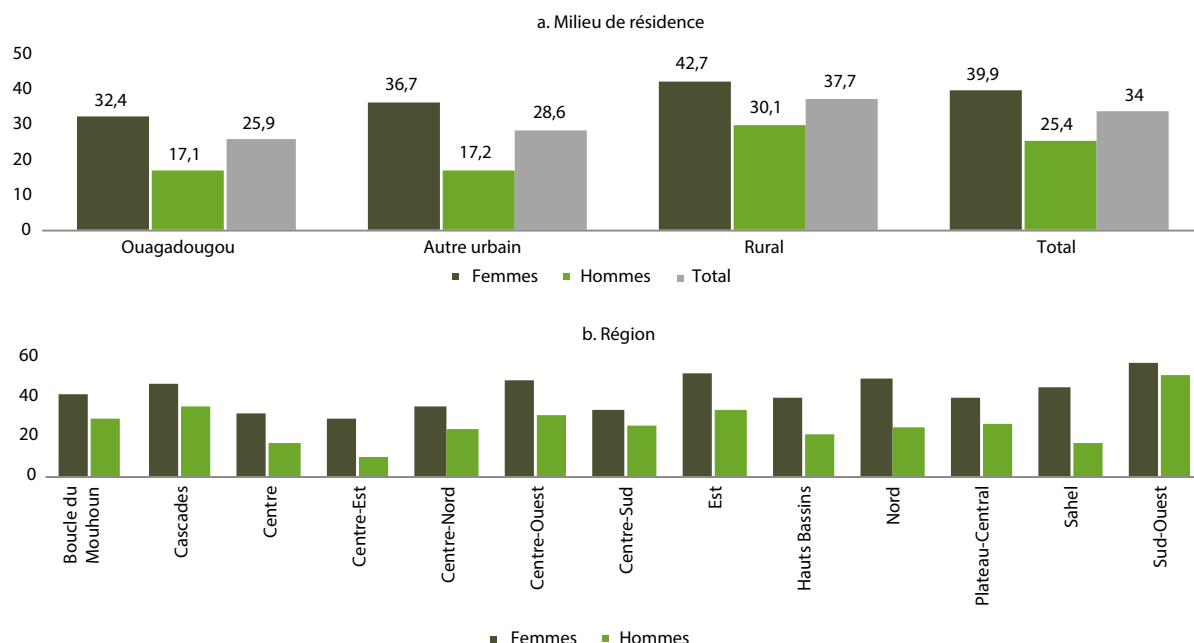
Personnes ni en emploi, ni en études, ni en formation

Selon les données de l'ENBESI de 2023, la proportion de jeunes (16-24 ans) ni en emploi, ni en études, ni en formation au Burkina Faso concerne en moyenne 34 % des jeunes de cette catégorie, dont 39,9 % de femmes et 25,4 % d'hommes. Les écarts demeurent élevés en défaveur des femmes dans tous les milieux de résidence et dans toutes les régions du pays.

Dans la capitale Ouagadougou par exemple, 15,3 points de pourcentage séparent les femmes et les

hommes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Dans les autres centres urbains, les écarts sont de 9,5 points de pourcentage et en milieu rural de 12,6 points de pourcentage. En revanche, au niveau des régions, les disparités entre femmes et hommes les plus élevées parmi les jeunes (16-24 ans) ni en emploi, ni en études, ni en formation, se trouvent dans les régions du Sahel (28,1 points de pourcentage) et du Nord (24,3 points de pourcentage) ; tandis que les disparités les plus faibles se trouvent dans les régions du Sud-Ouest (5,7 points de pourcentage) et du Centre-Sud (7,8 points de pourcentage).

Graphique 4.8. Proportion de jeunes (15-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, par sexe, lieu de résidence, et région



Source : ENBESI, 2023

Caractéristiques de l'emploi

Emploi vulnérable (travailleurs exerçant à leur propre compte, aides familiaux)

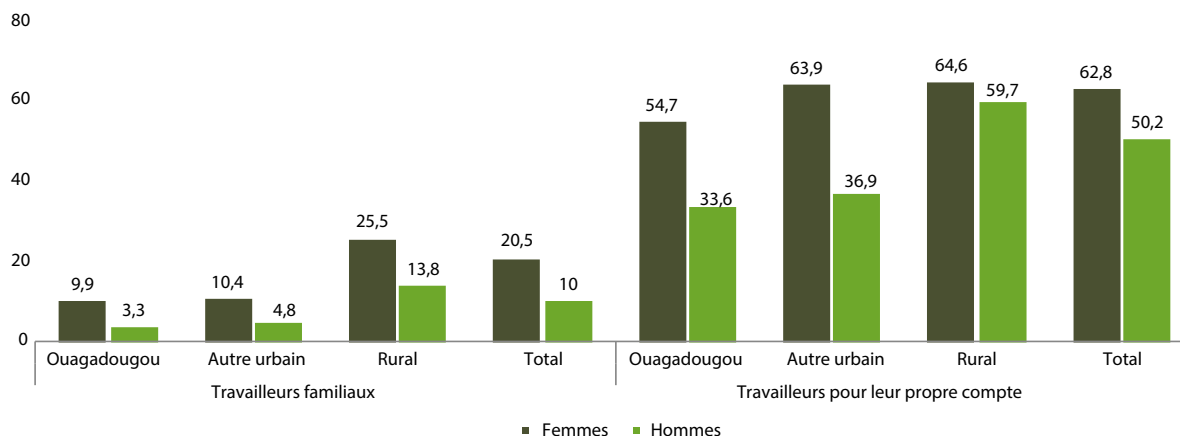
Les travailleurs exerçant à leur propre compte sont des personnes engagées dans l'auto-emploi avec un ou plusieurs partenaires mais qui n'ont aucun employé de façon régulière.

Les aides familiaux eux sont définis comme des personnes travaillant pour une entreprise dirigée par un membre de la famille. Les travailleurs à leur propre compte et les aides familiaux constituent des emplois vulnérables. Au Burkina Faso, la proportion d'emploi vulnérable est largement plus importante parmi les femmes. En effet, environ 83,3 % des femmes en emploi occupent un emploi vulnérable contre 60,2 % des hommes. Spécifiquement, les écarts en matière d'emploi vulnérable sont plus importants parmi les ceux qui

travaillent à leur propre compte, dont 12,6 points de pourcentage séparent les femmes des hommes (62,8 % des femmes contre 50,2 % des hommes). De même, l'incidence des aides familiaux est deux fois plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes (respectivement 20,5 % et 10 %).

Par ailleurs, l'on observe une certaine variation de l'écart entre les femmes et les hommes de l'incidence de l'emploi vulnérable (l'ensemble des aides familiaux et des travailleurs à leur propre compte) selon le lieu de résidence. Les données indiquent que pour ce qui est des aides familiaux, c'est en milieu rural que l'écart entre les hommes et les femmes est plus élevé (11,7 points de pourcentage en défaveur des femmes), alors que pour ce qui est des travailleurs à leur propre compte, c'est dans les grands centres urbains et principalement à Ouagadougou que l'écart entre les hommes et les femmes est plus grand (21,1 points de pourcentage en défaveur des femmes).

Graphique 4.9. Proportion de personnes employées qui sont des travailleurs familiaux et qui travaillent à leur propre compte, par sexe et lieu de résidence



Source : ENBESI, 2023

Employeurs

Les employeurs sont définis comme des personnes engagées dans l'auto-emploi avec un ou plusieurs personnes partenaires et employant une ou plusieurs personnes sur une base continue. Contrairement aux travailleurs exerçant à leur propre compte et aux aides familiaux, les employeurs n'entrent pas dans la catégorie des emplois précaires. Globalement au Burkina Faso, 4 % des employés sont employeurs selon les données de l'ENBESI de 2023. La ventilation par sexe indique que les femmes en emploi ont presque deux fois moins de chance que les hommes d'être employeurs (respectivement 3 % et 5 %).

Graphique 4.10. Proportion d'employeurs parmi les travailleurs, par sexe et lieu de résidence



Source : ENBESI, 2023

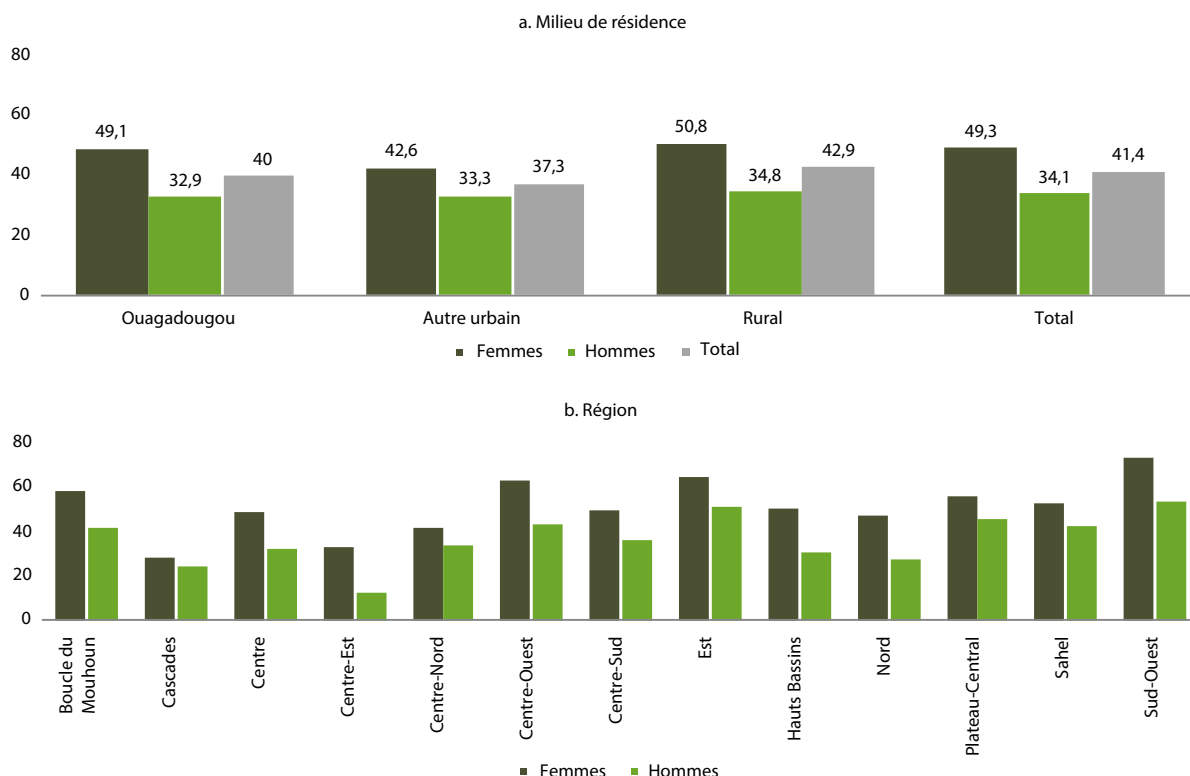
Travail à temps partiel

Selon le Code du travail burkinabè (loi n°28-2008/AN), les travailleurs à temps partiel travaillent moins d'heures que la durée légale, la durée de travail hebdomadaire légale au Burkina Faso étant de 40 heures. Les travailleurs à temps partiel bénéficient des mêmes droits et avantages que les travailleurs à temps plein, notamment le droit au salaire minimum, au congé annuel payé, au congé de maternité, au congé de maladie, etc. Les travailleurs à temps partiel sont généralement motivés par des opportunités limitées sur le marché du travail d'une part et des contraintes personnelles qui les empêchent de travailler à temps plein d'autre part. C'est généralement le cas des femmes qui, en raison de leurs grandes responsabilités ménagères et la prise en charge des enfants, sont très souvent moins enclines à s'engager dans des emplois à temps plein. Selon les données de l'ENBESI de 2023, près de la moitié des femmes en emploi (49,1 %) au Burkina Faso occupent un emploi à temps partiel contre 32,9 % des hommes. D'importantes variations en matière de travail à temps partiel sont observées selon le lieu de résidence et la région, bien que les proportions demeurent plus élevées chez les femmes. Selon le lieu de résidence, c'est en milieu rural qu'on retrouve la plus grande proportion de travailleurs à temps partiel. En effet, 16 points de pourcentage séparent les hommes et les femmes (50,8 % pour les femmes contre 34,8 %

pour les hommes). Au niveau régional, la région de l'Est est celle qui enregistre la proportion la plus élevée de travailleurs à temps partiel (64,8 % pour les femmes contre 51,1 % pour les hommes), alors que la région

des Cascades est celle qui enregistrent les proportions les plus faibles (27,9 % chez les femmes contre 24,6 % chez les hommes).

Graphique 4.11. Proportion de travailleurs à temps partiel, par sexe, lieu de résidence, et région



Source : ENBESI, 2023

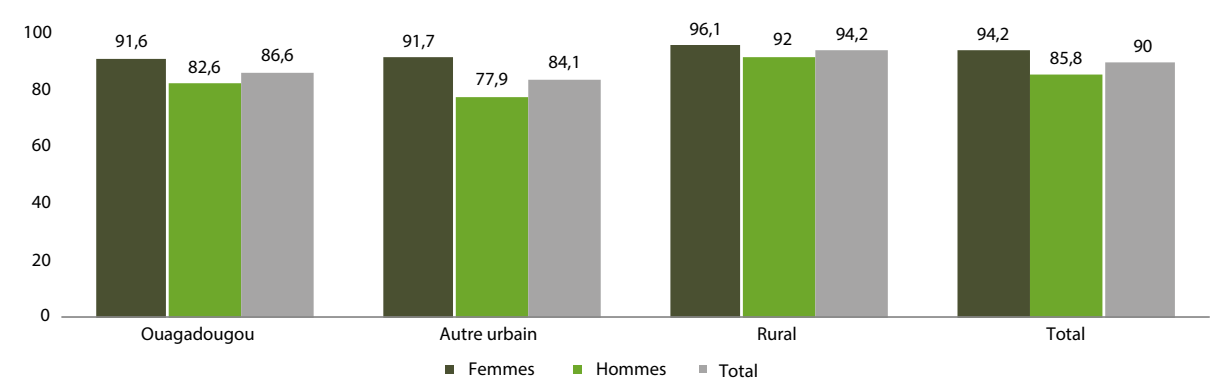
Travail informel dans le travail non-agricole

Conformément aux recommandations de l'OIT, l'emploi informel couvre toutes les activités économiques exercées par des travailleurs et des unités économiques qui, en vertu de la législation ou de la pratique, ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles. Les entreprises du secteur informel sont celles qui ne sont pas inscrites au Registre du commerce ou qui ne tiennent pas de comptabilité écrite formelle. Les salariés sont donc considérés en situation d'emploi informel s'ils ne bénéficient pas de la sécurité sociale. Les travailleurs occupant des emplois informels sont généralement sans contrat et

ne bénéficient pas des avantages tels que les congés payés, les congés de maternité/paternité et la sécurité sociale.

Par ailleurs, la proportion d'emplois informels dans le travail non-agricole est un autre indicateur d'appréciation de la qualité de l'emploi. Au Burkina Faso, les données de l'ENBESI de 2023 indiquent que la proportion d'emplois informels dans le travail non-agricole représente 94,2 % des emplois chez les femmes contre 85,8 % chez les hommes. Ces pourcentages sont plus élevés en milieu rural, mais les écarts entre les hommes et les femmes sont plus élevés dans les autres centres urbains (13,8 points de pourcentage contre 8,4 points de pourcentage au niveau national).

Graphique 4.12. Proportion d’emplois informels dans les emplois non agricoles, par sexe et lieu de résidence



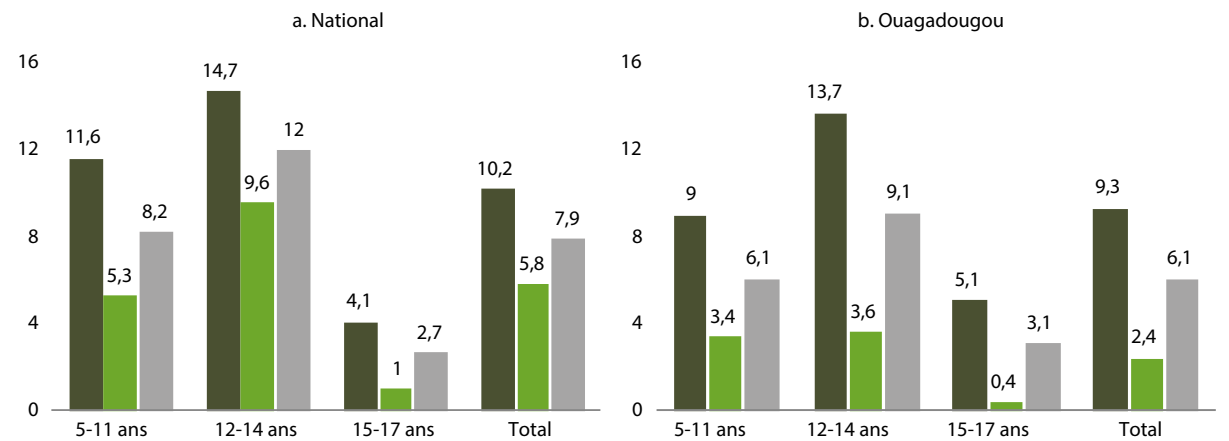
Source : ENBESI, 2023

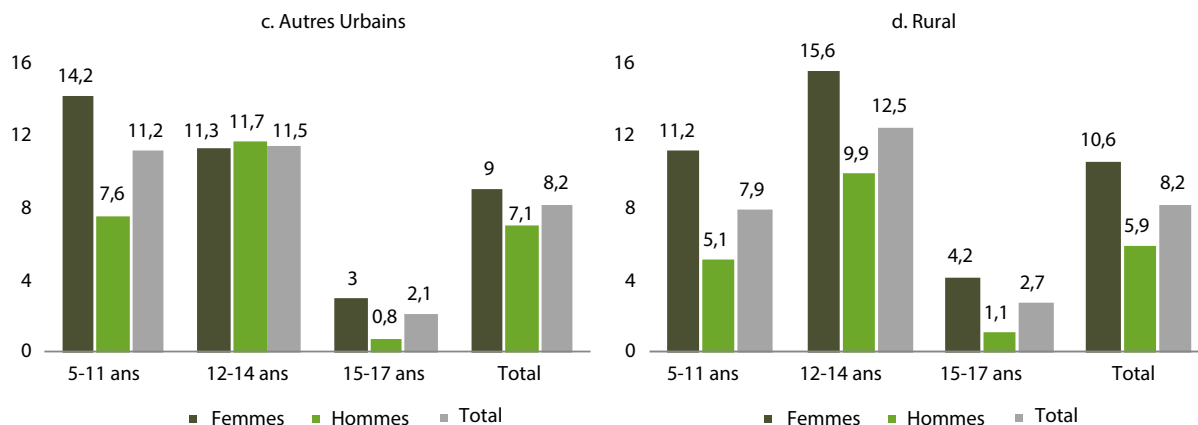
Travail des enfants

L’Organisation internationale du travail (OIT) définit le travail des enfants comme toute activité économique ou d’obtention de ressources réalisée par des enfants âgés de moins de 18 ans qui nuit ou est susceptible de nuire à leur santé, à leur éducation ou à leur développement physique, mental, social, ou moral. Au Burkina Faso, les données de l’ENBESI de 2023 révèlent que le travail des enfants touche en moyenne 7,9 % des enfants de 5 à 17 ans, et beaucoup plus les filles (10,2 %) que les garçons (5,8 %). Les plus grands écarts

entre les filles et les garçons sont observés parmi les enfants de la tranche 12 à 14 ans (respectivement 14,7 % et 9,6 % pour les filles et les garçons). Aussi, peu importe le milieu de résidence, le travail des enfants touche plus les filles que les garçons. En effet, c’est à Ouagadougou qu’on retrouve les écarts les plus élevés entre les filles et les garçons en ce qui concerne le travail des enfants (6,9 points de pourcentage). Ces écarts en revanche sont de 1,9 point de pourcentage dans les autres centres urbains et 4,7 points de pourcentage en milieu rural.

Graphique 4.13. Proportion d’enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et lieu de résidence





Source : ENBESI, 2023

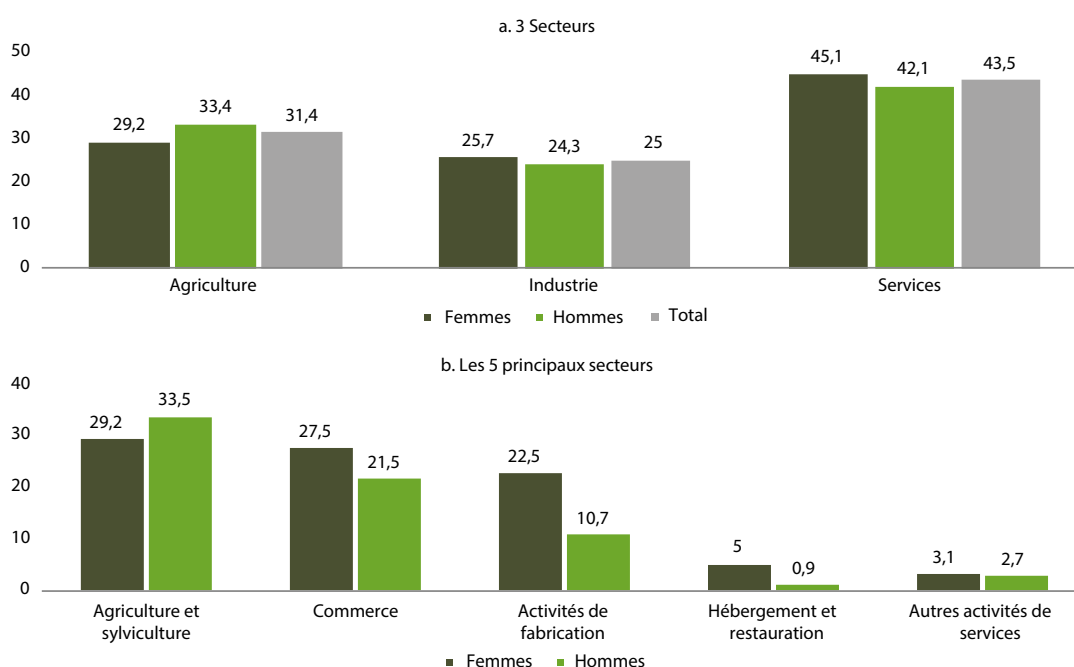
Branche d'activité

La branche d'activité est l'un des déterminants du revenu des travailleurs. Ainsi, la répartition des femmes et des hommes selon les différentes branches d'activités est susceptible d'engendrer des écarts de revenu basés sur le genre. Selon les données de l'ENBESI de 2023, les travailleurs burkinabè sont majoritairement engagés dans le secteur des services (45,1 % des femmes et 42,1 % des hommes), ensuite dans le secteur agricole

(29,2 % des femmes et 33,4 % des hommes), et enfin le secteur de l'industrie (25,7 % des femmes et 24,3 % des hommes).

De manière plus spécifique, trois principales activités dominent l'emploi au Burkina Faso : dans un premier temps l'agriculture et la sylviculture (29,2 % des femmes contre 33,5 % des hommes), dans un second temps le commerce (27,5 % des femmes contre 21,5 % des hommes) et dans un troisième temps des activités de fabrication (22,5 % des femmes contre 10,7 % des hommes).

Graphique 4.14. Proportion de travailleurs, par sexe et secteur d'activité



Source : ENBESI, 2023

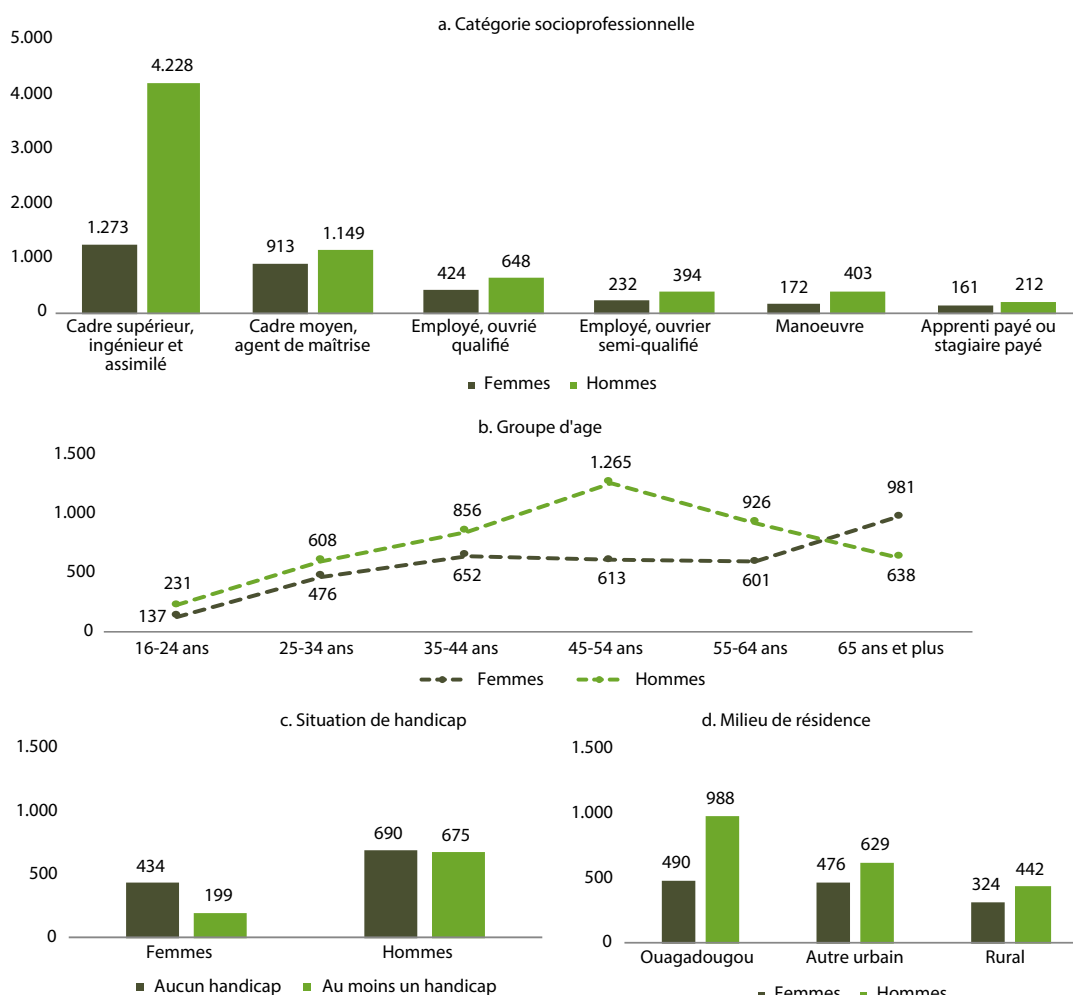
Ecart de salaire

Le salaire est la rémunération versée à un salarié en contrepartie de son travail. Le salaire des travailleurs dépend de plusieurs facteurs tels que le secteur d'activité, la catégorie socio-professionnelle, et le niveau de formalité entre autres. L'écart de salaire est donc un indicateur des disparités entre femmes et hommes en matière d'accès à un emploi de qualité. Les données de l'ENBESI de 2023 montrent que de manière générale, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes est de 37,3 %. Cela signifie que chaque 1000 FCFA gagnés par les hommes correspond à 627 FCA gagnés par les femmes.

Cet écart varie selon la catégorie socio-professionnelle, l'âge, la situation de handicap, et le lieu de résidence.

Premièrement concernant la catégorie socio-professionnelle, les écarts de salaire les plus importants sont observés chez les cadres supérieurs, les ingénieurs et assimilés (69,89 %) et chez les manœuvres (57,32 %). Deuxièmement, selon l'âge, les écarts de salaire les plus importants se trouvent parmi les personnes âgées de 65 ans et plus (53,76 %), ainsi que les personnes âgées de 45 à 54 ans (51,54 %). Troisièmement, l'écart de salaire est très important parmi les personnes en situation de handicap (70,52 %). Enfin, selon le lieu de résidence, les écarts de salaire entre hommes et femmes sont plus élevés dans les grands centres urbains comme Ouagadougou (50,40 %).

Graphique 4.15. Salaires moyens, par sexe et secteur et branche d'activité, tranche d'âge, statut de handicap et le milieu de résidence



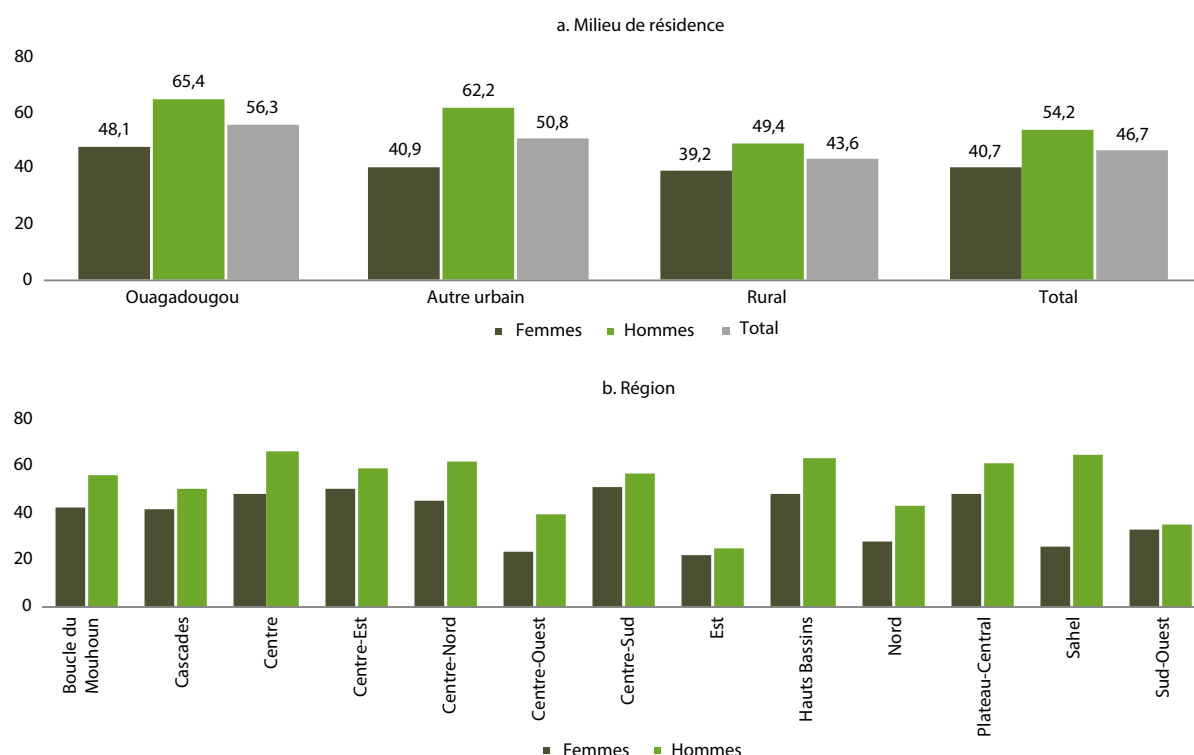
Source : ENBESI, 2023

Taux d'emploi

Le taux d'emploi est la proportion de personnes en emploi au sein de la population en âge de travailler. Selon données de l'ENBESI de 2023, le taux d'emploi des personnes âgées de 16 ans et plus au Burkina Faso s'élève en moyenne autour de 46,7 %, soit 40,7 % chez les femmes et 54,2 % chez les hommes. Dès lors, les pourcentages demeurent plus élevés chez les hommes que chez les femmes dans tous les lieux de résidence,

soit 17,3 points de pourcentage à Ouagadougou, 21,3 points de pourcentage dans les autres centres urbains et 10,2 points de pourcentage en milieu rural. De plus, les données indiquent que la région de l'Est est celle qui enregistre les taux d'emploi les plus faibles du pays (21,1 % chez les femmes contre 25,5 % chez les hommes), tandis que la région du Centre-Sud est celle qui enregistre les taux les plus élevés (51,2 % chez les femmes contre 57,4 % chez les hommes).

Graphique 4.16. Taux d'emploi, par sexes, lieu de résidence et région chez les 16 ans et plus

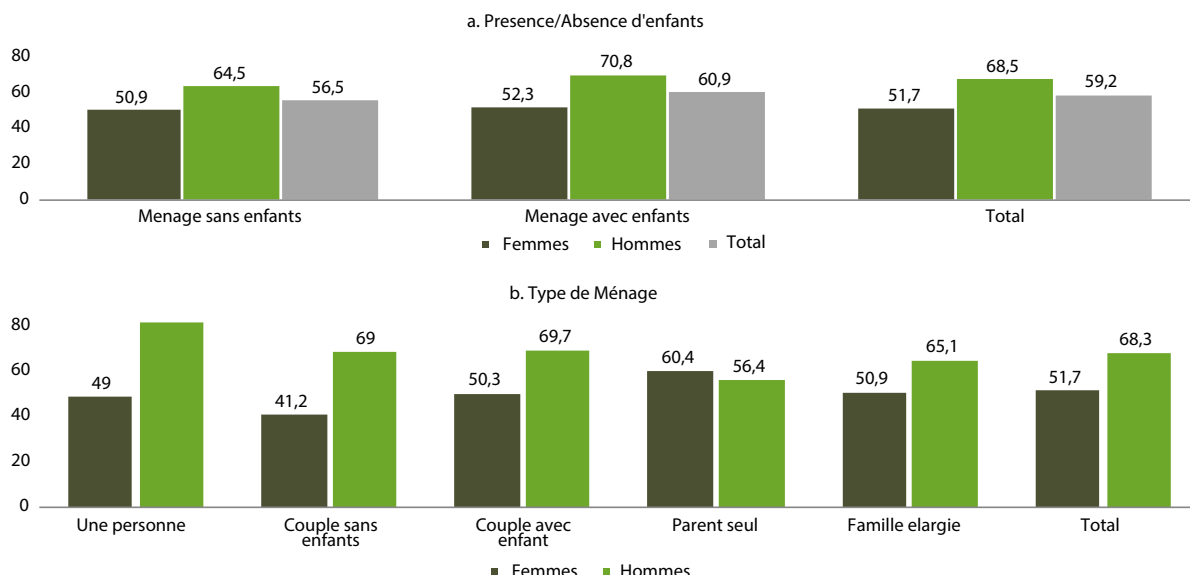


Source : ENBESI, 2023

Par ailleurs, il convient de noter que d'importantes disparités en matière de taux d'emploi entre les hommes et les femmes existent selon la présence ou pas d'enfants dans le ménage. En effet, selon les données de l'ENBESI de 2023, dans les ménages sans enfants, le taux d'emploi chez les femmes est de 60,9 % contre 64,5 % chez les hommes, soit un écart de 3,6 points de pourcentage. Dans les ménages avec enfants

en revanche, l'écart se situe à 18,5 points de pourcentage (52,3 % chez les femmes contre 70,8 % chez les hommes). D'autre part, lorsqu'on s'intéresse au type de ménage, on note que les écarts entre les femmes et les hommes sont plus élevés dans les ménages constitués d'une seule personne (32,8 points de pourcentage) et plus faible dans les ménages avec un seul parent (4 points de pourcentage).

Graphique 4.17. Taux d'emploi, par sexe, présence d'enfants et type de ménage



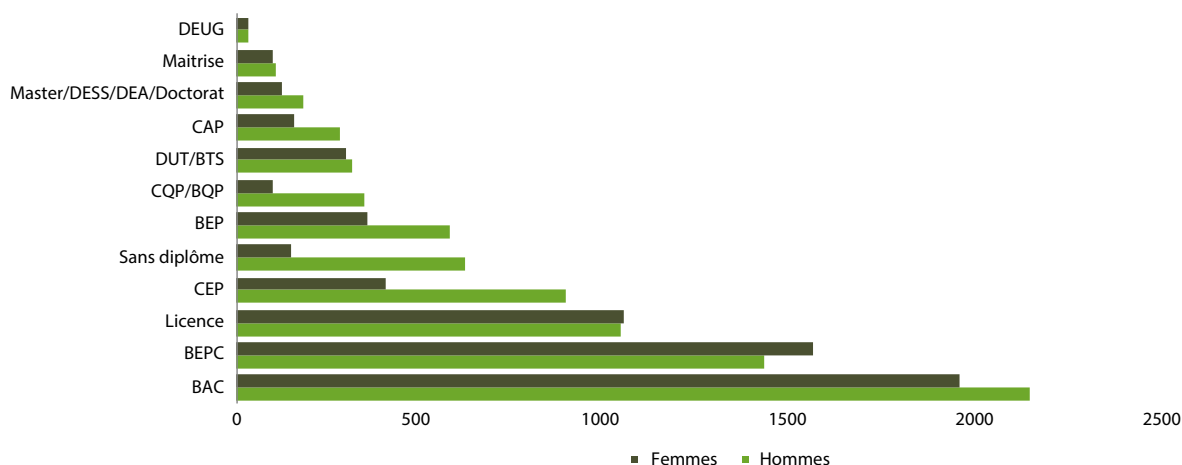
Source : ENBESI, 2023

Les femmes parmi les demandeurs d'emploi

En 2022, les femmes représentaient 44,1 % des demandeurs d'emploi selon les données du ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE). Cette pro-

portion varie selon le diplôme du demandeur d'emploi. Elle est plus élevée que la moyenne nationale parmi les personnes qui ont le Brevet d'études du premier cycle (BEPC) (52,3 %) et celles qui ont entre le Baccalauréat et la Maîtrise (entre 47,2 % et 50,3 % de femmes parmi les demandeurs d'emploi).

Graphique 4.18. Effectif des demandeurs d'emploi par diplôme/titre de qualification et sexe en 2022



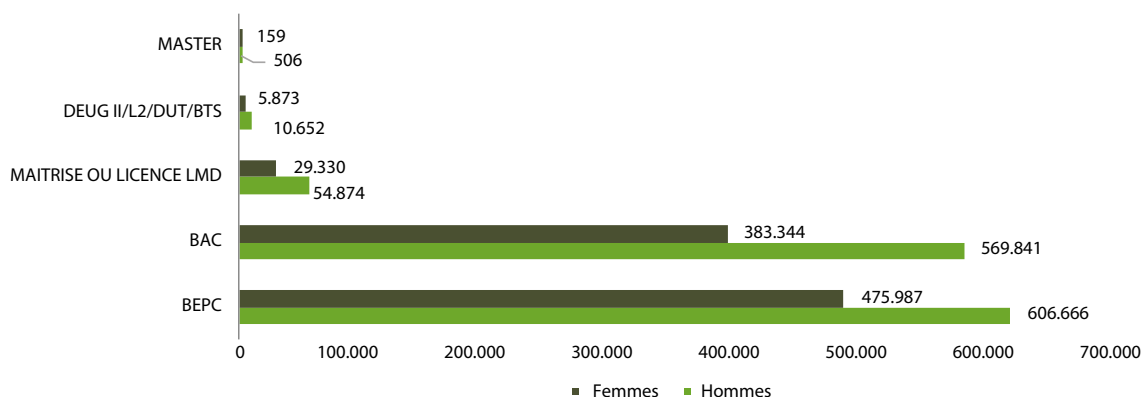
Source : Annuaire statistique 2022 du ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'emploi (MSJE). Note : **DEUG** : Diplôme d'études universitaires générales ; **DESS** : Diplôme d'études supérieures spécialisées ; **DEA** : Diplôme d'études approfondies ; **CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle ; **DUT** : Diplôme universitaire technologique ; **BTS** : Brevet de technicien supérieur ; **CQP** : Certificat de qualification professionnelle ; **BQP** : brevet de qualification professionnelle ; **BEP** : Brevet d'études professionnelles ; **CEP** : Certificat d'études primaires ; **BEPC** : Brevet d'études du premier cycle ; **BAC** : Baccalauréat.

Candidature à la fonction publique

Selon les données de l'Agence générale de recrutement de l'Etat (AGRE), les femmes représentaient près de 42

% des candidats aux concours de la Fonction publique. Cette proportion semble décroître avec le diplôme des candidats. En effet, elle varie entre 44 % chez les détenteurs du BEPC et 23,9 % chez les détenteurs du Baccalauréat.

Graphique 4.19. Nombre de candidatures aux concours directs par diplôme utilisé et par sexe en 2022

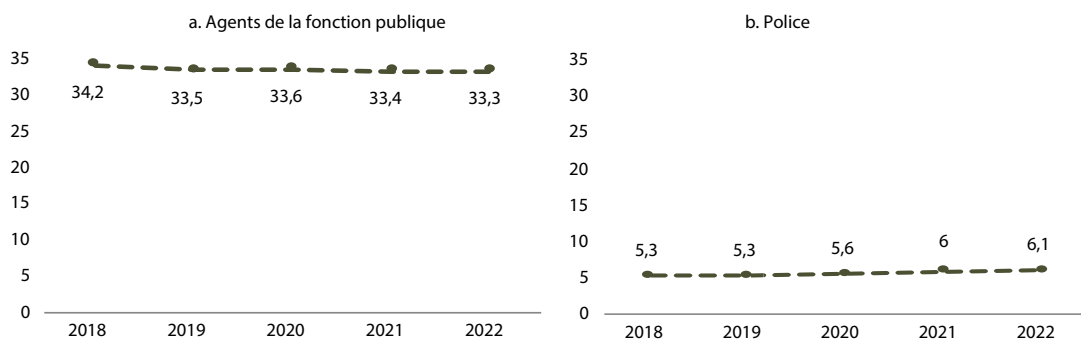


Source. Annuaire statistique 2022 du MFPTPS d'après les données de l'Agence de recrutement de l'Etat

En 2022, les femmes représentaient un tiers des agents de la fonction publique. Cette proportion est en légère baisse sur les dernières années puisqu'elle était de 34,2 % en 2018. La proportion de femmes parmi les officiers de police et les juges font partie

des indicateurs de l'Ensemble minimal des indicateurs des Nations unies. Entre 2018 et 2022, la proportion de femmes dans la police est passée de 5,3 à 6,1 % tandis que celle des magistrates a baissé de 20,1 % à 16,9 %.

Graphique 4.20. Proportion de femmes parmi des agents de la fonction publique et dans la police



Source : Annuaire statistique 2022 du MFPTPS d'après les données Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'État (SIGASPE)

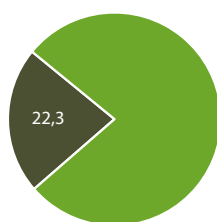
Responsabilité et protection dans l'emploi

Cette section analyse les écarts entre les hommes et les femmes en matière de responsabilité dans l'emploi

et de protection sociale des travailleurs. L'analyse est effectuée sur la base de l'occupation par les hommes et les femmes, des postes de responsabilité, et de l'affiliation à la protection sociale.

Les postes de responsabilité sont généralement constitués des postes de prise de décisions importantes au sein des organisations ou des entreprises. Les personnes occupant ces postes sont responsables d'un ensemble de personnels et d'actions à entreprendre pour le bon fonctionnement de la structure. Selon les données de l'ENBESI de 2023, les postes de responsabilité sont très majoritairement occupés par des hommes au Burkina Faso. Ces postes sont occupés par moins d'un quart de femmes. En effet, les données de l'ENBESI de 2023 indiquent que la proportion de femmes cadres supérieures est de 22,3 %

Graphique 4.21. Proportion d'hommes et de femmes aux postes de cadres supérieurs



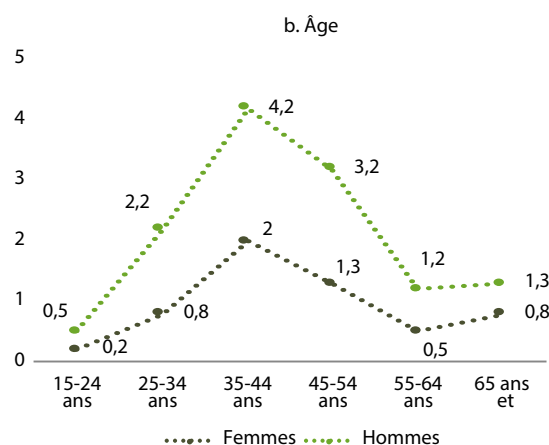
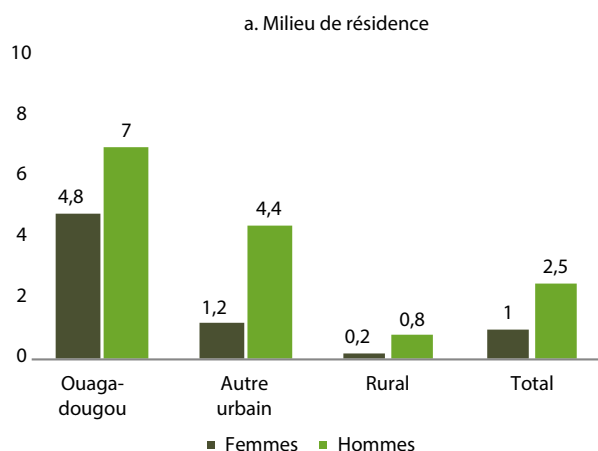
■ Femmes ■ Hommes

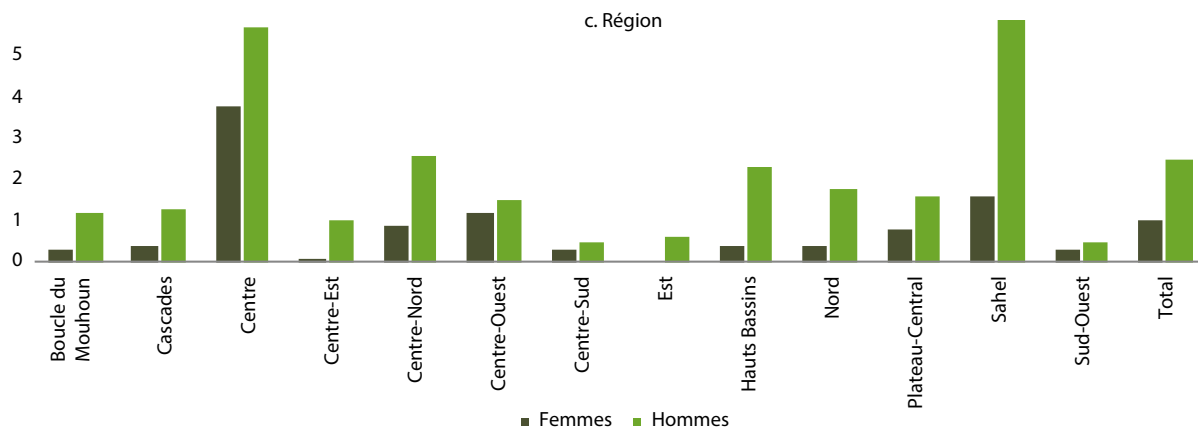
Source : ENBESI, 2023

Protection sociale

Selon les données de l'ENBESI de 2023, seulement 1,7 % environ de la population âgée de 15 ans et plus est couverte d'une assurance maladie. Ce taux est encore plus faible chez les femmes (1 %) que chez les hommes (2,5 %). L'analyse des disparités entre les femmes et les hommes montre que le taux d'affiliation à une assurance maladie est plus faible chez les femmes que chez les hommes quel que soit le lieu de résidence. En effet, le taux est plus élevé en milieu urbain et principalement à Ouagadougou (4,8 % des femmes contre 7 % des hommes), et plus faible en milieu rural (0,2 % des femmes contre 0,8 % des hommes). De même, au niveau régional, peu importe la région considérée, la proportion des personnes âgées de 15 ans et plus affiliées à une assurance maladie est plus faibles chez les femmes que chez les hommes, avec la région du Centre enregistrant la plus grande proportion (pour les hommes et les femmes) tandis que la région de l'Est enregistre la plus faible proportion (pour les hommes et les femmes). Enfin, selon la tranche d'âge, c'est chez les personnes âgées de 35 à 44 ans qu'on retrouve le pourcentage le plus élevé des 15 ans et plus qui disposent d'une assurance maladie (2 % des femmes contre 4,2 % des hommes), tandis que la tranche des personnes âgées de 15 à 24 ans enregistre le pourcentage le plus faible (0,2 % des femmes contre 0,5 % des hommes).

Graphique 4.22. Proportion des 15 ans et plus affiliés à une structure d'assurance maladie, par sexe, lieu de résidence, région et tranche d'âge



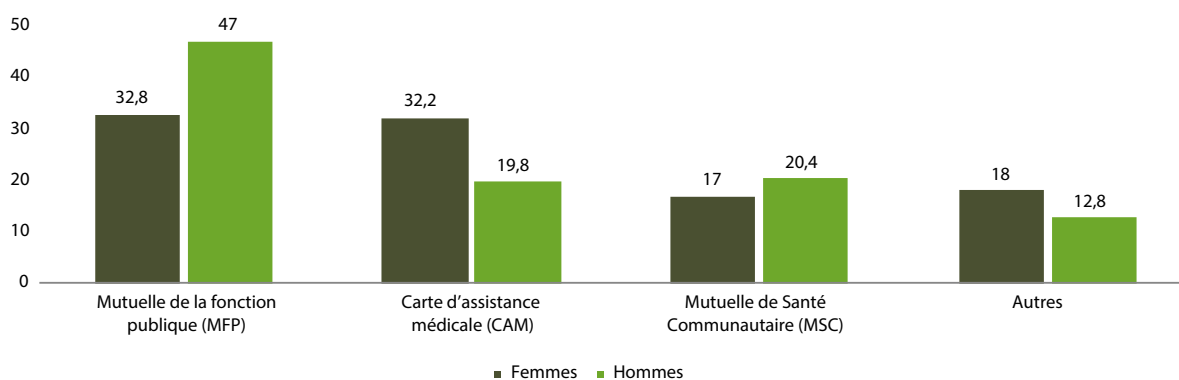


Source : ENBESI, 2023

Par ailleurs, les données de l'ENBESI de 2023 montrent que des variations existent en matière d'affiliation à l'assurance maladie selon le type d'organisation. Selon ces données, la Mutuelle de la fonction publique (MFP) est celle qui enregistre le plus d'as-

surés (32,8 % des femmes contre 47 % des hommes), suivie de la Carte d'assistance médicale (CAM) (32,2 % des femmes contre 19,8 % des hommes) et de la Mutuelle de santé communautaire (MSC) (17 % des femmes contre 20,4 % des hommes).

Graphique 4.23. Proportion des 15 ans et plus affiliés à une structure d'assurance maladie, par sexe et par type



Source : ENBESI, 2023

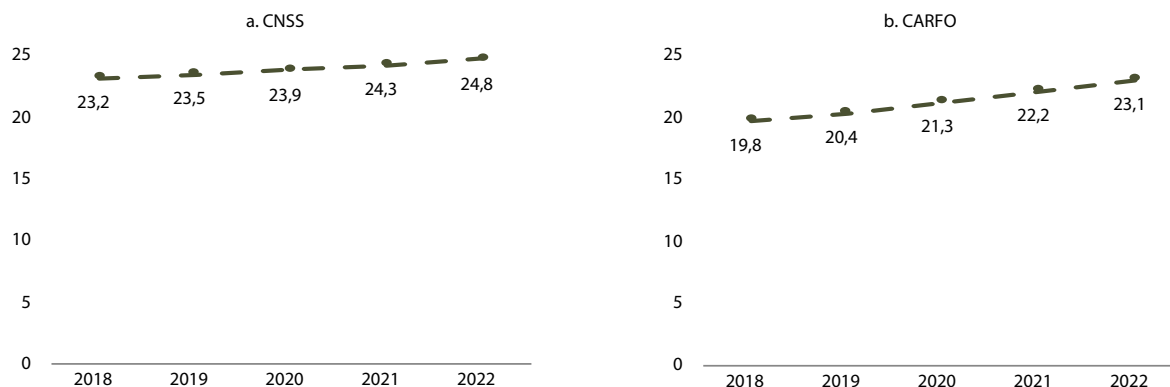
Les femmes parmi les retraités

Les femmes représentent environ un quart des travailleurs immatriculés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Plus exactement, en 2022, 24,8 % des immatriculés à la CNSS étaient des femmes. Cette pro-

portion est en progression depuis 2018 où elle s'élevait à 23,2 %.

La proportion de femmes parmi les retraités inscrits à la Caisse autonome des retraite des fonctionnaires (CARFO) a nettement augmenté au cours des 5 dernières années en passant de 19,8 % à 23,1 % entre 2018 et 2022.

Graphique 4.24. Proportion de travailleurs immatriculés à la CNSS et à la CARFO



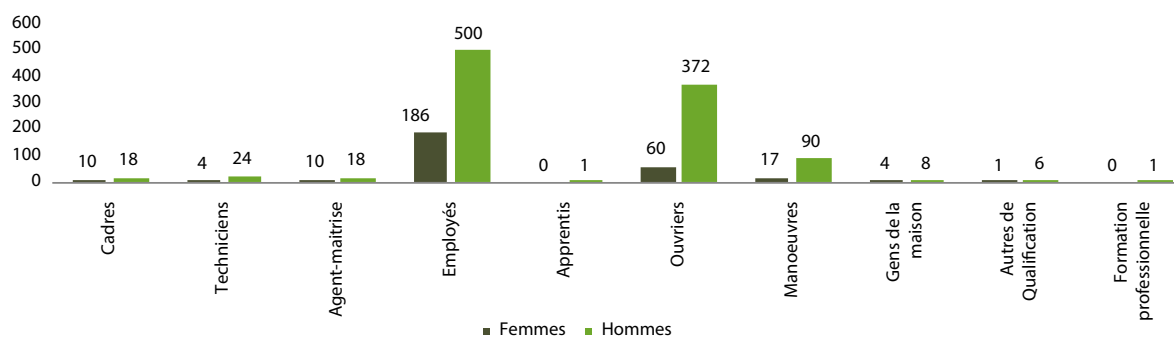
Source : Annuaire statistique 2022 du MFPTPS

Risques professionnels

Le graphique 4.25 représente la distribution des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) déclarés à la CNSS selon le sexe et la qualification professionnelle. Environ 22 % des risques

professionnels concernent les femmes. Par rapport à la qualification des travailleurs, cette proportion est plus importante parmi les cadres (35,7 % des risques professionnels de cette catégorie de travailleurs), les agents de maîtrise (35,7 %), les gens de la maison (33,3 %) ainsi que les employés (27,1 %).

Graphique 4.25. Nombre de risques professionnels déclarés à la CNSS en 2022 selon la qualification professionnelle et le sexe de la victime



Source : Annuaire statistique 2022 du MFPTPS

Activités de tontines

La tontine est une pratique d'épargne et de crédit informelle très répandue au Burkina Faso, et plus largement en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un groupe de personnes qui se mettent d'accord pour cotiser une somme d'argent fixe à intervalles réguliers (quotidien, hebdomadaire, mensuel).

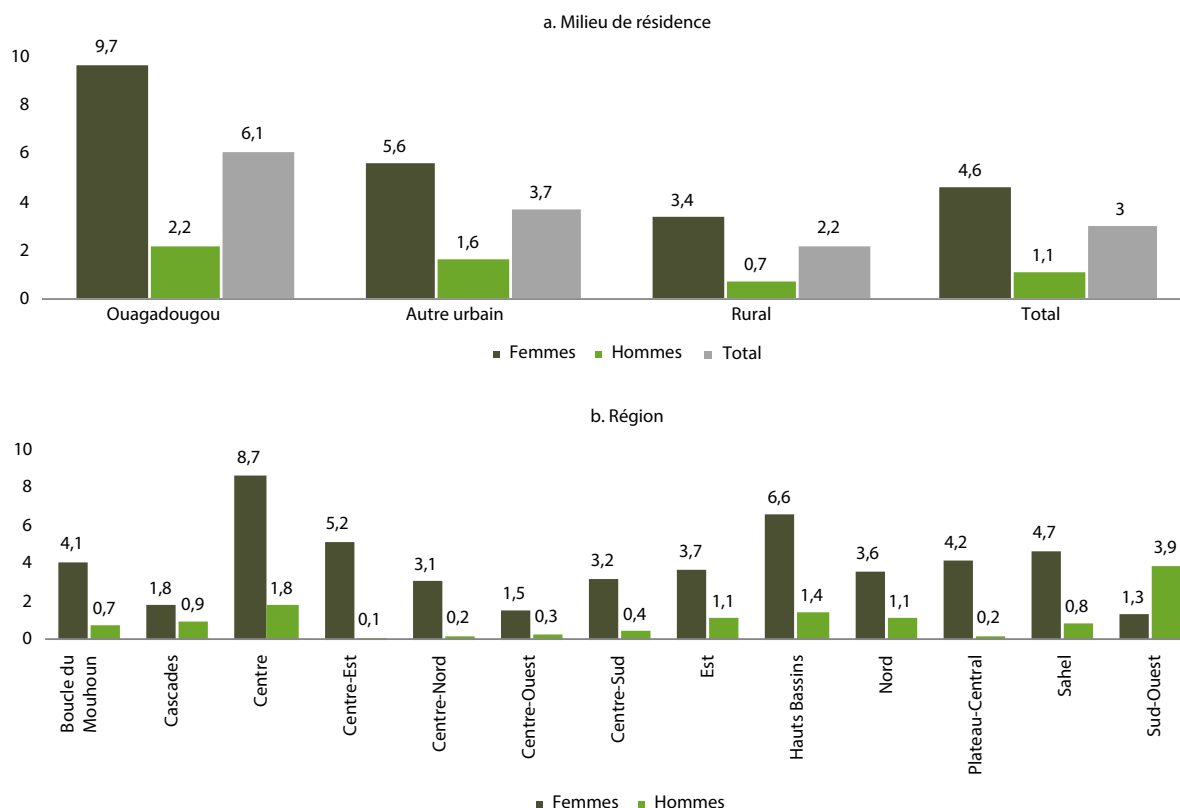
Participation aux tontines

Selon les données de l'ENBESI de 2023, la participation des personnes âgées de 15 ans et plus aux tontines est largement dominée par les femmes au Burkina Faso. En effet, environ 4,6 % des femmes âgées de 15 ans et plus participent à une tontine contre 1,1 % des hommes. Ces taux sont plus élevés en milieu urbain, notamment dans la capitale Ouagadougou (9,7 % des

femmes contre 2,2 % des hommes), qu'en milieu rural (3,4 % des femmes contre 0,7 % des hommes). De plus, les données de l'ENBESI de 2023 confirment que la région du Centre qui inclut la capitale Ouagadougou

est celle qui enregistre le taux de participation le plus élevé de femmes (8,7 %) aux tontines, tandis que la région du Sud-Ouest est celle qui enregistre le taux de participation le plus élevé des hommes (3,9 %).

Graphique 4.26. Participation des personnes âgées de 15 ans et plus aux tontines, par sexe

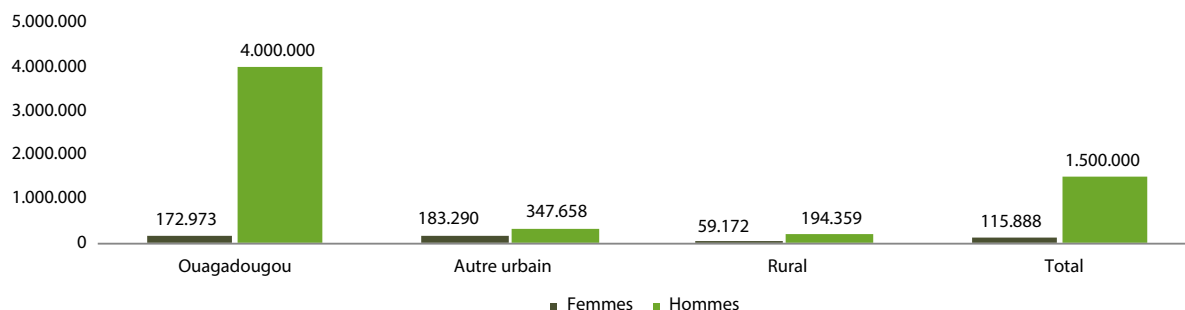


Source : ENBESI, 2023

Par ailleurs, si le taux de participation des femmes âgées de 15 ans et plus aux tontines est largement plus élevé que celui des hommes, les montants alloués à cette activité par les hommes sont beaucoup plus importants que ceux alloués par les femmes. En effet, selon les données de l'ENBESI de 2023, sur une année, les hommes allouent près de 13 fois plus d'argent aux

tontines que les femmes au Burkina Faso. En effet, le montant annuel réservé aux tontines par les hommes s'élève à près de 1,5 millions de FCFA alors qu'il est de seulement d'environ 116000 FCFA chez les femmes. De plus, peu importe le lieu de résidence ou la région, le montant alloué aux tontines demeure plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 4.27. Montant annuel alloué aux tontines, par sexe



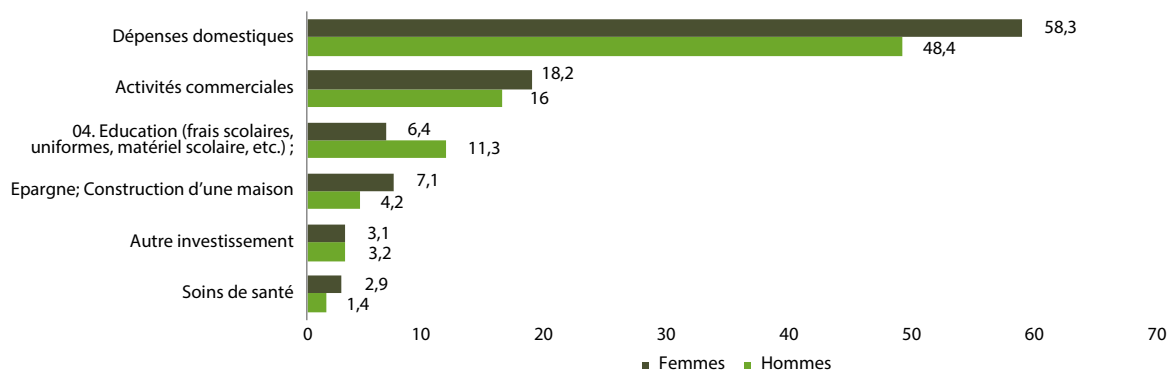
Source : ENBESI, 2023

Raisons de la participation aux tontines

Selon les données de l'ENBESI de 2023, les raisons de la participation aux tontines sont les mêmes pour les hommes et chez les femmes. De manière générale, trois principales raisons émergent. Premièrement, les personnes âgées de 15 ans et plus enquêtées justifient leur participation aux tontines par la nécessité de soutenir les dépenses domestiques (58,3 % des femmes contre

48,4 % des hommes). La deuxième raison principale est l'utilisation des ressources de la tontine pour des activités commerciales et génératrices de revenus (18,2 % des femmes contre 16 % des hommes). Enfin, la troisième raison principale est l'épargne pour la construction d'une maison (7,1 % des femmes contre 4,2 % des hommes).

Graphique 4.28. Raisons de la participation aux tontines, par sexe



Source : ENBESI, 2023

CHAPITRE 5.

Violences basées sur le genre



Définitions

La Violence basée sur le genre (VBG) est définie par les Nations unies¹⁵ comme « tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et fondé sur des différences (de genre) socialement attribuées aux femmes et aux hommes ».

Le présent chapitre va s'articuler principalement autour des violences domestiques, qui sont une forme de VBG. La violence domestique selon les Nations unies se définit comme tout acte de violence pouvant causer aux femmes, aux jeunes filles, aux hommes et aux jeunes garçons, un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de libertés.

La lutte contre les inégalités de genre et la fréquence élevée des violences à l'égard des femmes et des jeunes filles demeure un axe majeur de la politique de développement inclusif du Burkina Faso. Plusieurs dispositifs légaux et juridiques allant de la constitution du 2 juin 1991, révisée en novembre 2015, à la loi n° 020-2019/AN portant prévention, répression et prise en charge des violences à l'égard des femmes et des filles sur la lutte contre les VBG, ont été mis en place pour freiner ce fléau.

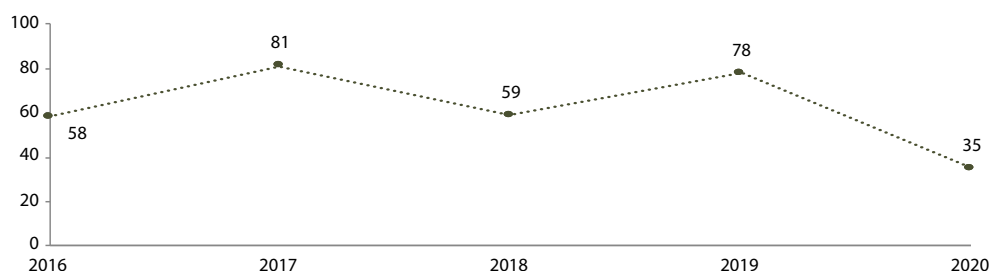
Typologie globale des violences subies par les femmes

Mutilations génitales féminines (MGF)

Les MGF recouvrent toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins qui sont pratiquées pour des raisons non médicales. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que plus de 200 millions de jeunes filles et de femmes, toujours en vie, ont été victimes de mutilations sexuelles pratiquées dans 30 pays africains, du Moyen Orient et de l'Asie où ces pratiques sont concentrées. Ainsi, les mutilations sont pratiquées le plus souvent sur des jeunes filles entre l'enfance et l'âge de 15 ans.

Avec l'adoption d'une série de lois pour freiner le phénomène, le taux de prévalence des MGF a connu une baisse appréciable au cours de ces dernières années au Burkina Faso, même si l'évolution dans le temps connaît quelques variations. En effet, s'il est vrai que selon les données du ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire (MFSNFAH), en 2016, on dénombrait près de 58 cas de MGF subies par des jeunes filles burkinabè et que ce nombre est passé à 35 en 2020, il n'en demeure pas moins qu'entre 2017 et 2019, on observait plutôt une croissance du phénomène par rapport à 2016, avec le pic en 2017 de 81 victimes.

Graphique 5.1. Evolution des victimes de Mutilations génitales féminines



Source : Direction générales/MFSNFAH

¹⁵ Cette définition est tirée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptée par la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. La Déclaration de Beijing est un document phare des Nations unies qui définit les objectifs et les priorités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Connaissance de l'excision

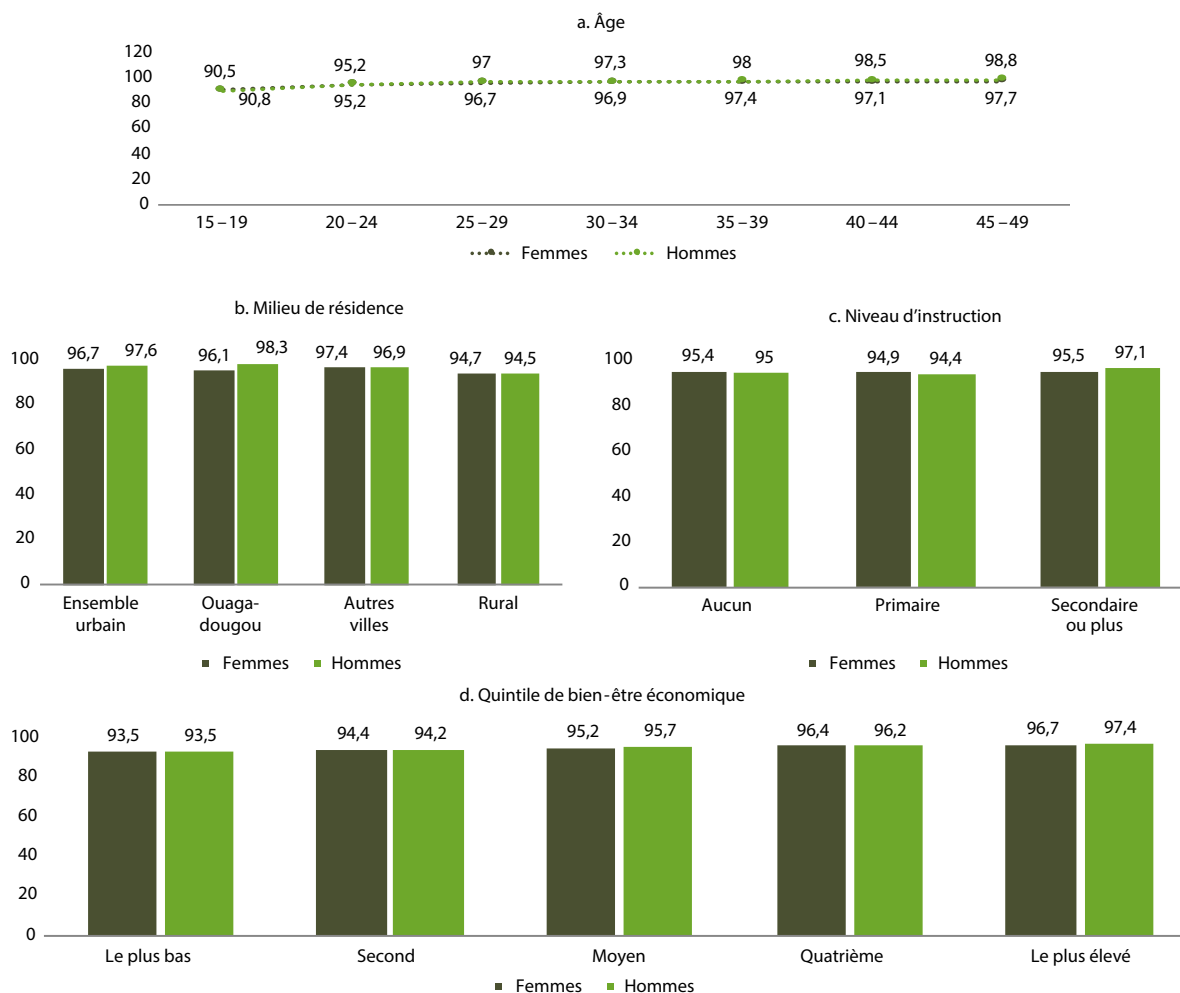
Encadré 8. L'excision

L'excision est l'une des formes les plus connues de mutilations sexuelles féminines. C'est une pratique qui consiste à retirer une partie ou la totalité des organes génitaux externes féminins. Elle est pratiquée sur les filles et les femmes de tous âges, mais elle est particulièrement courante chez les jeunes filles. L'excision est la forme de mutilation génitale féminine la plus grave qui peut entraîner des conséquences physiques et psychologiques à long terme, à savoir des douleurs intenses, des hémorragies, des infections, des problèmes urinaires et menstruels, des **traumatismes psychologiques etc.**

Si l'excision est une pratique courante au Burkina Faso, les données de l'EDS montrent que la quasi-totalité des femmes ou des hommes âgés de 15 à 49 ans (96 %) en ont entendu parler. La connaissance de cette

pratique est élevée et les tendances sont sensiblement homogènes quelles que soient les caractéristiques socio-économiques et démographiques considérées.

Graphique 5.2. Connaissance de la pratique de l'excision, selon les caractéristiques socio-économiques et démographiques



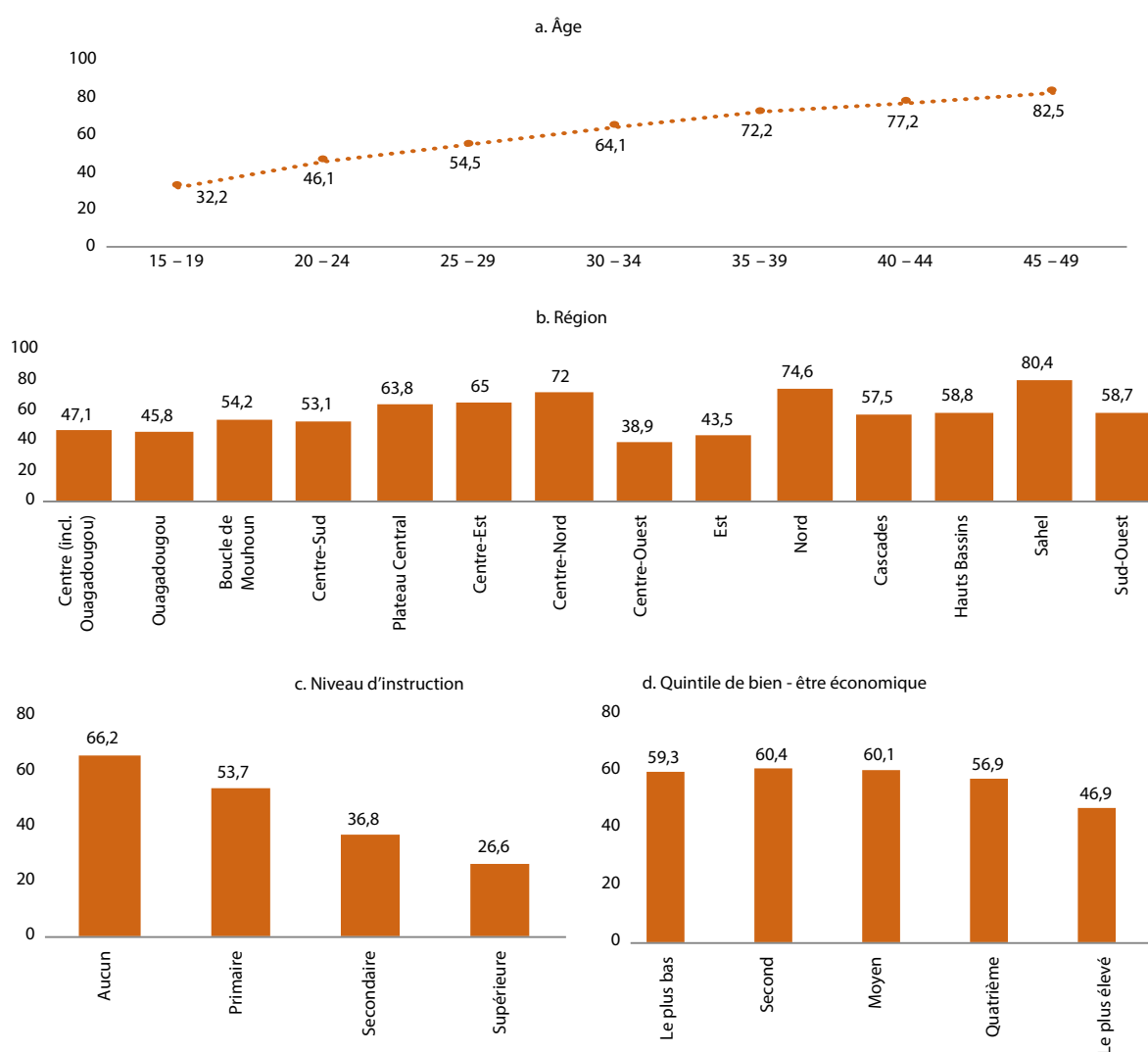
Source : EDS-2021

Prévalence de l'excision

Selon les données de l'EDS de 2021, 56 % des femmes âgées de 15 à 49 ans au Burkina Faso ont été déclarées excisées. La prévalence de l'excision au Burkina Faso varie selon certaines caractéristiques socio-démographiques. Premièrement, selon l'âge, les données de l'EDS de 2021 montrent que la pratique de l'excision a connu une baisse dans le temps. En effet, alors que 82,5 % des femmes âgées de 45 à 49 ans ont connu l'excision, ce taux est de 64,1 % chez les femmes âgées

de 30 à 34 ans et de 32,2 % chez celles âgées de 15 à 19 ans. Deuxièmement, selon le lieu de résidence, la prévalence de l'excision est plus élevée en milieu rural (58,9 %) qu'en milieu urbain (50,2 %). Troisièmement, au niveau des régions, la prévalence de l'excision chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est plus élevée dans la région du Sahel (80,4 %), puis dans la région du Nord (74,6 %), et plus faible dans les régions de l'Est (43,5 %) et du Centre-Ouest (38,9 %).

Graphique 5.3. Prévalence de l'excision, selon les caractéristiques socio démographiques



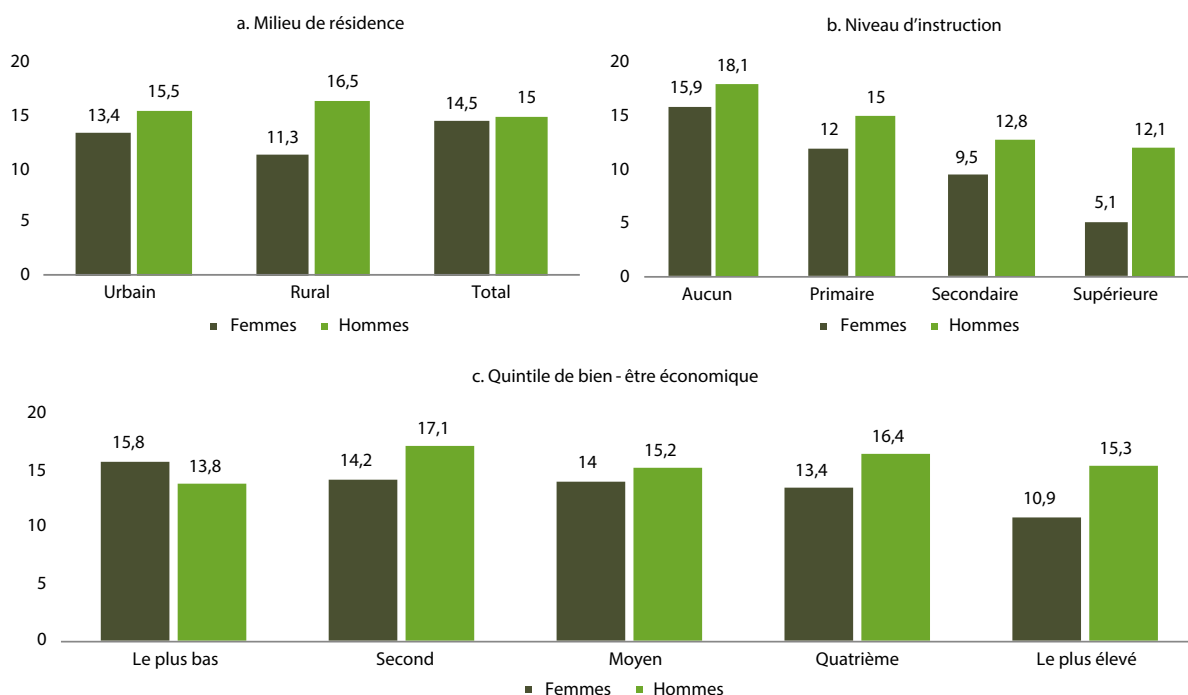
Source : EDS-2021

Opinions des femmes et des hommes sur la nécessité de pratiquer l'excision

Lorsque la question est posée aux hommes et aux femmes âgés de 15 à 45 ans qui ont déclaré avoir connaissance de la pratique de l'excision, bon nombre d'entre eux pense que cette pratique est une exigence de la religion. Selon les données de l'EDS de 2021, 13,4 % des femmes pensent que la pratique de l'excision est une exigence de la religion et 78,7 % des femmes ne sont pas de cet avis. En revanche, chez les hommes, ces proportions sont respectivement de 15,5 % et 76,1 %. Toutefois, lorsqu'on s'intéresse de près aux femmes qui

affirment que la pratique de l'excision est une exigence religieuse, on observe que 18,4 % ont-elles-mêmes été excisées, contre 6,4 % qui ne l'ont pas été. Selon le lieu de résidence, c'est en milieu rural qu'on retrouve le plus de personnes qui pensent que l'excision est une prescription religieuse (14,5 % des femmes contre 15 % des hommes). Enfin, selon le niveau d'instruction, les proportions de personnes reconnaissant la pratique de l'excision comme une prescription religieuse est plus importante chez les individus sans niveau d'instruction (15,9 % des femmes contre 18,1 % des hommes).

Graphique 5.4. Opinions des femmes et des hommes sur la pratique de l'excision comme une exigence religieuse



Source : EDS-2021

Opinions des femmes et des hommes sur la poursuite ou non de l'excision

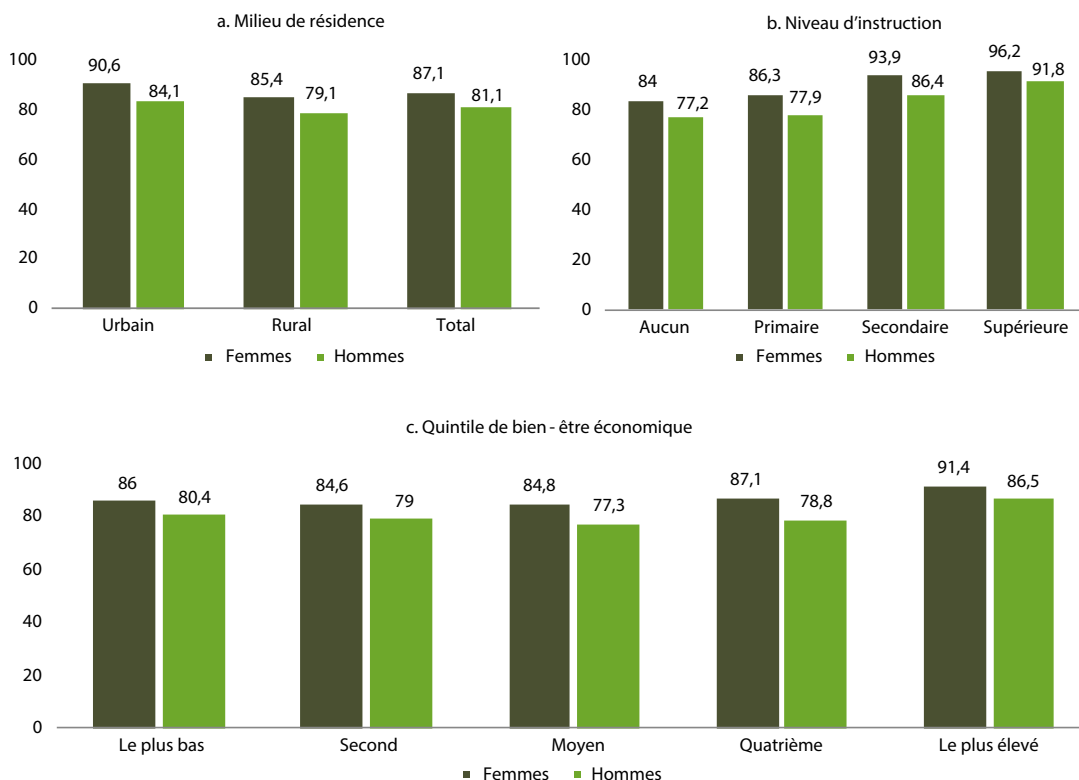
Selon les données de l'EDS de 2021, la majorité des femmes et des hommes pensent que la pratique de l'excision ne doit pas continuer (87,1 % des femmes et 81,1 % des hommes respectivement). Par ailleurs, 12,9 % des femmes qui pensent que la pratique de l'excision doit continuer ont elles-mêmes été excisées. Une

analyse selon le lieu de résidence montre que c'est à Ouagadougou qu'on observe le moins de personnes favorables à la poursuite de cette pratique (4 % des femmes et 5,2 % des hommes), et en milieu rural qu'on retrouve le plus de personnes favorables (85,4 % des femmes et 79,1 % des hommes). Enfin, selon le niveau d'instruction, 10,4 % des femmes et 14,6 % des hommes sans niveau d'instruction pensent que cette pratique

doit continuer, alors que pour des personnes ayant au moins le niveau secondaire, seulement 3,4 % des

femmes et 2,4 % des hommes sont favorables à la poursuite de cette pratique.

Graphique 5.5. Proportion de femmes et d'hommes qui pensent que l'excision ne devrait pas être poursuivie



Source : EDS-2021

Prévalence des violences physiques

Il s'agit selon l'EDS de 2021 au Burkina Faso, du pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des actes de violence physique (commis par un conjoint ou quelqu'un d'autre) depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 derniers mois.

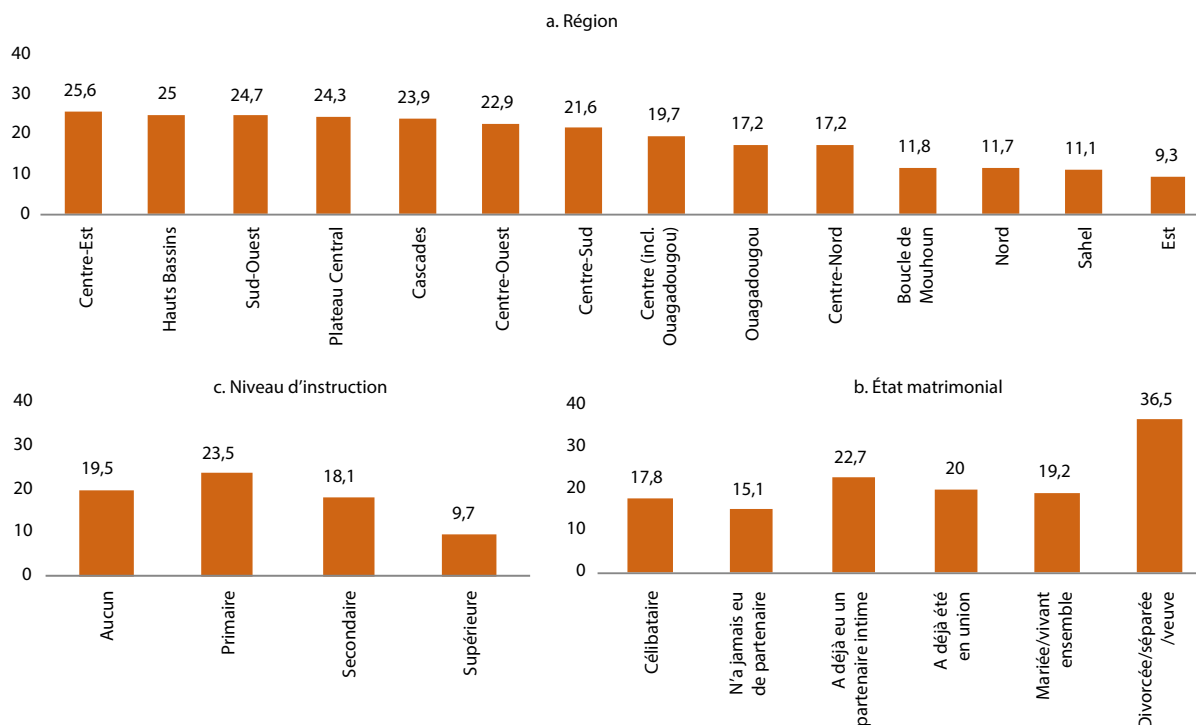
Au Burkina Faso, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déclaré avoir subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans est de 19,5 %. Au cours des 12 derniers mois, 8,6 % des femmes répondent avoir souvent¹⁶ subi des actes de violence physique. Cependant, les résultats varient selon les caractéristiques spatiales et socio-économiques.

Premièrement, les résultats mettent en évidence des variations importantes selon les lieux de résidence

et les régions. En effet, le pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans varie de 9,3 % dans la région de l'Est à 25,6 % dans la région du Centre-Est. Deuxièmement, le pourcentage de femmes victimes de violences physiques varie selon l'état matrimonial : c'est parmi les femmes en rupture d'union (divorcées/séparées/veuves) que ce pourcentage est largement plus élevé (36,5 %). Il est plus faible chez les femmes n'ayant jamais eu de partenaire (15,1 %) et chez les célibataires (17,8 %). Troisièmement, selon le niveau d'instruction, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes d'actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans est plus élevé parmi les femmes qui ont le niveau d'instruction primaire (23,5 %) que parmi les autres.

16 « Souvent » renvoie ici à des intervalles de temps pas très réguliers.

Graphique 5.6. Expérience de violences physiques

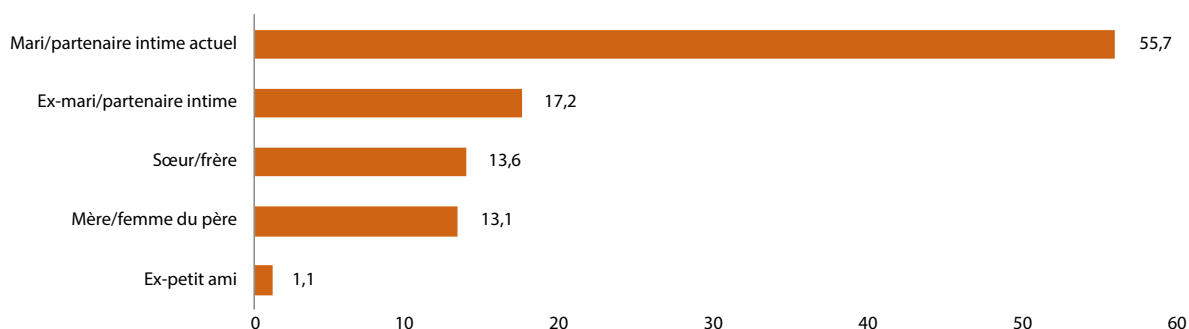


Source : EDS,2021

Les auteurs d'actes de violence physique à l'égard des femmes âgées de 15 à 49 ans sont multiples, allant du partenaire à un membre de la famille en passant par un collègue de travail ou un enseignant. Selon les données de l'EDS de 2021, de manière globale, dans 55,7 % des cas, les femmes âgées de 15 à 49 qui ont subi

des actes de violence physique ont déclaré que l'auteur était leur mari ou partenaire actuel et dans 17,2 % des cas leur ex-mari/ex partenaire. Dans 13,6 % des cas, la sœur/le frère, dans 13,1 % des cas la mère et dans 9 % des cas le père est l'auteur de ces actes.

Graphique 5.7. Auteurs de violences physiques



Source : EDS,2021

Prévalence des violences sexuelles

Il s'agit selon l'EDS de 2021 au Burkina Faso du pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des

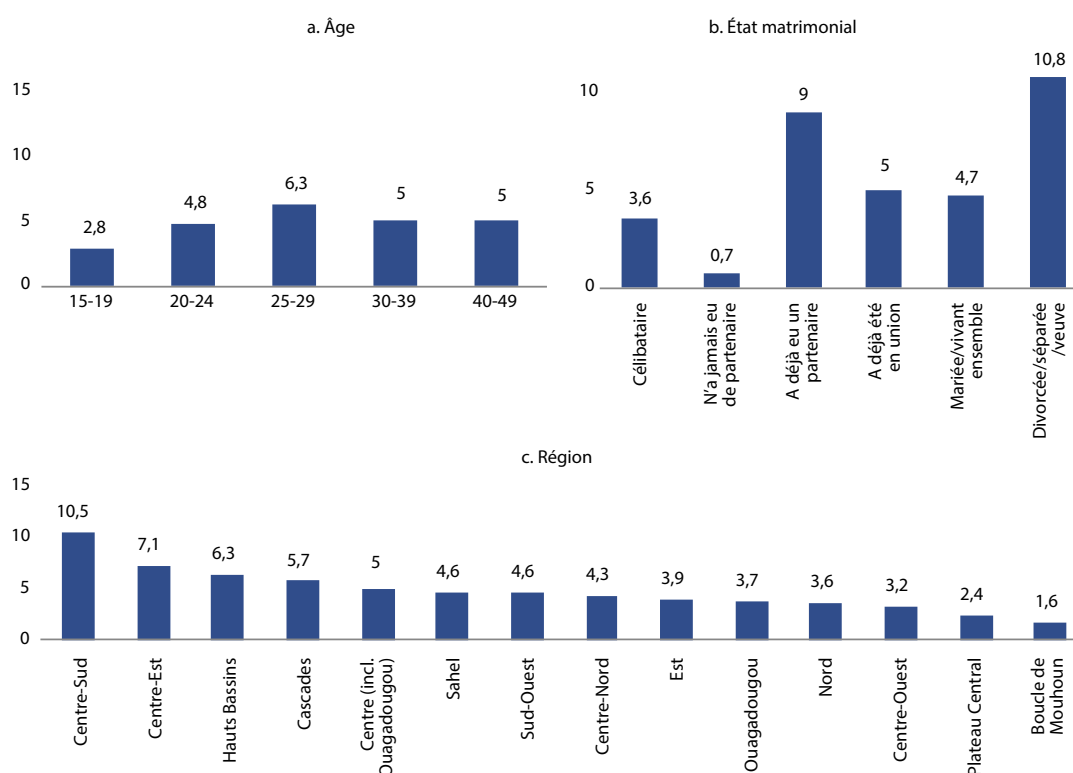
actes de violence sexuelle (commis par un conjoint ou quelqu'un d'autre) depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 derniers mois.

Au Burkina Faso, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déclaré avoir subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans est de 4,7 %. Cette proportion est plus élevée chez les femmes âgées de 25 à 29 ans (6,3 %). Au cours des 12 derniers mois, 2,5 % des femmes affirment avoir souvent subi des actes de violence sexuelle. Comme ce fut le cas pour les violences physiques, les résultats relatifs aux violences sexuelles varient selon les caractéristiques spatiales et socio-économiques.

Premièrement, le pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence sexuelle depuis l'âge de

15 ans varie fortement selon les régions. Il est de 3,2 % dans la région du Centre-Ouest, 3,9 % dans la région de l'Est et 10,5 % dans la région du Centre-Sud. Deuxièmement, les résultats montrent que le pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence sexuelle est particulièrement élevé parmi les femmes ayant déjà eu un partenaire intime (9 %) contre 0,7 % parmi celles qui n'ont jamais eu de partenaire intime. Troisièmement, les femmes qui ont un travail rémunéré sont proportionnellement plus nombreuses à avoir subi des actes de violence sexuelle que celles qui ne travaillaient pas (6,3 % contre 3,7 %).

Graphique 5.8. Expérience de violences sexuelles

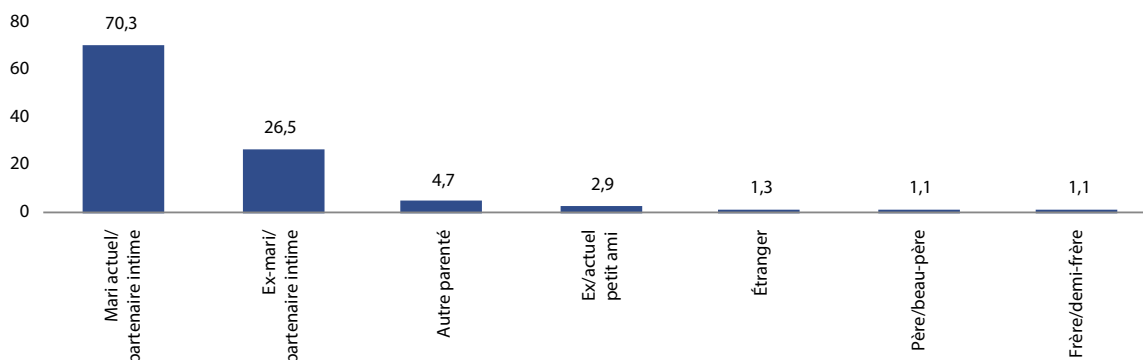


Source : EDS, 2021

Les auteurs d'actes de violence sexuelle que à l'égard des femmes âgées de 15 à 49 ans depuis l'âge de 15 ans sont plus nombreux que ceux des violences physiques. Ces derniers sont vout du mari ou du partenaire à l'un ami de la famille en passant par un collègue de travail, un enseignant ou un étranger. Selon

les données de l'EDS de 2021, de manière générale, près de trois quarts des femmes (70,3 %) ont déclaré que l'auteur était le mari/partenaire actuel et 26,5 % un ex-mari/ex partenaire. Par conséquent, dans la majorité des cas, c'est un conjoint qui est responsable de ces actes de violence.

Graphique 5.9. Auteurs de violences sexuelles



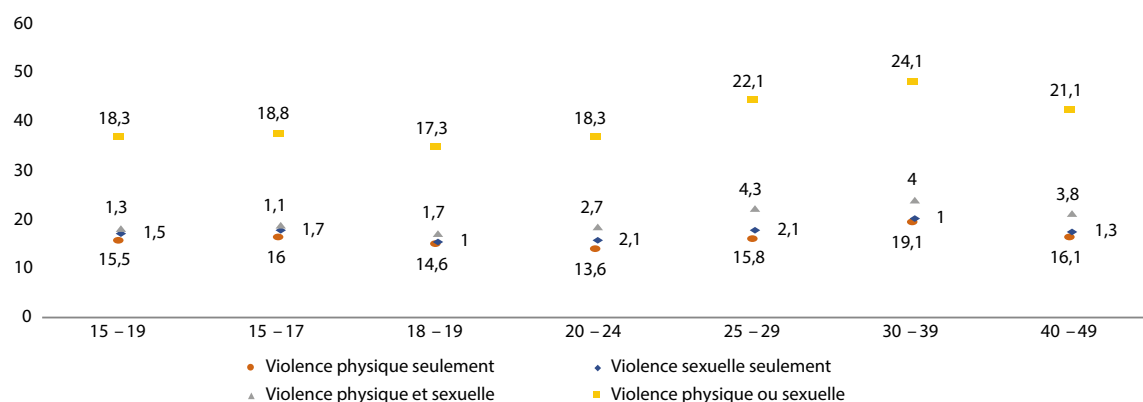
Source : EDS,2021

Violence sous différentes formes

Parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans victimes d'actes de violence quelle qu'en soit la forme, 21 % ont déclaré des actes de violence physique ou sexuelle et 16,3 % des actes de violence physique uniquement ; 1,5 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré des actes de violence sexuelle uniquement et 3,2 % des

actes de violence physique et sexuelle. Selon la tranche d'âge, 15,5 % des femmes âgées de 15 à 19 ans ont subi des actes de violence physique uniquement et 1,5 % des violences sexuelles uniquement. En revanche, dans la tranche d'âge de 30-39 ans, 19,1 % des femmes ont subi des violences physiques uniquement et 1 % des violences sexuelles uniquement.

Graphique 5.10. Violences sous différentes formes, par tranche d'âge



Source : EDS,2021

Contrôle exercé par le mari

Cela renvoie aux femmes âgées de 15 à 49 ans dont le conjoint actuel (si actuellement en union) ou le plus récent (si précédemment en union) a manifesté, au moins un des comportements suivants : un comportement autoritaire (jalousie, accusation à tort, limitation des contacts avec sa famille ou ses amis...) ; un comportement de violence physique (la bouscule, la gifle ,

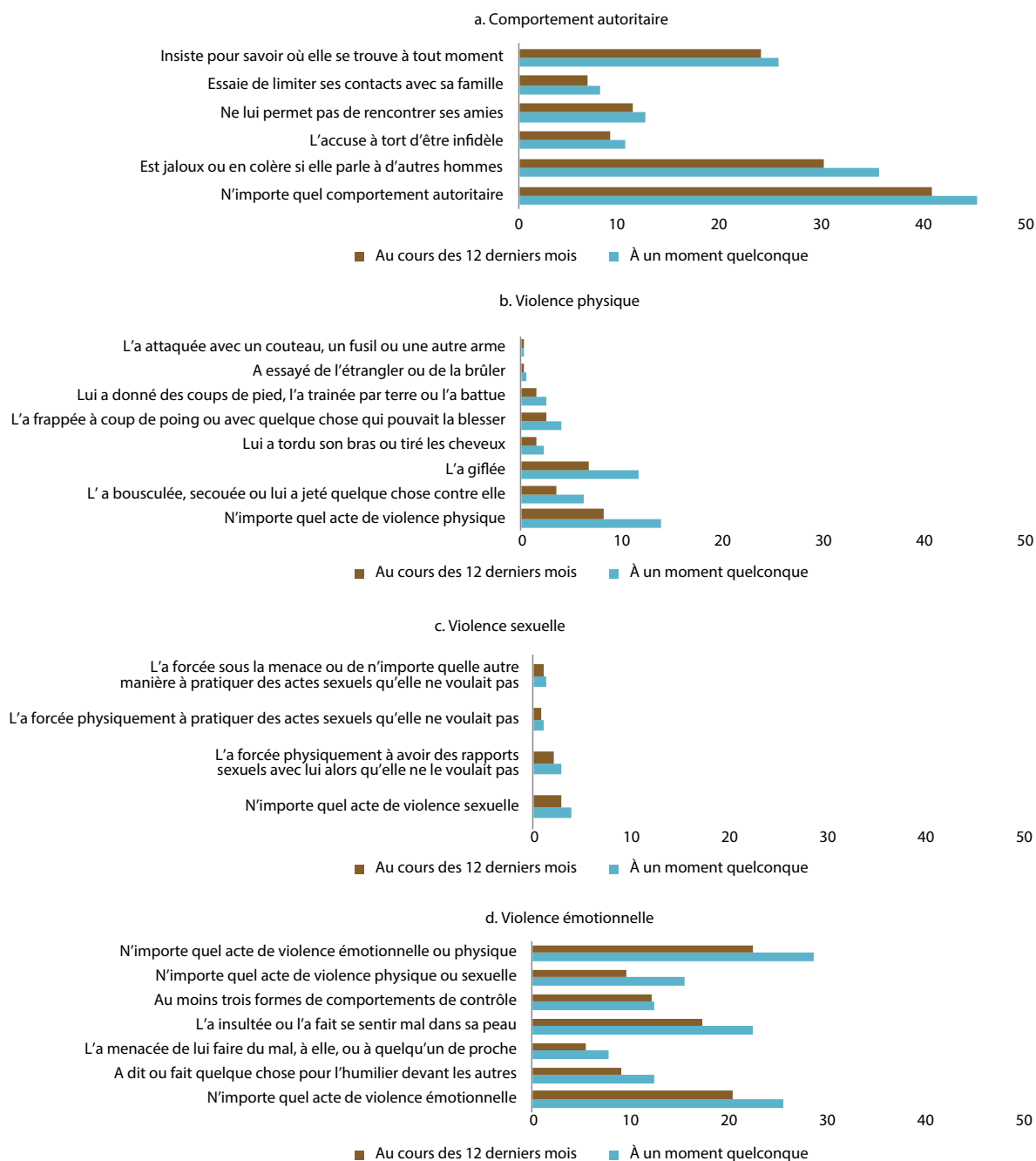
la frappe, etc.) ; un acte de violence sexuelle (la force à avoir des rapports sexuelles, la force à adopter des pratiques sexuelles indésirées lui profère des injures, l'humilie devant les gens).

Selon les données de l'EDS de 2021, dans 40,3 % des cas au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, les actes de contrôle et de violence perpétrés par le partenaire intime sont liés à des comportements au-

toritaires et à 44,7 % à un moment quelconque. Ces comportements sont suivis d'actes de violence émotionnelle (20,4 % au cours des 12 derniers mois et 25,6 % à un moment quelconque), d'actes de violence phy-

sique (8,3 % au cours des 12 derniers mois et 14 % à un moment quelconque), et enfin d'actes de violence sexuelle (2,8 % au cours des 12 derniers mois et 3,9 % à un moment quelconque).

Graphique 5.11. Comportement de contrôle et de violence exercé par le partenaire intime



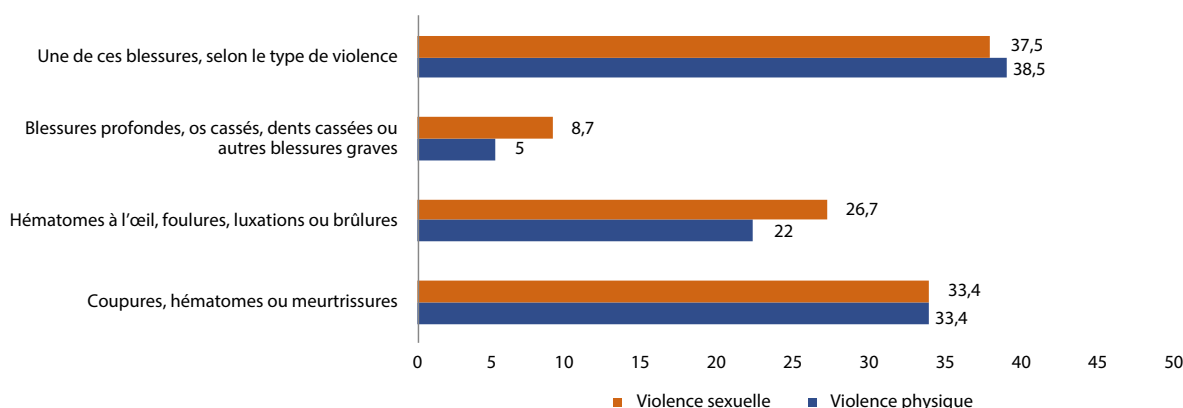
Source : EDS, 2021

Dommages corporels causés par les violences conjugales

Les violences conjugales, principalement les violences physiques et sexuelles ont généralement des impacts négatifs sur l'intégrité physique des victimes, se traduisant souvent par des entailles, des hématomes, ou meurtrissures ; des hématomes aux yeux, des foulures, des luxations ou des brûlures ; des blessures profondes, des fractures osseuses, des dents cassées ou d'autres dommages corporels graves.

Au Burkina Faso, les données de l'EDS de 2021 indiquent que 38,5 % des femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de violences physiques contre 37,5 % des victimes de violences sexuelles commises par un mari/partenaire, à un moment donné, ont eu une blessure quelconque à la suite de ces actes de violence conjugale. S'agissant de la nature du dommage corporel, les coupures, les hématomes ou les meurtrissures sont les blessures les plus reportées par les victimes (33,4 % pour les cas de violence physique comme sexuelle), suivies des foulures, des luxations ou des brûlures (22 % pour les cas de violence physique et 26,7 % pour les cas de violences sexuelle).

Graphique 5.12. Dommages corporels liés causés par les violences conjugales, par type



Source : EDS, 2021

Recherche d'aide face aux violences conjugales

Avec la mise en place de la loi n°061-2018/AN portant Code général de la famille, ainsi que la loi n°020-2019/AN portant prévention, répression et prise en charge des violences à l'égard des femmes et des filles, les victimes peuvent signaler les violences commises par leurs agresseurs auprès des instances juridictionnelles ou de différentes associations de défense des droits des femmes.

Recherche d'aide pour mettre fin à la violence

Au Burkina Faso, parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des violences physiques ou sexuelles, 62,5

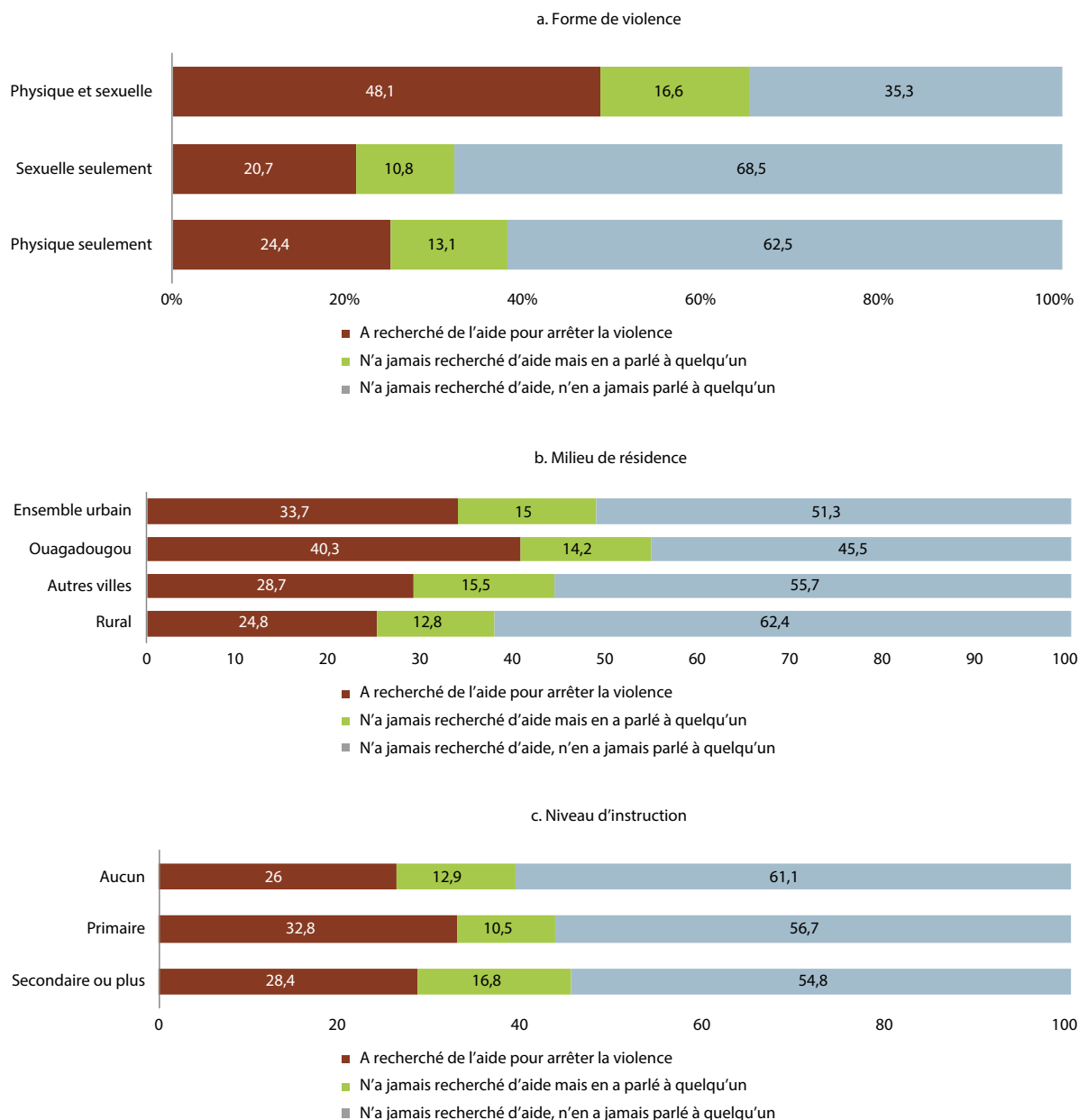
% n'ont pas recherché d'aide et n'ont parlé à personne des actes de violences physiques qu'elles avaient subies, contre 68,5 % pour ce qui des violences sexuelles. Dans 16,6 % des cas, les femmes n'ont pas recherché d'aide mais ont parlé à quelqu'un d'un cas de violence physique ou sexuelle subi et seulement 48,1 % des femmes a recherché de l'aide pour mettre fin à la violence. C'est parmi celles qui ont subi des actes de violence physique uniquement que le pourcentage de femmes ayant recherché de l'aide est le plus élevé (24,4 % contre 20,7 % pour les cas de violence sexuelle uniquement). Toutefois, il existe d'importantes différences selon les caractéristiques socio-économiques des femmes et en fonction de leur zone de résidence. Par exemple, le pourcentage de femmes qui n'ont recherché aucune aide et qui n'ont parlé à personne des violences qu'elles ont subies est bien plus élevé en

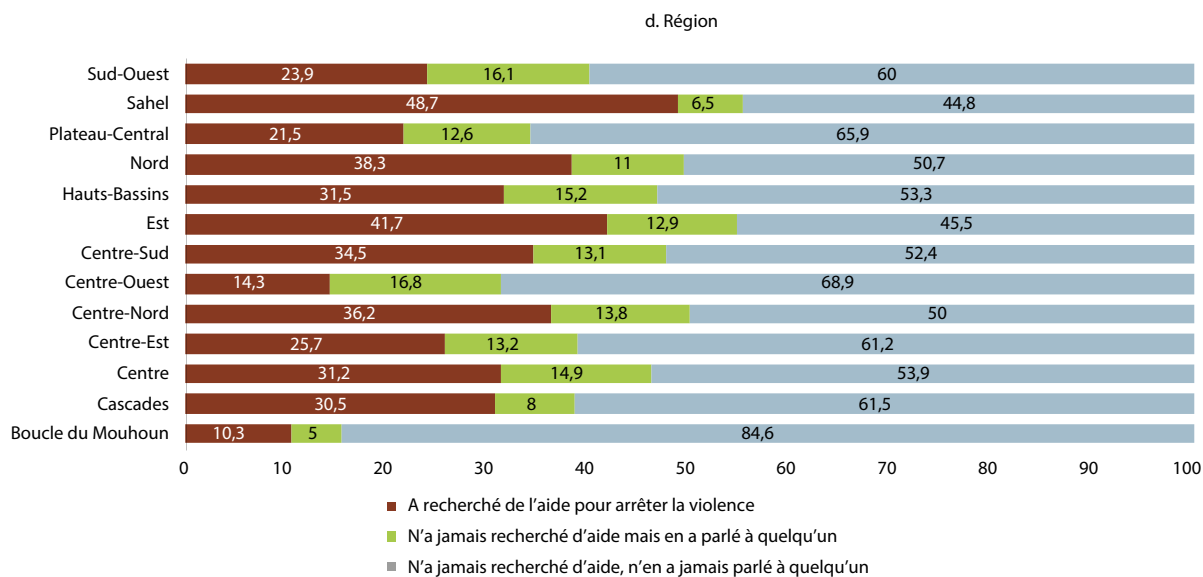
milieu rural (62,4 %) qu'en milieu urbain, notamment à Ouagadougou (45,5 %).

De même, la région de la Boucle du Mouhoun est celle où on retrouve le pourcentage le plus élevé de femmes qui n'ont recherché aucune aide et qui n'ont parlé à personne des violences qu'elles ont subies (84 %), tandis que la région du Sahel est celle où on re-

trouve le pourcentage le plus faible (44,8 %). Enfin, les femmes ayant le niveau d'instruction du primaire sont celles qui recherchent le plus de l'aide pour arrêter les violences conjugales (32,8 %), alors que les femmes sans niveau d'instruction sont celles qui recherchent le moins de l'aide (26 %).

Graphique 5.13. Recherche d'aide pour arrêter la violence





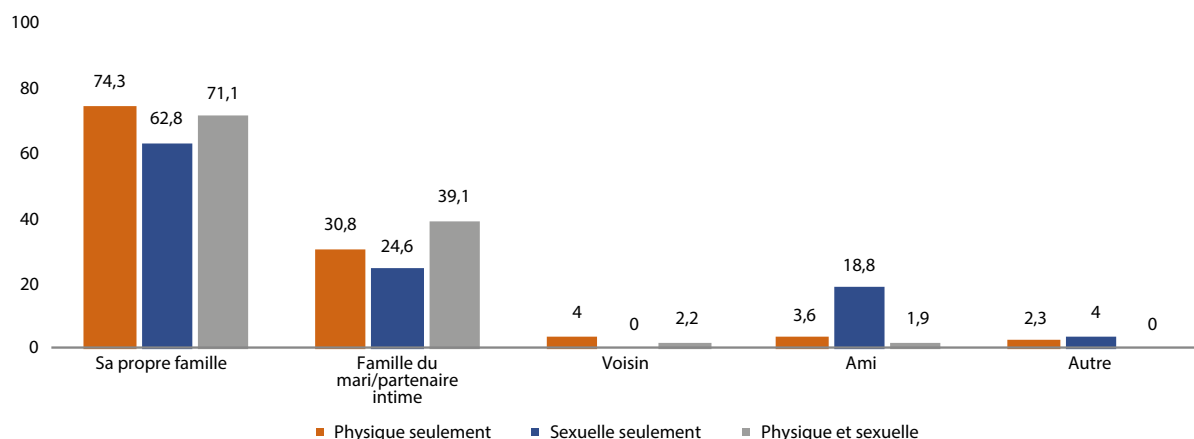
Source : EDS,2021

Sources ou personnes auprès desquelles l'aide est recherchée

Les données de l'EDS de 2021 montrent qu'au Burkina Faso, peu importe le type de violence, c'est dans leur propre famille que les femmes recherchent le plus souvent de l'aide face aux violences conjugales (74,3 % pour les violences physiques et 62,8 % pour les violences sexuelles), ensuite dans la famille du mari/

partenaire (30,8 % pour les violences physiques et 24,6 % pour les violences sexuelles) ou auprès d'un ami (3,6 % pour les violences physiques et 18,8 % pour les violences sexuelles). En ce qui concerne les autres sources d'aide comme le personnel de santé, le voisin, la police ou gendarmerie, le responsable religieux, etc., on constate qu'elles sont très peu contactées.

Graphique 5.14. Sources ou personnes auprès desquelles l'aide pour arrêter la violence est recherchée



Source : EDS,2021

CHAPITRE 6.

Pauvreté et Actifs



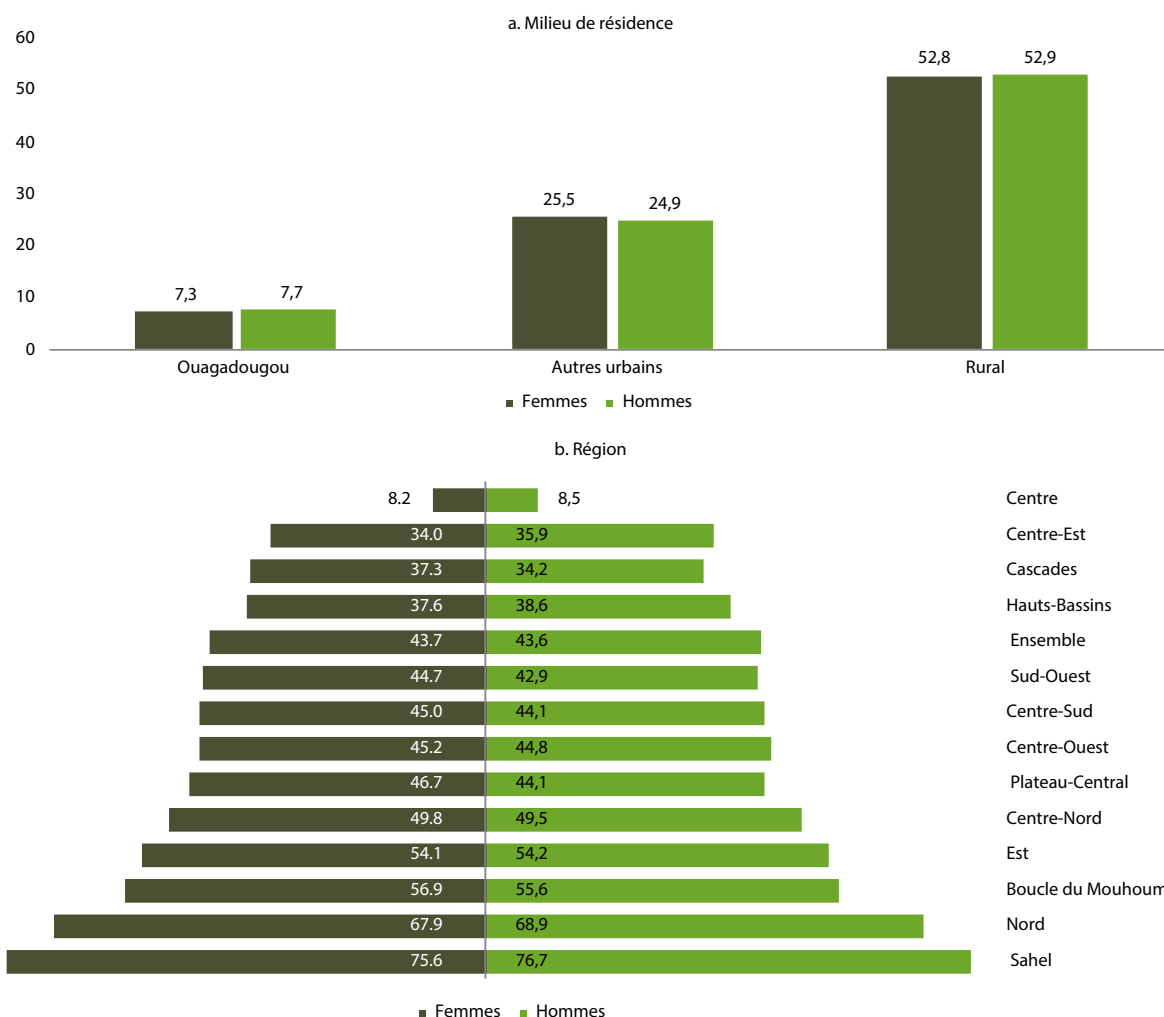
Pauvreté

Le Burkina s'est engagé à travers le Plan nationale de développement économique et social (PNDES), à réduire de moitié la pauvreté monétaire d'ici 2030. Ce chapitre analyse les disparités entre les hommes et les femmes sur les questions de pauvreté au Burkina Faso. L'analyse s'appuie sur les taux de pauvreté monétaire calculés avec plusieurs seuils.

La pauvreté monétaire est un état dans lequel un individu ou un ménage ne dispose pas de ressources suffisantes pour satisfaire ses besoins essentiels. Ces besoins

comprennent la nourriture, le logement, l'habillement, la santé et l'éducation. Elle est souvent mesurée par le seuil de pauvreté, qui est le revenu minimum nécessaire pour couvrir les besoins essentiels. Les causes de la pauvreté monétaire sont multiples et complexes. Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, le taux de pauvreté au seuil national¹⁷ est estimé à 43,2 %. L'incidence de la pauvreté est comparable chez les femmes et chez les hommes (43,7 % et 43,6 % respectivement). L'incidence de la pauvreté est particulièrement élevée dans les milieux ruraux ainsi que dans les régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Sahel ou plus d'une personne sur deux vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Graphique 6.1. Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national, par sexe, lieu de résidence et région



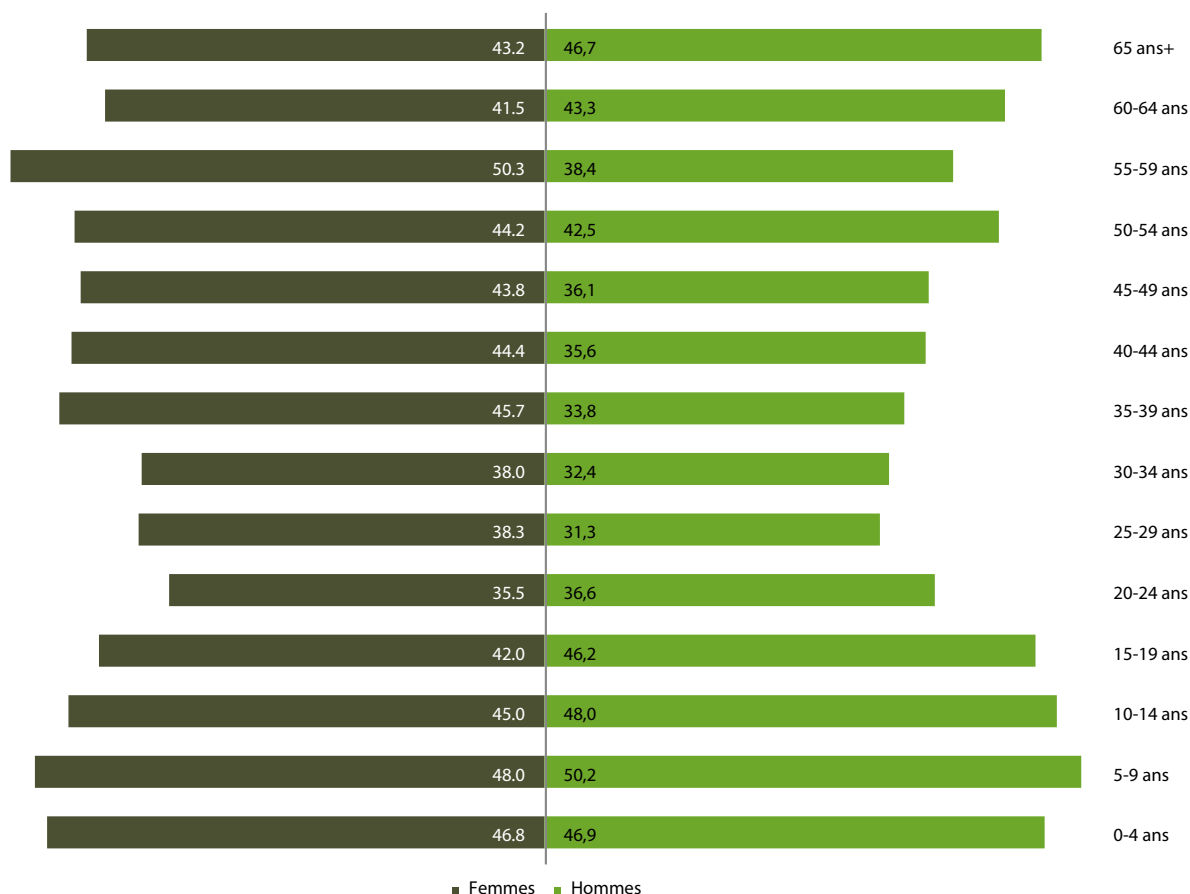
Source : EHCVM-2021/2022

17 Le seuil national de pauvreté se situe à 247806 FCFA par an et par personne.

Par rapport aux groupes d'âge, les écarts les plus importants entre les femmes et les hommes en termes d'incidence de la pauvreté sont observés dans les tranches d'âge de 35 à 39 ans (respectivement 45,7 % et 33,8 % des femmes et des hommes), de 55 à 59 ans

(respectivement 50,3 % et 38,4 % des femmes et des hommes), de 40 à 44 ans (respectivement 44,4 % et 35,6 % des femmes et des hommes) et de 45 à 49 ans (respectivement 43,8 % et 36,1 % des femmes et des hommes).

Graphique 6.2. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté national, par sexe et par groupe d'âge



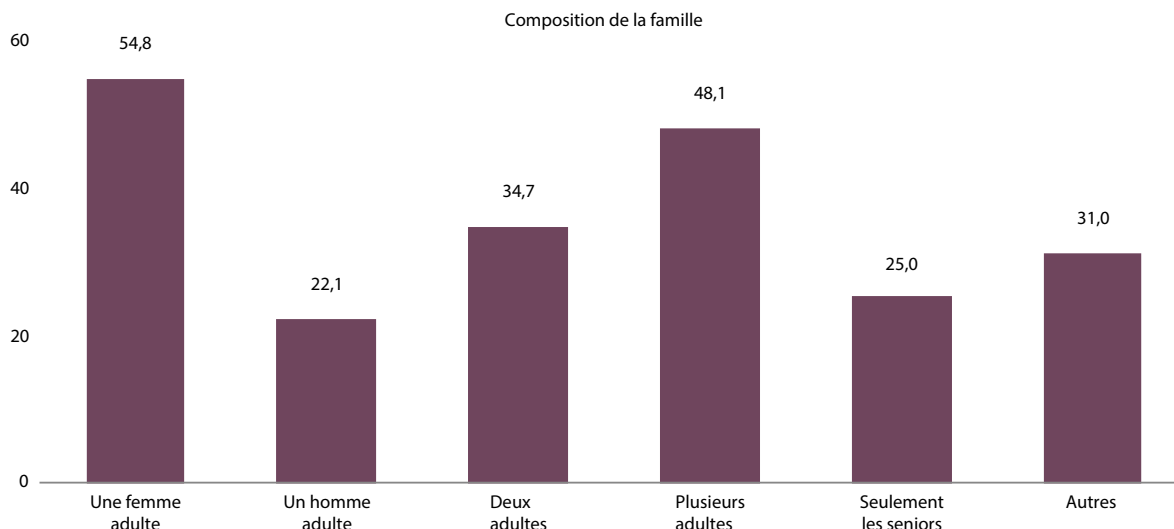
Source : EHCVM-2021/2022

Cependant, l'analyse de l'incidence de la pauvreté par sexe ne permet pas de capter les disparités qui peuvent exister entre les femmes et les hommes au sein d'un même ménage. En effet, l'incidence de la pauvreté est calculée à partir de la dépense par tête qui est mesurée au niveau ménage. L'analyse de l'incidence de la pauvreté par type de ménage permet de mieux ob-

server les disparités entre les femmes et les hommes. Les données de l'EHCVM de 2021/2022 révèlent que l'incidence de la pauvreté monétaire est largement plus élevée dans les ménages composés d'une seule femme adulte (54,8 %), et plus faible dans les ménages composés d'un seul homme adulte¹⁸ (22,1 %).

18 L'incidence de la pauvreté des ménages avec une femme adulte (ainsi que celle des ménages avec un seul homme adulte) concerne l'ensemble de ces ménages y compris les ménages avec des enfants ainsi que ceux sans enfants.

Graphique 6.3. Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national par composition du ménage



Source : EHCVM-2021/2022

Actifs

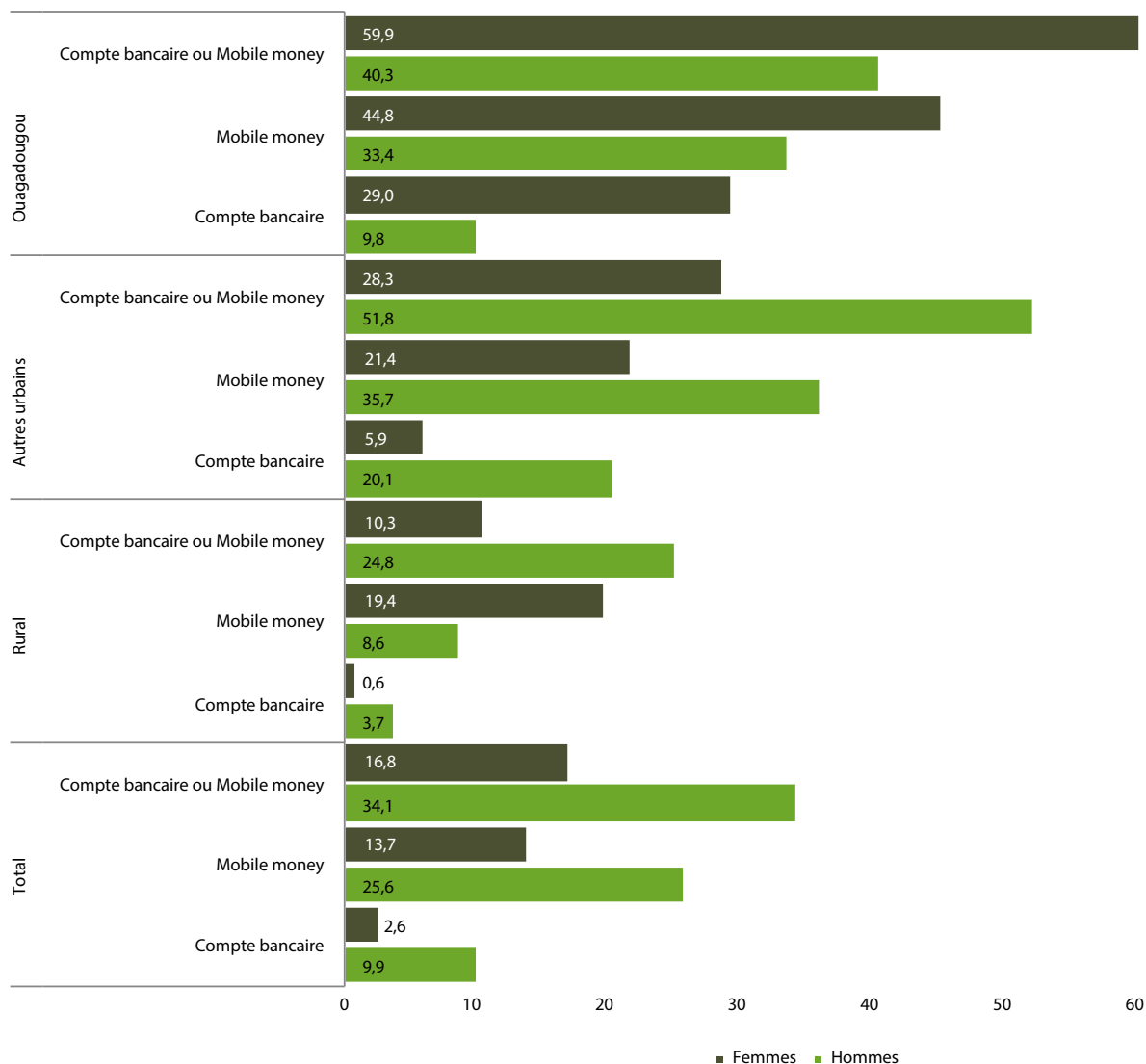
Inclusion financière

L'inclusion financière renvoie généralement à l'accès et à l'utilisation des produits et services financiers à moindre coût par toutes les couches de la société. Dans cette section, l'inclusion financière est mesurée par la détention d'un compte dans une banque classique ou dans une institution financière. Il peut s'agir d'un compte bancaire, d'un compte d'argent mobile ou alors des deux.

Au Burkina Faso, l'analyse des données de l'EHCVM de 2021/2022 révèle que de fortes disparités existent entre les hommes et les femmes âgés de 15 ans et plus en matière d'inclusion financière et cela peu importe l'indicateur considéré et quel que soit le milieu de ré-

sidence. De manière globale, 7,3 points de pourcentage séparent les hommes des femmes en matière de détention d'un compte bancaire dans les banques classiques. En effet, seulement 2,6 % des femmes détiennent un compte bancaire contre 9,9 % des hommes. Pour ce qui est des comptes d'argent mobile, 11,9 points de pourcentage séparent les deux sexes (13,7 % des femmes contre 25,6 % des hommes). Enfin lorsque nous analysons la détention d'un compte peu importe l'institution (banque classique ou argent mobile), les données de l'EHCVM de 2021/2022 révèlent que la proportion d'adultes âgés de 15 ans et plus possédant un compte financier est deux fois plus élevé chez les hommes que les femmes (34,1 % contre 16,8 % respectivement). Par ailleurs, les données montrent que c'est en milieu rural que le niveau d'inclusion financière est plus faible. Toutefois, les disparités entre les femmes et les hommes sont les plus importantes.

Graphique 6.4. Possession d'un compte auprès d'une institution financière ou d'un prestataire d'argent mobile, par sexe



Source : EHCVM-2021/2022

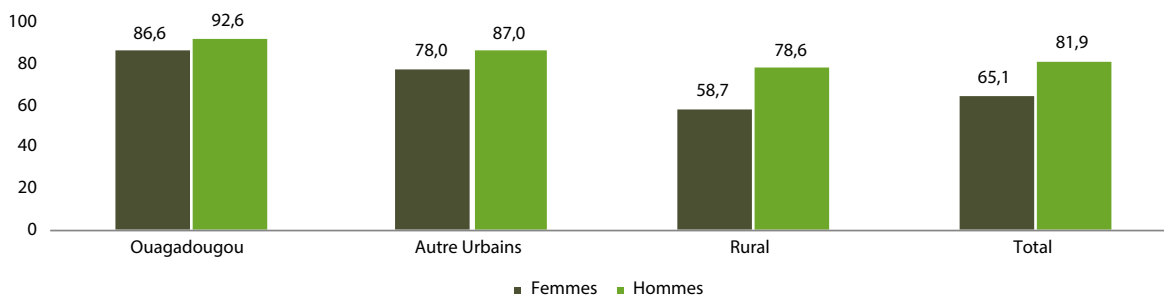
Possession d'un téléphone portable

Avec la forte pénétration des technologies de l'information et de la communication en Afrique a cours des dernières décennies, on observe de plus en plus une forte augmentation du pourcentage de la population possédant un téléphone portable. Toutefois, cela s'accompagne d'un accroissement de la fracture numérique, surtout entre les femmes et les hommes.

Au Burkina Faso, les données de l'EHCVM de 2021/2022 indiquent qu'en moyenne 74 % des per-

sonnes âgées de 15 ans et plus affirment posséder un téléphone portable. Cependant, on observe des disparités entre les sexes qui s'élèvent à 16,8 points de pourcentage. En effet, la proportion de femmes âgées de 15 ans et plus possédant un téléphone portable est de 65,1 %, alors que celle des hommes est de 81,9 %. L'analyse selon le lieu de résidence montre que c'est en milieu rural qu'on observe les disparités les plus importantes (19,8 points de pourcentage) alors qu'en milieu urbain et notamment à Ouagadougou, les disparités sont plus faibles (6,1 points de pourcentage).

Graphique 6.5. Proportion d'individus (âgés de 15 ans et plus) possédant un téléphone portable, par sexe



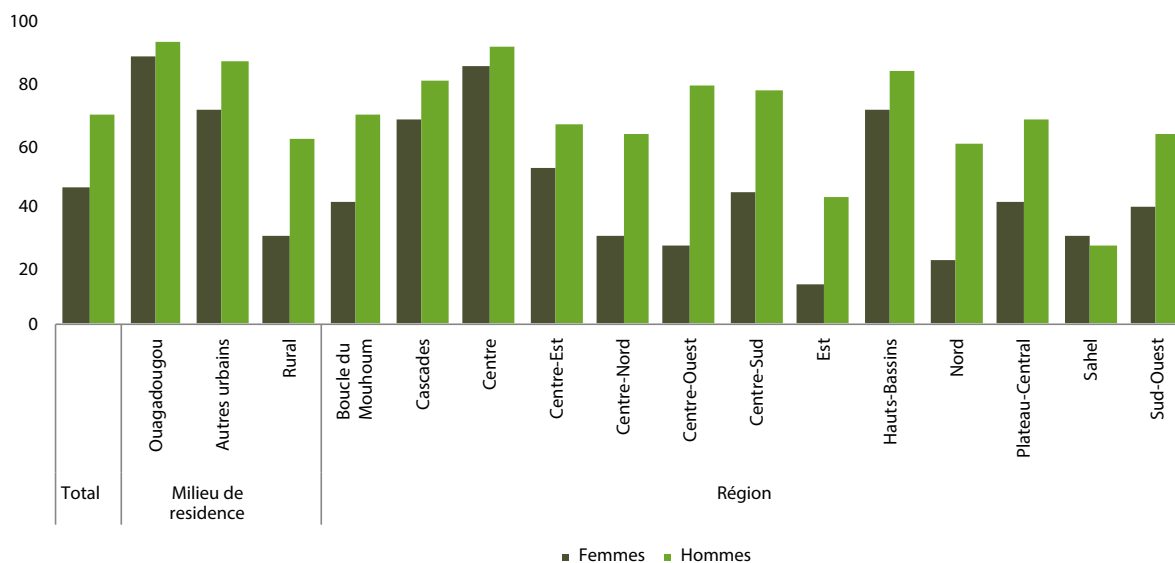
Source : EHCVM-2021/2022

Accès aux médias (Radio, TV, Internet)

L'analyse des données produites par l'EHCVM de 2021/2022 montre qu'il existe des disparités dans l'accès aux médias selon le sexe du chef de ménage. De manière globale, l'accès aux médias par les ménages dirigés par les femmes est de 43,9 %, alors qu'il est de 68,8 % pour les ménages dirigés par les hommes, soit un écart de 24,9 points de pourcentage. L'analyse selon le lieu de résidence montre que l'accès aux médias est

plus faible en milieu rural, mais les écarts entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes sont les plus élevés (31,6 points de pourcentage contre 16 points de pourcentage dans les autres centres urbains). En ce qui concerne les régions, l'accès aux médias par les ménages dirigés par les femmes comme par les hommes est plus faible dans la région du Sahel (28 % des femmes contre 25,5 % des hommes) et plus élevé dans la région du Centre (83,3 % des femmes contre 89,8 % des hommes).

Graphique 6.6. Proportion de ménages ayant accès aux médias, par sexe



Source : EHCVM-2021/2022

Accès aux parcelles agricoles

Cette section analyse les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'agriculture. L'analyse porte principalement sur la population et les ménages agricoles, l'accès aux parcelles agricoles, ainsi que les droits individuels sur ces parcelles.

Populations et ménages agricoles

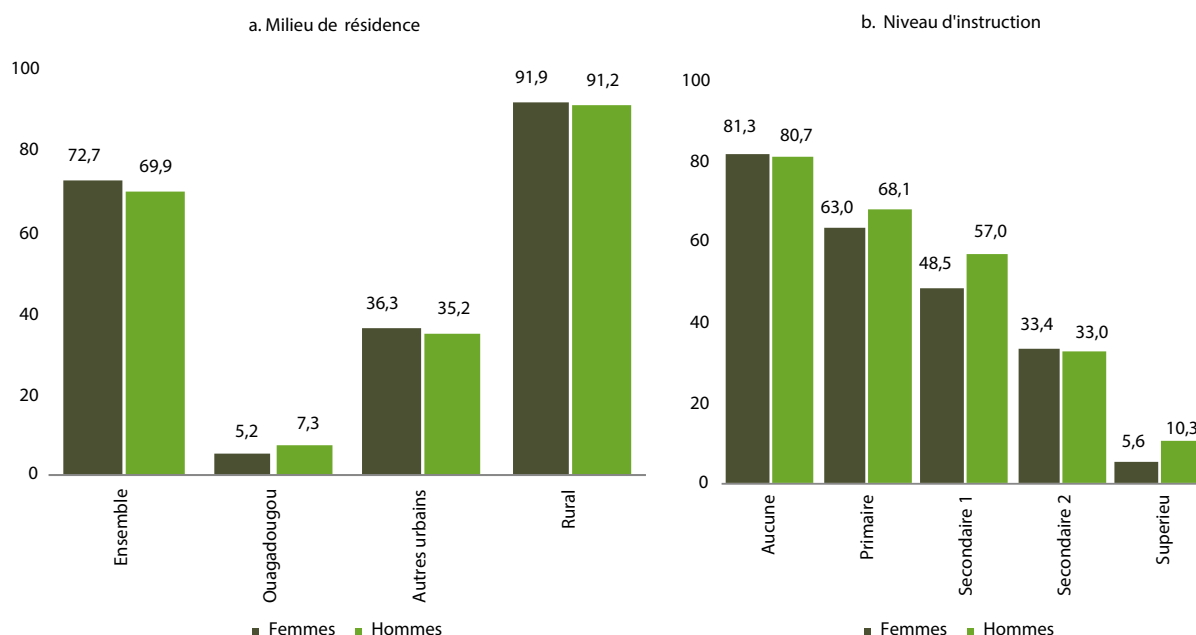
Population agricole

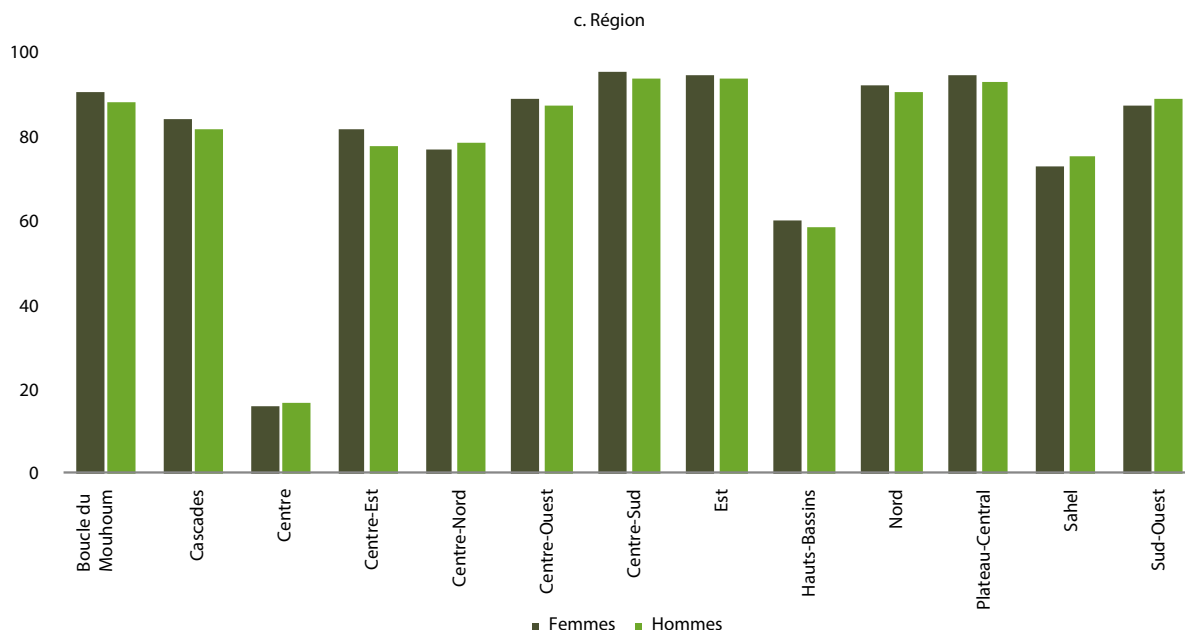
Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, de manière globale, près de 70 % des personnes adultes (âgées de 18 ans ou plus) au Burkina Faso font partie de la population agricole. La ventilation par sexe montre que la population agricole est plus élevée chez les femmes. En effet, parmi les femmes âgées de 18 ans et plus, 72,7 % font partie de la population agricole, contre 69,9 % des hommes âgés de 18 ans et plus.

Toutefois, d'importantes variations sont observées selon le lieu de résidence, les régions et le niveau d'instruction. Premièrement selon le lieu de résidence, la

population agricole est plus faible dans les centres urbains, notamment à Ouagadougou (7,3 % des hommes contre 5,2 % des femmes) et plus importante en milieu rural (91,2 % des hommes contre 91,9 % des femmes). Deuxièmement selon les régions, la population agricole est plus élevée chez les femmes dans presque toutes les régions du Burkina Faso. Spécifiquement, la région du Centre-Sud est celle qui enregistre la plus grande proportion de la population agricole adulte (93,6 % des hommes contre 94,5 % des femmes), alors que la région du Centre qui inclut la capitale Ouagadougou est celle qui enregistre la plus faible proportion (16,7 % des hommes contre 15,4 % des femmes). Troisièmement, selon le niveau d'instruction, plus le niveau d'instruction augmente, moins on retrouve les adultes dans la population agricole. En effet, les adultes sans niveau d'instruction sont ceux parmi lesquels la population agricole est la plus élevée (80,7 % des hommes, contre 81,3 % des femmes). En revanche, chez les adultes ayant un niveau d'instruction supérieur, seulement 10,3 % des hommes font partie de la population agricole contre 5,6 % des femmes.

Graphique 6.7. Proportion des adultes dans la population agricole





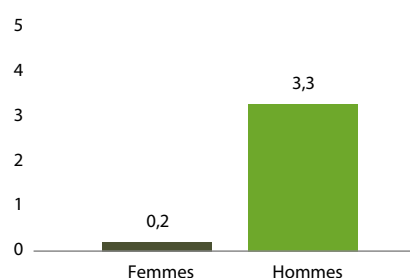
Source : EHCVM-2021/2022

Acquisition de parcelles/droits sur les terres agricoles

Détention de propriété ou de droits sur les terres agricoles

Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, les hommes ont plus de chance que les femmes de détenir les droits de propriété ou des droits garantis sur les parcelles agricoles. En effet, dans la population agricole, 3,3 % des hommes sont propriétaires ou détenteurs de droits surs sur une parcelle agricole. Parmi les femmes de la population agricole, cette proportion est de 0,2 %. En rappel, les personnes détentrices de droit de propriété ou de droits surs sur les parcelles agricoles sont celles dont les noms figurent sur les documents légaux de propriété des parcelles ou qui disposent des droits individuels sur ces parcelles (droit de vente ou droit de lègue). Ainsi, ces proportions de personnes détentrices de la propriété ou de droits surs sur les parcelles sont calculées sur les parcelles qui disposent de documents légaux de propriété, soit 5 % des parcelles.

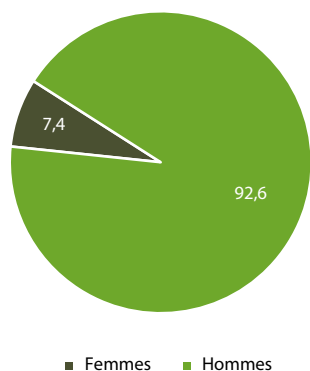
Graphique 6.8. Proportion de la population agricole totale ayant la propriété ou des droits surs sur des terres agricoles



Source : EHCVM-2021/2022

Les disparités entre femmes et hommes dans l'accès aux parcelles agricoles sont confirmées à travers la répartition des détenteurs de droit de propriété ou de droits surs sur les parcelles agricoles. En effet, les femmes représentent seulement 7,4 % des détenteurs de droits de propriété ou de droits surs sur les parcelles agricoles.

Graphique 6.9. Répartition de la population agricole totale ayant une propriété ou des droits sûrs sur des terres agricoles, par sexe

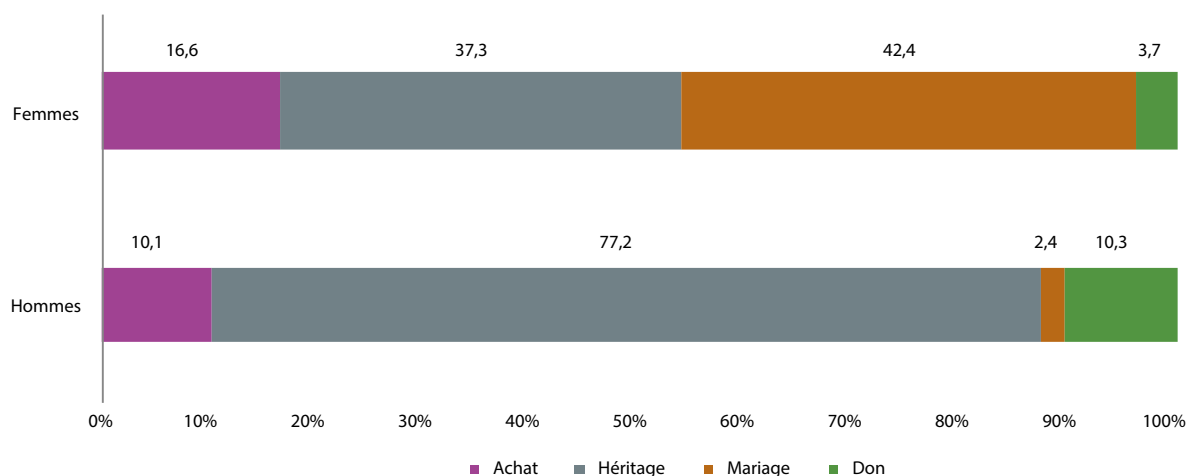


Source : EHCVM-2021/2022

Mode d'acquisition des parcelles/droits sur les terres agricoles

L'acquisition des parcelles de terre ou des droits sur les terres agricoles passe par différents modes, de l'achat au mariage en passant par le don. Ces modes d'acquisition varient selon les sexes. De manière globale, les données de l'EHCVM de 2021/2022 révèlent qu'au Burkina Faso, le mode d'acquisition des parcelles agricoles le plus cité par les détenteurs de la propriété des terres agricoles est l'héritage, cité par 77,2 % des hommes et 37,3 % des femmes. De plus, 42,4 % des femmes ont acquis des parcelles agricoles via le mariage, contre seulement 2,4 % des hommes. En revanche, 10,3 % des hommes ont acquis des parcelles ou des droits sur les terres agricoles à travers des dons, contre 3,7 % des femmes.

Graphique 6.10. Mode d'acquisition des parcelles de terre agricole selon le sexe du propriétaire ou du détenteur des droits



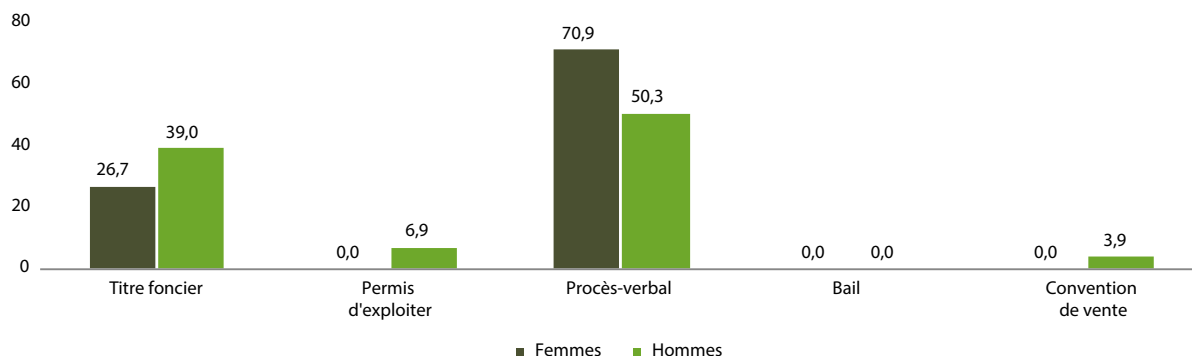
Source : EHCVM-2021/2022

Documents justifiant la propriété de parcelles ou des droits sur terres agricoles

Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, différents types de documents sont utilisés par les détenteurs de parcelles de terre agricole pour justifier leur propriété. Parmi ces documents, deux sont majoritairement pré-

sentés tant par les femmes que par les hommes ayant la propriété ou des droits sur des parcelles agricoles. Il s'agit du procès-verbal détenu par 70,9 % des femmes et 50,3 % des hommes propriétaires de terres agricoles, et du titre foncier détenu par 26,7 % des femmes et 39,0 % des hommes.

Graphique 6.11. Documents justifiant la propriété des parcelles de terre agricole par sexe du propriétaire ou du détenteur des droits



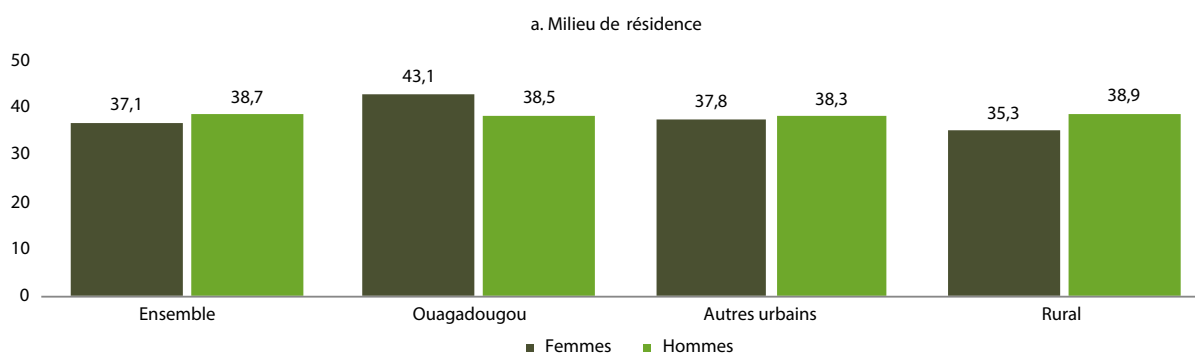
Source : EHCVM-2021/2022

Détention d'entreprises non agricoles

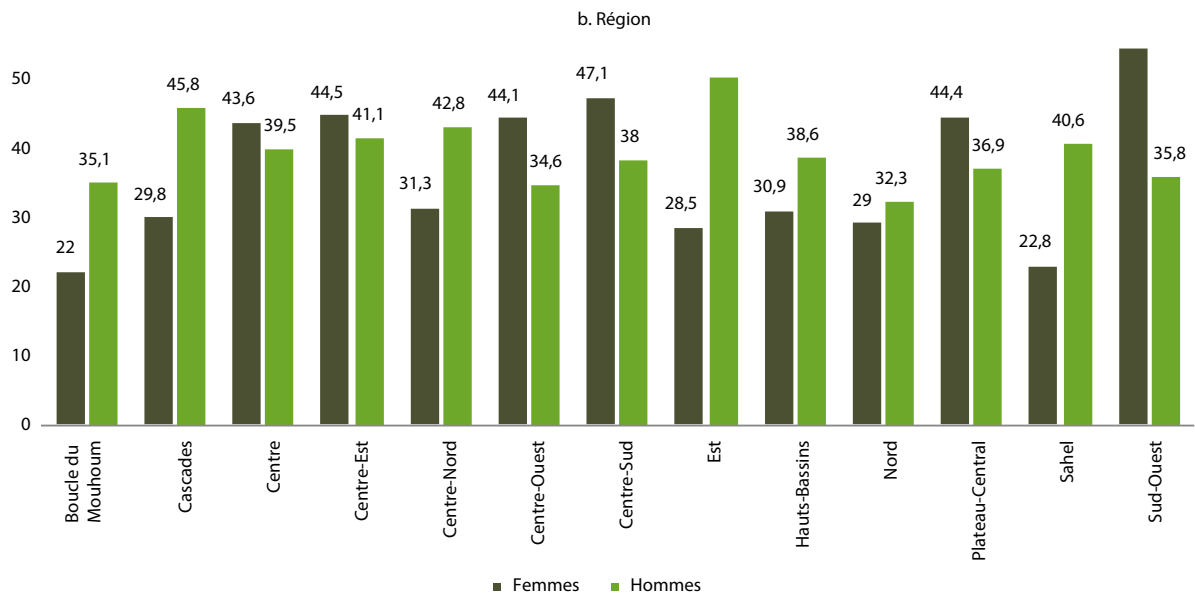
Selon les données de l'EHCVM de 2021/2022, les hommes burkinabè ont plus de chance de posséder une entreprise non agricole¹⁹ que les femmes. En effet, 38,7 % des hommes âgés de plus de 15 ans possèdent une entreprise non agricole, contre 37,1 % des femmes. Les écarts en faveur des hommes sont encore plus importants en milieu rural (3,6 points de pourcentage)

alors qu'à Ouagadougou les femmes ont plus de chances de posséder une entreprise non agricole (4,6 points de pourcentage). Au niveau régional, la proportion de femmes propriétaires d'entreprise non agricole est plus importante que celle des hommes dans les régions du Centre (43,6 % contre 39,5 %), du Centre Est (44,5 % contre 41,1 %), du Centre Ouest (44,1 % contre 34,6 %), du Centre Sud (47,1 % contre 38 %), du Plateau central (44,4 % contre 36,9 %) et du Sud-Ouest (54,2 % contre 35,8 %).

Graphique 6.12. Proportion des propriétaires d'entreprises non agricoles, par sexe et par lieu de résidence



¹⁹ Un ménage possède une entreprise non agricole si au moins un de ses membres est engagé dans des activités comme la vente de nourriture ou de boisson, la confection de vêtements, la construction de maisons ou de matériaux de construction, le commerce, une profession libérale, etc. Pour chaque entreprise du ménage, l'identité de 2 propriétaires est collectée.

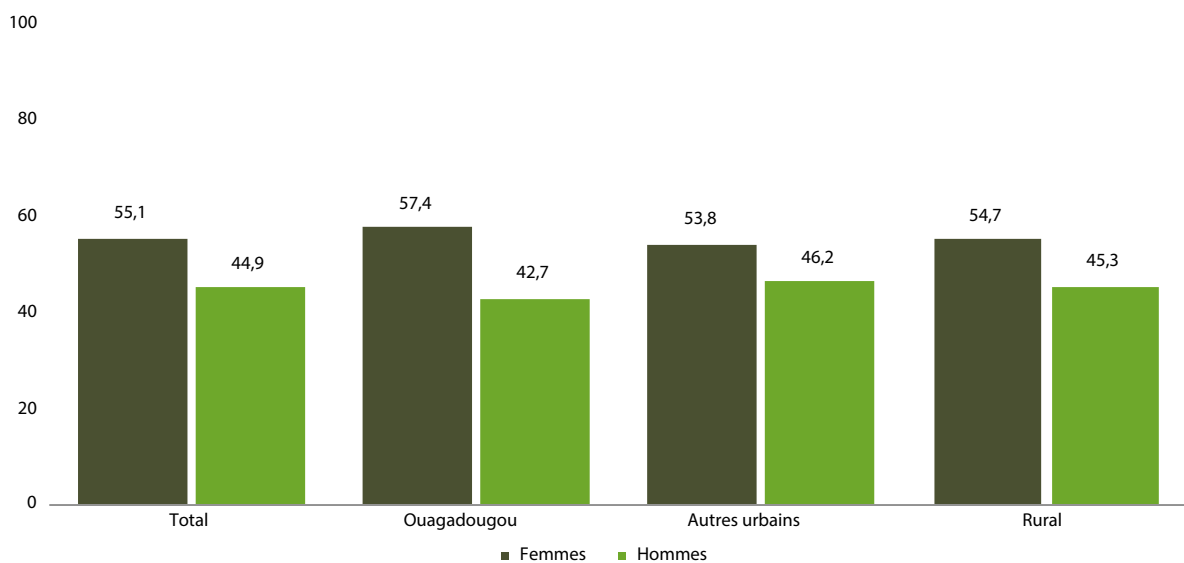


Source : EHCVM-2021/2022

En outre, la plupart des adultes vivant dans un ménage agricole et propriétaires d'une entreprise non agricole sont de sexe masculin, peu importe le lieu de résidence. En effet, globalement au Burkina Faso, 55,1 % des adultes vivant dans un ménage agricole et

propriétaire d'une entreprise non agricole sont des hommes, contre 44,9 % des femmes. Selon le milieu de résidence, ces proportions se situent en moyenne autour de 57,4 % des femmes à Ouagadougou à 53,8 % dans les centres urbains secondaires.

Graphique 6.13. Répartition des propriétaires d'entreprises non agricoles par sexe et lieu de résidence



Source : EHCVM-2021/2022

CHAPITRE 7.

Justice et prise de décisions



Le présent chapitre analyse les disparités de genre au niveau de la justice et de la prise de décisions au Burkina Faso.

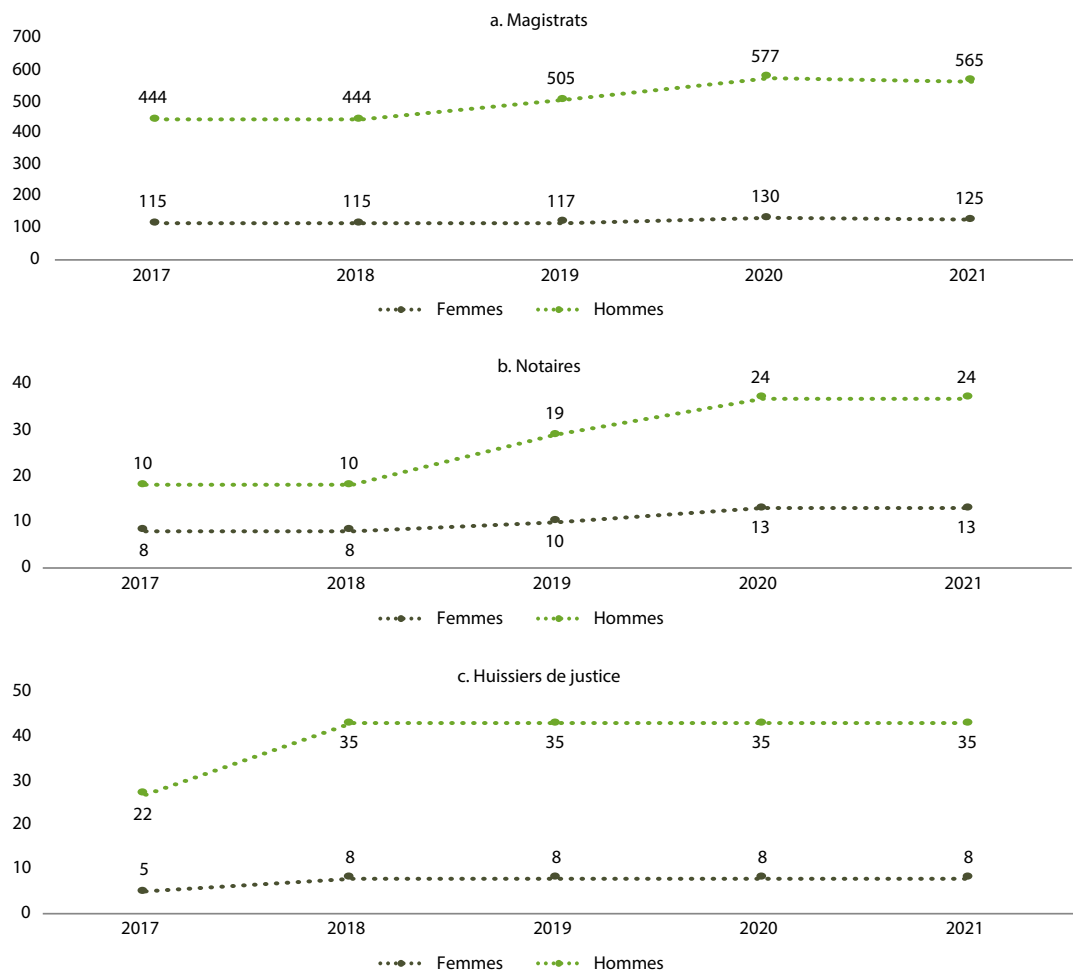
Justice

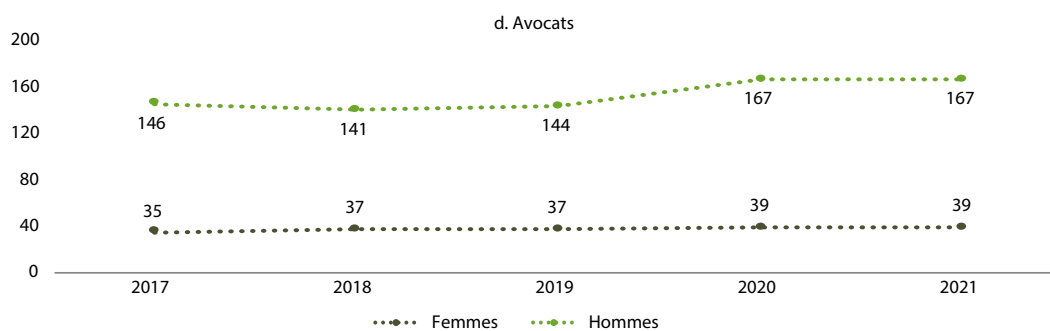
Acteurs de la justice

Selon les données du Tableau de bord de la Justice au Burkina Faso, les acteurs de la justice sont fortement dominés par les hommes, et cette domination est maintenue dans le temps. Par exemple, sur 559 magistrats en 2017, 115 étaient de sexe féminin, soit 21 % seulement du total des magistrats dans le pays. En 2021, bien que le total nombre de magistrats est passé à 690, la proportion de femmes a quant à elle baissé à 18 % (125/690). Pour ce qui est des notaires,

la proportion de femmes a également baissé dans le temps, passant de 44 % (8/18) en 2017 à 35 % (13/37) en 2021. Quant aux huissiers de justice, on ne dénombreait au Burkina Faso que 5 femmes sur 27 en 2017, soit seulement 19 % de l'effectif total. En 2021, bien que le nombre de femmes huissiers de justice ait légèrement augmenté, la proportion est quant à elle restée la (19 %). Enfin, selon les données du tableau de bord de la justice au Burkina Faso, moins d'un avocat sur cinq est de sexe féminin. En 2017, sur 181 avocats inscrits par le ministère de la Justice burkinabè, seulement 35 (19 %) sont de sexe féminin. Ce pourcentage est resté le même en 2021, bien que le nombre d'avocates soit passé à 39.

Graphique 7.1. Evolution des acteurs de la justice, par catégorie et sexe





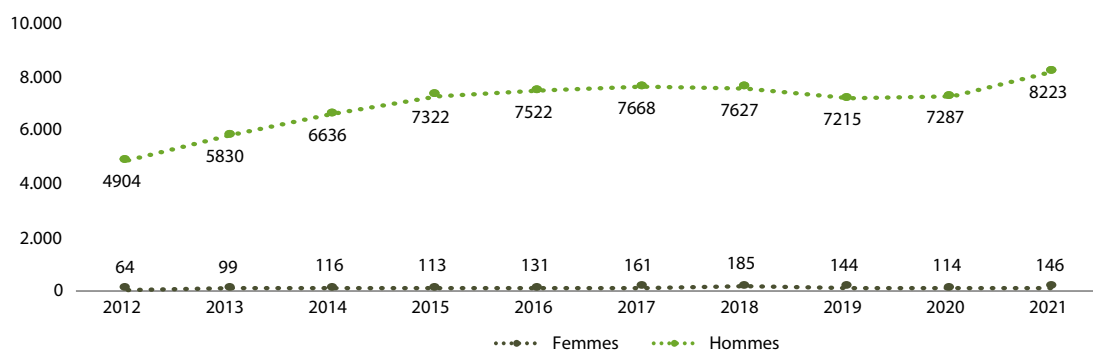
Source : Tableau de bord statistique de la justice 2021

Population carcérale

Pour ce qui est de la répartition des détenus par sexe, les données révèlent que la population carcérale burkinabè est constituée à 99 % d'hommes contre 1 % de femmes. Toutefois, la population carcérale au Burkina Faso a évolué de manière croissante entre 2012 et 2021

peu importe le sexe considéré et les détenus sont restés majoritairement des hommes. Par exemple, alors qu'en 2012, sur 5035 détenus, seulement 64 étaient de sexe féminin contre 4904 de sexe masculin, en 2021 le nombre de détenus a plus que doublé chez les femmes, se situant désormais à 146.

Graphique 7.2. Evolution de la population carcérale, par sexe

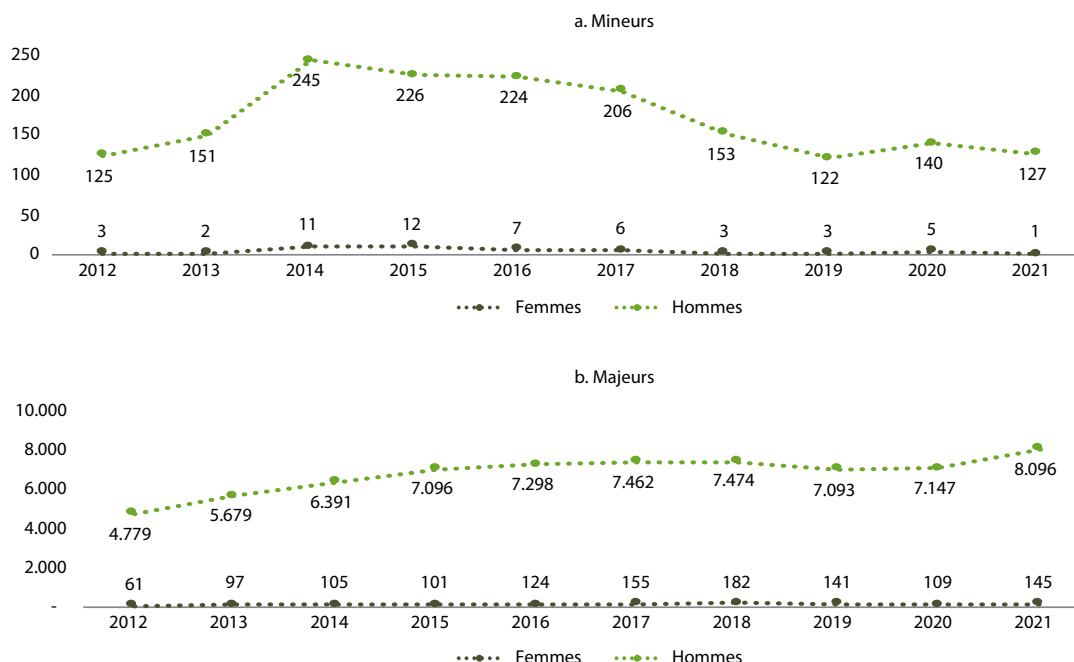


Source : Tableau de bord statistique de la justice 2021

Par ailleurs, lorsque nous nous intéressons à l'âge des détenus, les données du Tableau de bord de la Justice de 2021 révèlent que la population carcérale au Burkina Faso est majoritairement constituée des personnes majeures. Par exemple, en 2012, sur 5035 détenus, 128 sont des personnes mineures et parmi ces

mineurs, 3 étaient des femmes et 125 des hommes. En 2021, le nombre de mineurs de sexe féminin constituant la population carcérale a diminué et on dénombre désormais 1 seul détenu mineur de sexe féminin, alors que le nombre de détenus mineurs de sexe masculin a augmenté, se situant désormais à 127.

Graphique 7.3. Evolution de la population carcérale, par âge et par sexe



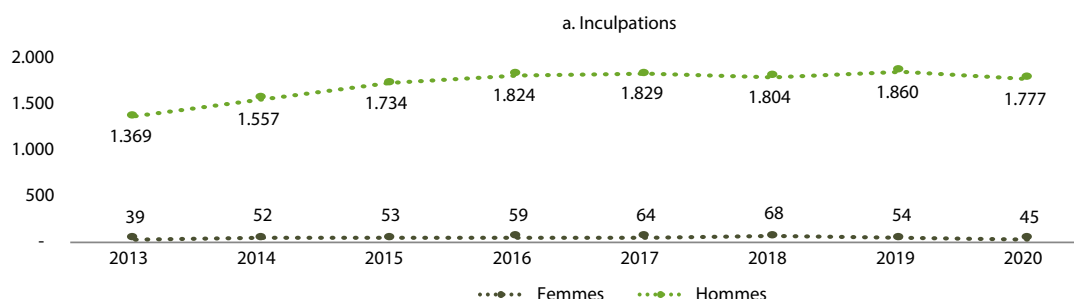
Source : Tableau de bord statistique de la justice 2021

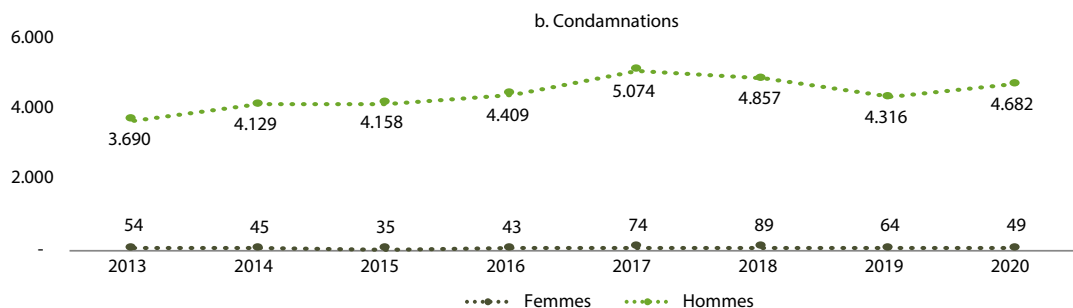
Enfin, selon le statut d'incarcération, les données du ministère de la justice du Burkina Faso révèlent que la population carcérale burkinabè est majoritairement constituée de personnes ayant été condamnées qu'inculpées. Toutefois, peu importe le sexe ou le statut des détenus, on observe quelques variations dans le temps. Par exemple, en 2013 on dénombrait 39 femmes inculpées au Burkina Faso. Ce chiffre est passé à 68 en 2018 avant de redescendre à 45 en 2020. De même, les condamnations ont suivi une évolution similaire ; alors qu'on dénombrait environ 54 condam-

nations de femmes en 2013, ce nombre est passé à 89 en 2018 avant de chuter à 49 en 2020.

Par ailleurs, l'analyse des écarts entre les sexes confirme que peu importe le statut des détenus, la population carcérale au Burkina Faso demeure majoritairement masculine. En 2013, 39 inculpations sur 1408 (3 %) et 54 condamnations sur 3744 (1 %) concernaient les femmes, tandis qu'en 2020, ces pourcentages sont restés quasiment les mêmes, soit 3 % et 1 % respectivement d'inculpations et de condamnations des personnes de sexe féminin.

Graphique 7.4. Evolution de la population carcérale, par statut et par sexe





Source : DGEES/Ministère en charge de la justice

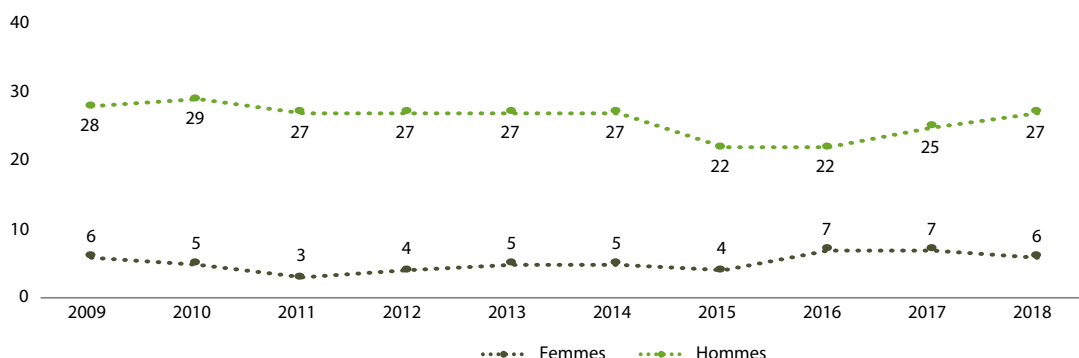
Prise de décisions

Représentativité dans le gouvernement

Le gouvernement du Burkina Faso est très largement dominé par des hommes, et la proportion de femmes n'a que légèrement progressé avec le temps. Selon

les données de l'Union interparlementaire du Burkina Faso, entre 2009 et 2019, la proportion de femmes dans le gouvernement burkinabè est passée de 18 % à 22 %. En effet, sur 34 membres du gouvernement en 2009, on dénombrait uniquement 6 femmes. De même, en 2019, le gouvernement burkinabè n'enregistrait que 7 femmes sur les 32 membres qui le constituaient.

Graphique 7.5. Evolution de la représentativité dans le gouvernement, par sexe



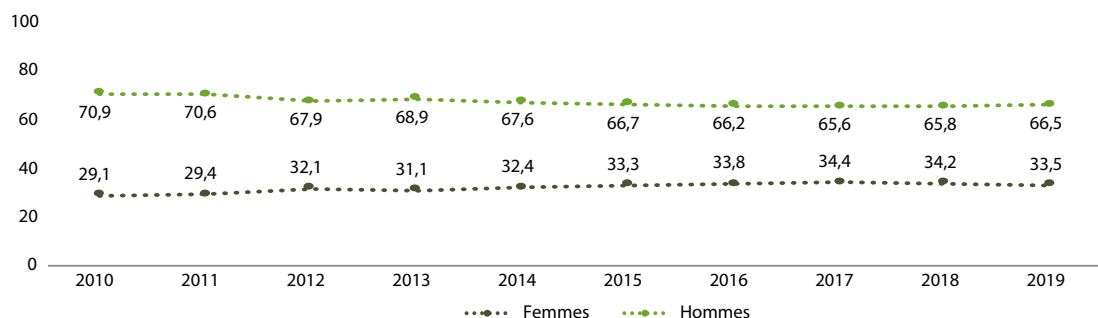
Source : Union interparlementaire

Représentativité dans la Fonction publique

La Fonction publique burkinabè est régie par la loi n°081-2015/CNT portant statut général de la Fonction publique. Elle est constituée de fonctionnaires de l'Etat, d'agents contractuels de l'Etat et de fonctionnaires des collectivités territoriales. De manière générale au Burkina Faso, le personnel de la fonction publique est

majoritairement dominé par des hommes, même si on peut observer une légère progression de la proportion de femmes au fil du temps. En effet, selon les statistiques recueillies auprès du ministère en charge de la Fonction publique et du Travail, entre 2010 et 2019, la proportion de femmes dans la Fonction publique est passée de 29,1 % à 33,5 %, soit une évolution croissante de 4,4 points de pourcentage.

Graphique 7.6. Evolution de la représentativité dans la Fonction publique, par sexe

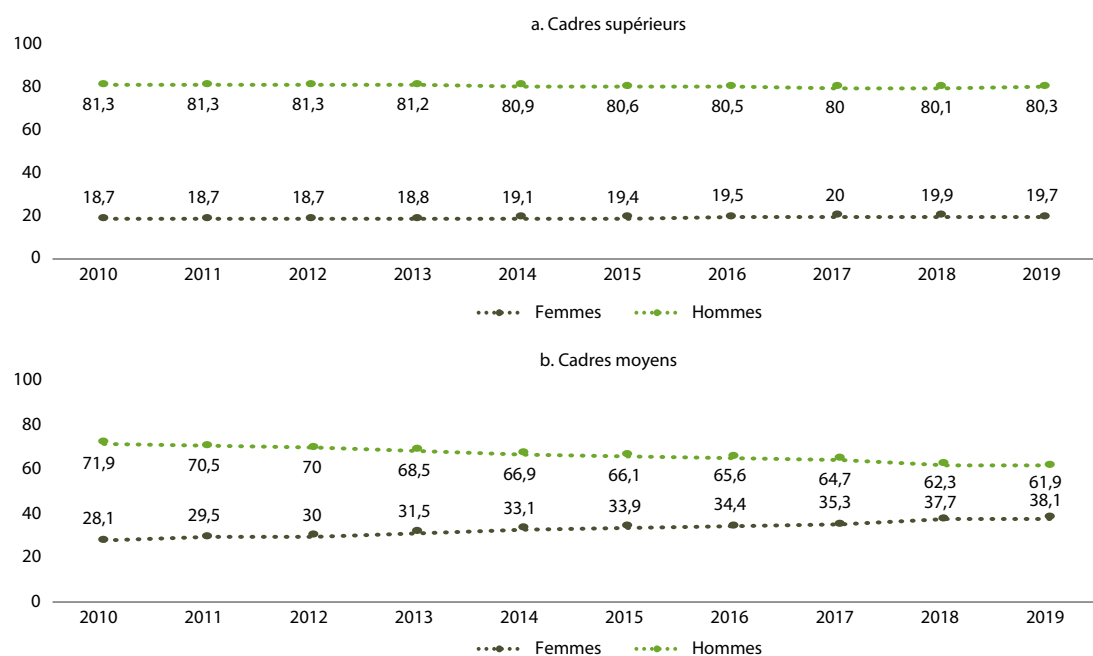


Source : Annuaire statistique du ministère en charge de la Fonction publique et du Travail

Par ailleurs, l'analyse selon le niveau de responsabilité montre que la représentativité des femmes dans la Fonction publique est plus faible au niveau des postes de cadres supérieurs qu'à celui des cadres moyens. En effet, selon les statistiques du ministère en charge de la Fonction publique et du Travail, moins d'une femme sur cinq occupe un poste de cadre supérieur dans la Fonction publique burkinabè. Entre 2010 et 2019, la proportion de femmes occupant un poste de cadre supé-

rieur dans la Fonction publique est passée de 18,7 % à 19,7 %, une évolution d'un seul point de pourcentage en près de 10 ans. En revanche, les données révèlent que des postes de cadre moyen sont occupés en moyenne par une femme sur trois dans la Fonction publique burkinabè. Dans la même perspective, la proportion de femmes occupant des postes de cadre moyen a progressé de 10 points de pourcentage entre 2010 et 2019, passant de 28,1 % en 2010 à 38,1 % en 2019.

Graphique 7.7. Evolution de la représentativité dans la Fonction publique, par sexe et niveau de responsabilité



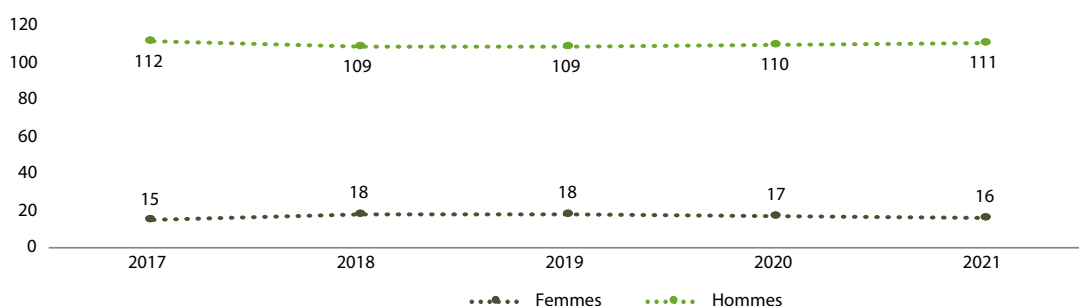
Source : Annuaire statistique du ministère en charge de la Fonction publique et du Travail

Représentativité au Parlement

Il existe une très forte disparité entre les femmes et les hommes en matière de représentativité à l'Assemblée nationale. Malgré les efforts pour promouvoir l'égalité des genres au sein du Parlement burkinabè, l'on continue d'observer une très forte domination des hommes, d'autant plus que la proportion de femmes parlementaires a reculé dans le temps. Selon les données du ministère de l'Administration territoriale, de la Décen-

tralisation et de la Sécurité (MATDS) du Burkina Faso, entre 2017 et 2021, la proportion de femmes députés a connu plusieurs variations. En effet, en 2017, l'Assemblée nationale burkinabè comptait 15 femmes parmi les 127 députés (soit 12 % environ). En 2019, le nombre de députés de sexe féminin a augmenté, passant à 18 sur les 127 (soit 14 % environ) avant de baisser à nouveau en 2021 pour se situer à 16 députés (soit 13 % environ).

Graphique 7.8. Evolution de la représentativité à l'Assemblée nationale, par sexe



Source : MATDS

Représentativité au Conseil municipal

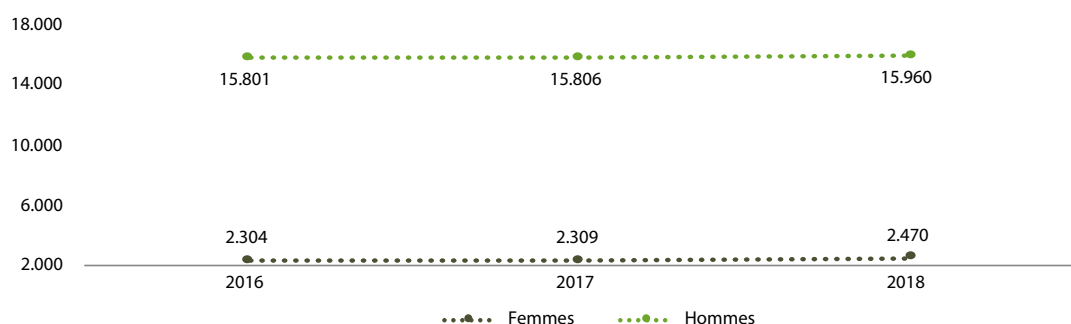
Le Conseil municipal est l'organe délibérant de la commune au Burkina Faso. Il est composé de conseillers municipaux élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, le nombre de conseillers municipaux variant selon la population de la commune.

Comme c'était déjà le cas pour le Parlement, le Conseil municipal au Burkina Faso est très largement dominé par les hommes. Les données du ministère

de l'Administration du Territoire révèlent qu'en 2016 par exemple, sur 18105 conseillers municipaux, on ne dénombrait que 2304 femmes (13 %), contre 15801 hommes (87 %).

De même, s'il est vrai que le nombre de conseillères municipales a augmenté en 2018 passant à 2470, il n'en demeure pas moins que rapporté au total qui est de 18430, la proportion de femmes demeure inchangée (13 %).

Graphique 7.9. Evolution du nombre de conseillers municipaux, par sexe



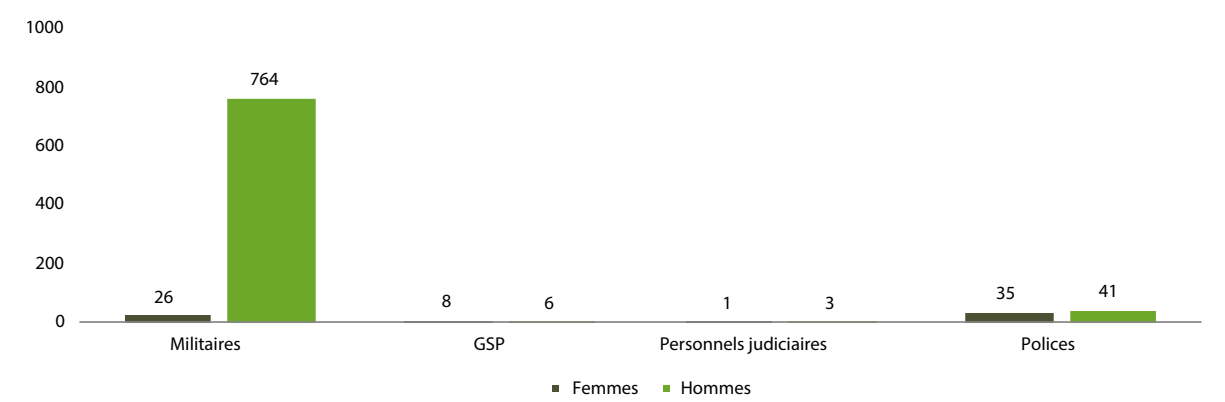
Source : DGEES/ministère de l'Administration du Territoire

Participation des femmes aux opérations de maintien de la paix

Selon les données du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, 884 Burkinabè participent à des opérations de maintien de la paix dont 70 femmes soit 7,9 %. Cette proportion est deux fois plus faible parmi les militaires (3,3 % de femmes) qui repré-

sentent pourtant l'essentiel des corps engagés dans les opérations de maintien de la paix. Les femmes sont en revange plus représentées dans les autres corps notamment les Gardes de sécurité pénitentiaire (GSP) ou elles représentent plus de la moitié de l'effectif engagé dans le maintien de la paix.

Graphique 7.10. Évolution du nombre de Burkinabè participant aux opérations de maintien de la paix par corps et par sexe en 2021



Source : Annuaire statistique 2022 du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur

